

Jacques Parizeau

## Parizeau incite Bourassa à ne pas signer l'accord du lac Meech

### ■ Un recul majeur sur « la langue, l'école et l'argent »

PIERRE O'NEILL

L'économiste Jacques Parizeau juge que l'entente de principe intervenue au lac Meech est inacceptable pour le Québec et il est d'avis que le premier ministre Bourassa ne devrait pas la signer.

De l'avis de l'ancien ministre péquiste, le compromis qui a découlé de cette rencontre des premiers ministres constitue un recul important par rapport aux revendications traditionnelles du Québec, en ce qui con-

cerne notamment le caractère distinct de la société québécoise et le pouvoir de dépenser du fédéral.

Rappelant que le Québec a refusé d'adhérer à l'accord constitutionnel de 1982 parce qu'il y a perdu le contrôle de sa langue et de l'école, M. Parizeau note que l'entente du lac

Meech n'y change rien et que la notion de société distincte, replacée dans ce contexte, n'est rien de plus qu'une « image » qui vise à plaire aux Québécois francophones.

Conférencier invité de l'Association des juristes de la section québécoise du Barreau canadien, le pro-

fesseur Parizeau a sur la clause qui traite du pouvoir de dépenser. Il voit là un virage dangereux par lequel le Québec accepterait d'introduire dans la constitution le principe d'instruction du fédéral dans des champs de juridictions provinciales.

Cette objection de M. Parizeau ré-

fère à la partie de l'entente qui prévoit qu'une province pourra se retirer des nouveaux programmes à frais partagés mis de l'avant par le fédéral, et se voir accorder une « juste » compensation, à la condition que cette province mette en oeuvre

Voir page 12 : Parizeau

## Ciaccia menace les pétrolières d'un contrôle des prix

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Si les consommateurs québécois, surtout en régions périphériques, ne bénéficient pas en totalité de la baisse de la taxe sur l'essence, le gouvernement créera une régie de contrôle des prix.

Tel est l'avertissement que le ministre de l'Énergie et des Ressources a servi hier aux pétrolières, qui empêchent une bonne partie des baisses de taxes décrétoires l'an dernier par le gouvernement Bourassa.

Interrogé à l'Assemblée nationale, M. John Ciaccia a été clair. Si les pétrolières n'ajustent pas leurs prix à la baisse, il songe à créer une régie de contrôle, avec pouvoir décisionnel, comme on

l'a fait récemment en Nouvelle-Écosse, où les prix ont été réduits. « Nous ne voulons pas que le consommateur québécois subventionne le consommateur ontarien, explique le ministre. En conséquence, nous allons examiner les différentes possibilités et nous allons prendre les décisions qui s'imposent ».

À la demande de l'opposition, M. Ciaccia réagissait ainsi à la manchette de La Presse d'hier, selon laquelle la baisse de taxe profite davantage aux raffineries qu'aux consommateurs, surtout dans les régions désignées: Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord.

Le ministre reconnaît que, la

Voir page 12 : Ciaccia



Photo CP

Le lac Meech ? Rien à dire...

Assailli comme toujours par la presse aussitôt qu'il apparaît, l'ancien premier ministre Pierre Trudeau s'est refusé, hier, à Toronto, à tout commentaire formel au sujet de l'accord du lac Meech.

## Si l'accord dérape, ce sera sur le pouvoir de dépenser

BERNARD DESCOTEAUX

QUÉBEC — Le gouvernement Bourassa est préoccupé au plus haut point par l'interprétation que veut donner le gouvernement fédéral à l'accord du lac Meech sur la question du pouvoir de dépenser. La préoccupation est à ce point vive qu'on n'écarte pas la possibilité d'un dérapage des négociations constitutionnelles.

Selon les informations obtenues par LE DEVOIR, la préoccupation du gouvernement québécois porte sur le recours que se réserve le gouvernement fédéral, malgré l'accord du lac Meech, d'aller subventionner directement les institutions québécoises qu'il s'agit des universités, des hôpitaux, des centres d'accueil, des garderies et même des clubs de l'âge d'or.

Ce recours possible que veut se réserver le gouvernement fédéral a été évoqué publiquement par nul autre que le sénateur Lowell Murray, ministre responsable des relations fédérales-provinciales dans le gouvernement Mulroney, ceci, dans les heures qui ont suivi l'accord du lac Meech. Depuis, loin de démentir

cette déclaration, le gouvernement Mulroney a maintenu cette attitude à la table de négociations où les fonctionnaires ont mandat de coucher en termes juridiques l'accord du lac Meech.

Ces négociations ne sont pas dans l'impasse encore mais elles sont très difficiles en raison du maintien de cette attitude. Rien d'irréversible ne s'est produit, mais tout pourrait déraiper. Le gouvernement québécois n'acceptera jamais que le gouvernement fédéral puisse le court-circuiter et intervenir directement auprès des institutions québécoises, nous a-t-on déclaré. On n'aurait pas l'intention de se montrer moins autonomiste que le gouvernement Duplessis pouvait l'être lorsqu'il refusait les « octrois fédéraux » aux universités.

L'équipe de négociation du gou-

Voir page 12 : Accord

## Masse réserve le 1/3 de ses postes à des francophones

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le comité consultatif de la participation francophone au ministère fédéral de l'Énergie recommande de réserver « environ le tiers des postes de gestion et de recherche scientifique à des Francophones d'envergure ». Il recommande en outre d'élaborer des plans de carrière spéciaux « pour les éléments francophones à fort potentiel ».

Selon le rapport du comité consultatif, dont LE DEVOIR a obtenu copie, le taux de participation des francophones aux postes de gestion et dans la catégorie scientifique et professionnelle est de 10,5 et 15,5 % respectivement. Le ministère de l'Énergie est prêt à s'engager à porter ces pourcentages au même niveau que dans le reste de la fonction publique, soit 20 et 22 %, d'ici 1990 et 1991. Pour y arriver le comité suggère un véritable coup de barre dans la gestion du personnel:

- réserver un tiers des postes vacants à des francophones d'envergure;
- préparer la relève en recrutant des cadres inférieurs francophones dans une proportion de 30%, et parfaitement bilingues dans une proportion de 70%;
- identifier des « postes-tremplins » et y placer des candidats à potentiel élevé, dans une proportion de 30% francophones;
- changer le climat de travail en encourageant les francophones à soumettre tous leurs rapports en français et en exigeant que les réunions se tiennent dans les deux langues;
- mettre sur pied un ou deux établissements de recherche au Québec;
- négocier un programme d'échanges avec la fonction publique québécoise et développer les liens professionnels avec les dirigeants d'instituts de recherche et d'universités du Québec.

Le comité consultatif avait été mis sur pied par le ministre de l'Énergie, Marcel Masse, en décembre dernier. Présidé par le sous-ministre, Arthur Kroeger, un albertain parfaitement bilingue, il rassemblait des représentants du secteur privé, de l'université de Montréal et de la Fonction publique fédérale.

En décembre également, le ministre avait fait l'objet d'un examen serré de la part du comité mixte des Langues officielles. Il s'était engagé à soumettre un plan d'action avant

six mois et c'est ce qui fait l'objet du rapport du comité consultatif que M. Masse doit rendre public dans les prochains jours.

Le comité reconnaît d'emblée que le ministère fédéral fait face à deux problèmes: le taux de participation des francophones est très inférieur à la moyenne qui prévaut dans le reste de la fonction publique fédérale. Le taux est de 10,8 % dans la catégorie gestion du ministère de l'Énergie, contre 20% dans l'ensemble de la

Voir page 12 : Masse

## Ces sondages qui se contredisent...

PIERRE CAYOUILLE

Qui dit vrai ? Gallup ou Angus Reid ? Inutile de chercher la réponse, disent les spécialistes des sondages politiques. Malgré les distorsions majeures entre les sondages Angus Reid et Gallup, estiment-ils, une nette tendance se dégage : la popularité croissante de néo-démocrates au sein de l'électorat canadien.

Un sondage sur les intentions de vote des Canadiens réalisé par la maison de Winnipeg Angus Reid et publié mercredi plaçait le NPD en tête avec 37%. Les libéraux étaient seconds avec 36% et les conservateurs derniers avec 25% des intentions de vote. Angus Reid relève un pourcentage d'indécis de 23%.

Hier, un sondage publié par la

Voir page 12 : Sondages

La Charte des droits ne s'applique pas, dit la Cour suprême

## Le Canada pourrait extraditer aux USA deux ex-felquistes

MICHEL C. AUGER

Les États-Unis pourront demander une nouvelle fois l'extradition des ex-felquistes Alain Allard et Jean-Pierre Charette, accusés d'avoir détourné, en 1969, un avion assurant la liaison New York-Miami vers Cuba.

C'est ce qu'a statué hier, la Cour suprême du Canada dans trois jugements partagés qui affirment qu'on ne peut invoquer la Charte canadienne des droits et libertés lors de procédures d'extradition.

Les trois jugements permettent également aux autorités américaines de reprendre leurs procédures d'extradition contre un autre ci-



Jean-Pierre Charette



Alain Allard

toyen canadien et à l'Argentine de demander de nouveau le retour d'un de ses citoyens qui s'était enfui au Canada.

Les deux ex-felquistes estimaient que leur droit à être jugé dans des délais raisonnables — garanti par l'article 11 b) de la Charte — avait été violé par les autorités américaines qui demandaient leur extradition 15 ans après le crime qui leur était reproché et cinq ans après leur retour au Canada.

Les autorités américaines avaient identifié les auteurs du détournement comme étant MM. Allard et Charette dès 1969. À leur retour au Canada en 1979, ils ont

Voir page 12 : Canada

## AU SOMMAIRE

### GUIDE DU WEEK-END

Dans le « Guide du week-end », les rendez-vous culturels de la fin de semaine. Ceux qui ne peuvent aller au week-end Duke Ellington de Toronto, choisiront entre Alvin Ailey à la PdA ou Le Vrai Monde ? au Rideau Vert, ou... Pages 13-17

### BARBIE, AGENT AMÉRICAIN ?

Selon un ancien agent secret, Klaus Barbie est un ancien agent américain. Page 5.

### OTAGE VIVANT

Le Jihad islamique assure que l'otage américain Alann Steen, détenu au Liban, est bien vivant. Page 5.

### ÉCHEC À DOME ET AMOCO

Les créanciers de Dome n'acceptent pas les conditions qui leur sont faites pour la vente à Amoco. Page 7

### Le silencieux

LES HONNÊTES gens sont tout simplement des personnes qui n'ont pas le sens des voleurs.

Un jugement de De Gaulle sur le président Lebrun (1932-1940), et qui coifferait bien qui vous savez : « Comme chef de l'État, deux choses lui avaient manqué : qu'il fût un chef, qu'il y eût un État. »

La charge la plus lourde à relever : toute personne tombée en amour.

— ALBERT BRIE

# Faut LE DEVOIR pour le croire!

# Lincoln dépose son projet sur les pesticides

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a décidé d'assujettir clairement les agriculteurs et les aménagistes forestiers à la loi sur les pesticides, déposée hier à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi parrainé par le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, n'exige pas un sens strict une formation en règle des usagers de pesticides de classe commerciale, qui constituent 85 % du stock global épandu chaque année au Québec. Le projet de loi permet au gouvernement d'adopter des règlements sur la formation des agriculteurs et sylviculteurs qui utilisent ces produits dangereux.

Et M. Lincoln a promis qu'il fera adopter dès l'automne prochain un règlement obligeant tous les arroseurs professionnels à suivre un cours de formation avant le printemps prochain.

Le ministre de l'Environnement affirme par ailleurs qu'il obligera par règlement les agriculteurs à suivre des cours de formation. D'abord, dit-il, cette formation sera exigée de ceux qui utilisent les produits à distribution restreinte, les plus dangereux. Puis Québec entend exiger une formation similaire mais « plus légère », a expliqué un haut fonctionnaire, des 35,000 agriculteurs qui utilisent des produits commerciaux, d'usage en principe moins dangereux.

M. Lincoln pense que ces 35,000 usagers devraient être tous formés en 1990 ou même avant.

D'autre part, le projet de loi précise qu'il ne peut avoir pour effet d'affecter ou de restreindre la portée de la loi de l'environnement. Mais l'article qui établit cette préséance générale limite la portée de l'article 20 de la loi de l'environnement pour éliminer une contradiction relevée par plusieurs lors de la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi.

Alors que l'article 20 de la Loi de l'environnement prohibe l'introduction de tout contaminant

dans le milieu québécois, la loi sur les pesticides le permet selon d'éventuelles normes « à moins, dit-elle, que le risque de l'atteinte, du dommage ou du préjudice ne soit déraisonnable ».

En somme, tout était défendu auparavant, y compris les pratiques réglementaires si elles avaient pour effet de porter « préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens ». Les utilisateurs professionnels, notamment, ont jugé une telle disposition trop contraignante et ont obtenu un allègement demandé.

Le ministre de l'Environnement a profondément refondu le texte discuté lors de la commission parlementaire pour finalement retenir plusieurs des suggestions avancées dans les 32 mémoires qui lui ont été remis.

Il a ainsi précisé expressément que sa loi a pour but de « réduire » l'usage des pesticides. Et il obtient toute autorité pour orienter et subventionner la recherche vers des pratiques et des produits alternatifs. M. Lincoln a aussi décidé d'exiger des permis des grossistes.

Il a par ailleurs convenu avec les professionnels de l'épandage d'un Code de gestion qui, en attendant le règlement définitif, régira les activités dans ce secteur.

Le projet de loi se préoccupe explicitement des villes qui veulent régir les arrosages: on précise que la réglementation provinciale a préséance sur les règlements municipaux. Cela élimine la possibilité pour un conseil municipal d'interdire une ville aux arroseurs professionnels ou de limiter leurs activités aux seuls cas d'épidémie ou de force majeure.

Le projet de loi reprend par ailleurs l'essentiel du système de permis et certificat de l'avant-projet divulgué en décembre dernier. La politique gouvernementale, qui vise à former de façon rigoureuse les utilisateurs professionnels, les commerçants et les grands utilisateurs, aura pour effet de réduire l'usage des pesticides, promet M. Lincoln.

## Création du Conseil consultatif sur l'emploi

# Après cinq ans, la prépondérance de l'accès à l'information est acquise

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Il aura fallu cinq ans pour donner à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels la pleine prépondérance, telle que prévue par la législation de juin 1982.

La loi prévoyait que toute disposition d'une loi générale ou spéciale qui est inconciliable avec ses propres dispositions cessait d'avoir effet le 1er octobre dernier. Le délai a été prolongé au 30 juin dernier.

Le ministre des Communications, M. Richard French, a présenté hier à l'Assemblée nationale le projet de loi 28, qui vise à harmoniser diverses dispositions législatives inconciliables avec la loi sur l'accès. Cette harmonisation a pour but d'assurer pleinement aux citoyens l'exercice de leurs droits en matière d'accès aux documents des organismes publics

et de protection des renseignements personnels.

A cet effet, le projet propose l'abrogation ou la modification de certaines dispositions législatives. Il propose également le maintien de certaines dispositions malgré la loi sur l'accès. Enfin, certains changements législatifs, bien qu'ils ne proviennent pas de réelles inconcilialités avec la loi sur l'accès, ont été faits par souci de cohérence et de clarification des lois. Au total, quelque 53 lois sont modifiées par le projet 28.

Le projet fait suite à un rapport de la Commission d'accès, publié en juin dernier, sous le titre: *L'État: une affaire publique. La vie privée: un secret d'État*, qui proposait de modifier une centaine de lois.

Le projet de M. French fait partie de la dizaine de projets de loi présentés à l'Assemblée nationale, hier, dernier jour pour leur présentation en vue de leur adoption avant le

congé estival.

Ainsi, un autre projet, numéro 26, confirme la protection fondamentale accordée par la loi aux renseignements obtenus par le Protecteur du citoyen dans l'exercice de ses fonctions; il corrige certaines dispositions par concordance ou pour les harmoniser avec les exigences de la charte des droits et libertés de la personne.

Le projet vise à faciliter l'application de la loi sur le Protecteur du citoyen, au bénéfice des citoyens victimes de difficultés dans leurs relations avec l'administration publique; il veut aussi corriger certaines dispositions qui présentent des difficultés d'interprétation. Ainsi, le Protecteur pourra intervenir pour tous les actes ou omissions de l'administration qui lésent un citoyen. Il aura de plus certains moyens plus efficaces, dont celui de s'adresser à la Cour supérieure pour faire trancher les litiges. Il pourra aussi commenter pu-

bliquement ses rapports et certaines de ses interventions.

D'autre part, le projet de loi 41 crée un organisme, le Conseil consultatif sur l'emploi et la sécurité du revenu; il succède au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre et assumera une partie des fonctions du Conseil des affaires sociales et de la famille.

Le Conseil aura pour mission de conseiller le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, dans le domaine des relations individuelles et collectives du travail, de l'emploi, de la main-d'œuvre et, ce qui est nouveau, de la sécurité du revenu. Le projet prévoit la présence au Conseil de l'ensemble des intervenants intéressés à ces questions, dont les travailleurs non organisés et les groupes de femmes.

Selon le ministre, M. Pierre Paradis, il faut élargir le mandat de l'ancien Conseil, de façon à tenir compte des dimensions socio-économiques du travail, notamment l'aide sociale, le chômage, les régimes de retraite. Le ministre note que son projet fait suite à un engagement du Parti libéral et à des recommandations de la Commission consultative sur le travail (Beaudry).

Créé en décembre 1968, le Conseil actuel ne compte que des représentants du groupe patronal, du groupe syndical et du ministère du Travail. Le président en est M. Raymond Parent, et la permanence compte une demi-douzaine de personnes.

Un autre projet, numéro 50, met en place un cadre particulier pour la conclusion des ententes avec les nations autochtones du Québec. Ainsi, certaines ententes devront être ratifiées par une loi de l'Assemblée nationale; ces ententes pourront déroger à une loi dans la mesure prévue par la loi qui la ratifie.

Finalement, le projet de loi 36 consacre la représentativité de la Conférence des juges du Québec et de la Conférence des juges municipaux, leur reconnaissant expressément un pouvoir de recommandation lors de la nomination, par le gouvernement, des membres du Conseil de la magistrature.

## Pour une procédure qui aurait dû être rapide

# Un délai de 11 mois est trop long

MICHEL C. AUGER

La Cour suprême du Canada a ordonné, hier, la suspension des procédures contre un citoyen de Nouvelle-Écosse qui avait dû attendre onze mois pour qu'un juge se prononce sur une requête de routine au cours de son procès pour fausse déclaration de revenus.

Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal du pays estime que « le délai de onze mois est dû à l'inaction du juge du procès devant une décision qui se prend généralement en quelques jours » et qu'il s'agit là d'un délai qui contrevient à l'article 11 b) de la Charte canadienne des droits et libertés.

Cet article affirme que « tout inculpé a le droit d'être jugé dans un délai raisonnable ».

Selon le juge Antonio Lamer, le dé-

lai raisonnable mentionné à l'article 11 b) ne touche pas seulement le délai entre l'infraction reprochée et le début des procédures, mais entre l'infraction et la fin des procédures.

« Les stigmates résultant d'une inculpation disparaissent non pas lorsque l'inculpé est traduit devant les tribunaux pour subir son procès, mais lorsque le procès prend fin et que la décision est rendue. Le calcul du délai ne cesse pas au moment de l'ouverture du procès, mais se poursuit jusqu'à la toute fin de l'histoire, et le tout doit se dérouler dans un délai raisonnable », écrit le juge Lamer.

L'accusé avait également le droit, en vertu de l'article 24 de la Charte, de demander réparation pour le préjudice causé par la violation de ses droits constitutionnels.

Selon le juge Lamer, la suspension

des procédures constitue la réparation convenable dans ce cas, mais il ajoute que, parfois, seul l'acquiescement constituera le remède approprié.

Pour les juges Willard Estey et Bertha Wilson, il faut aussi tenir compte du préjudice subi par la victime du délai. Dans ce cas, les biens de l'accusé avaient été mis sous séquestre pendant que les procédures se poursuivaient, ce qui l'a complètement empêché d'exploiter son entreprise.

Quant aux juges William McIntyre et Gerald La Forest, ils estiment que si l'accusé a consenti aux 19 demandes d'ajournement du juge, ce consentement n'explique pas le délai. « Le consentement de l'appelant était pro forma en ce sens qu'il n'avait pas vraiment le choix », estiment-ils.

## La conversion des logements en condos

# Les locataires craignent d'être évincés en 1988

LAURENT SOUMIS

Les locataires québécois craignent d'être évincés de leurs logements par la levée en juillet 1988 du moratoire sur la conversion en copropriété.

Une trentaine d'associations de locataires ont réclamé, hier, le gel immédiat et l'interdiction de toute conversion « jusqu'à l'adoption d'une politique protégeant réellement les locataires ».

Regroupés au sein de la coalition *Sauvons nos logements*, ces organismes de consommateurs n'ont aucune confiance dans les mesures de protection des locataires annoncées cette semaine par le ministre responsable de l'Habitation, M. André Bourbeau.

Ils réclament même le report en octobre de la commission parlementaire qui doit étudier à Québec, à compter du 17 août prochain, les amendements législatifs nécessaires à la levée du moratoire.

Les travaux de la commission doivent avoir lieu en partie à Montréal « sur les lieux du dégât », ajoutent les associations pour qui « la levée du moratoire ne vise pas à empêcher l'expulsion (mais) tout au plus à la civiliser ».

Certaines mesures de « civilisation » recueillent donc leur appui.

Ainsi en est-il de celle qui limite la reprise de possession à un seul logement par couple acheteur dans les immeubles acquis en copropriété indivise, bien qu'aucun dédommagement ne soit offert au locataire occupant.

## Contre le SIDA, l'AZT, un médicament décevant

DALLAS, Texas (AP) — Les résultats des essais cliniques d'un médicament anti-SIDA dont on espérait beaucoup, l'AZT, fabriqué à partir de sperme de hareng, se sont révélés décevants, a déclaré hier le directeur d'une clinique de Dallas où un tiers des patients soignés à l'AZT sont morts.

« Cela n'a pas donné ce que nous attendions. L'AZT n'a pas été à la hauteur de nos espérances mais peut-être parce que nos espérances étaient trop fortes », a déclaré le Dr Daniel Barbaro, directeur du service SIDA de l'hôpital Parkland de Dallas.

L'AZT, également utilisé dans certains établissements français, est un agent anti-viral très toxique qui empêche la reproduction des globules rouges. Les effets secondaires sont importants: l'AZT provoque notamment des migraines très douloureuses, des nausées et de la fièvre.

De même, la coalition approuve la prolongation à trois mois du délai d'évacuation des locataires en cas de réparations majeures, le remboursement par le propriétaire des frais de déménagement et l'imposition de dommages exemplaires aux contrevenants.

Mais d'importants « trous » subsistent dans les mesures envisagées, signale *Sauvons nos logements*. Les propriétaires pourront les exploiter et se débarrasser de leurs locataires avant d'entreprendre la conversion.

Par exemple, ils pourront continuer à évacuer d'abord leurs locataires sous prétexte de « réparations majeures » avant d'engager les procédures de conversion.

Ils pourront aussi utiliser leur droit de reprise de possession avant d'émettre les avis de conversion exigés par la loi.

La coalition craint enfin que les locataires succombent aux pressions d'achat ou d'évacuation déployées par les propriétaires.

D'autant que les recours juridiques et le fardeau de la preuve incombent toujours aux locataires et qu'aucun droit de réintégration n'est prévu en cas de conversion frauduleuse.

À l'heure actuelle, les locataires — à plus forte raison s'ils sont âgés — recourent rarement à la Régie du logement. Seulement 2,8 % d'entre eux y font appel pour une fixation de loyer.

Selon une étude du Laboratoire de recherches en sciences immobilières, à peine 4,5 % des locataires réintègrent leur logement à la suite de réparations majeures.

Qui plus est, le droit prévu de préemption ou de priorité d'achat s'avère tout-à-fait inopérant pour les locataires moins nantis faute de programme d'aide à l'accès à la propriété, estime la Coalition.

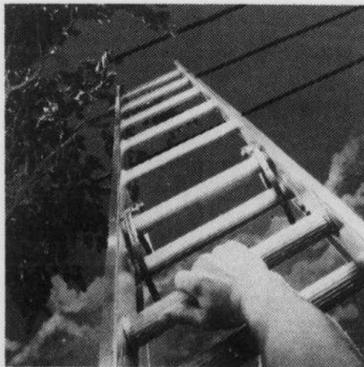
Pour les locataires, « les mesures ne s'inscrivent donc pas dans une politique de maintien des populations dans les quartiers populaires et de préservation du stock de logements à bas loyer ».

Au lieu de combattre le mal de la spéculation, « on favorise un cancer qui est presque rendu à un point de non-retour », affirme un porte-parole, M. Pierre Marquis. Le parc de logements locatifs continuera à se rétrécir et les moins nantis seront contraints à l'exode vers d'autres quartiers moins convoités.

Dans la métropole, on estime que plus de 20,000 locataires ont quitté le Plateau Mont-Royal depuis quelques années pour des quartiers périphériques tels Montréal-Nord, Saint-Michel, Ville Saint-Pierre ou Verdun.

La spéculation étend maintenant ses tentacules vers d'autres secteurs comme Rosemont, Hochelaga-Maisonneuve, Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri.

# Même si l'on s'entend bien avec elle, il faut savoir garder ses distances



L'électricité fait tellement partie de nos vies qu'on a tendance à l'oublier. Mais l'oublier, surtout dans les travaux de bricolage, c'est s'exposer à des conséquences tragiques. Évitez de dresser une échelle sous une ligne électrique ou à proximité d'un

conducteur sous tension. Et quand vous utilisez un outil électrique, assurez-vous de ne pas avoir les mains mouillées ou les pieds sur une surface humide. Un choc électrique, ça ne prévient pas: sachez donc garder vos distances!

L'ÉLECTRIFICACITÉ



## Contre le gré de leur mère, deux enfants sont déclarés adoptables

**BERNARD MORRIER**

En décrétant hier que l'adoptabilité s'appliquait dans un cas précis, la Cour d'appel du Québec a unanimement rejeté hier la requête d'une mère qui voulait reprendre à sa charge ses deux enfants de neuf et 10 ans confiés à un foyer nourricier depuis 1979. C'est en 1977, alors qu'elle n'avait que sept mois, qu'une bambine et, un an plus tard, son frère de trois mois, commencèrent à être ballottés de foyer en foyer. La mère était à l'époque danseuse de cabaret, tandis que le père semble s'être envolé dans la nature sans autres préoccupations. Depuis, la mère a refait sa vie et a eu un troisième enfant.

En première instance, devant le Tribunal de la jeunesse, qui, incidemment, devait rejeter une demande des parents nourriciers pour une déclaration d'adoptabilité, la mère biologique avait démontré que son comportement pour ce troisième enfant était irréprochable et qu'en conséquence, elle pouvait aussi assumer la garde et l'éducation de ses deux autres enfants.

Expliquant bien que sa décision ne porte pas sur une adoption mais bien sur une demande en déclaration d'adoption - c'est-à-dire décider si les enfants pourraient éventuellement être confiés en adoption -, le plus haut tribunal du Québec retient surtout le témoignage, devant le tribunal de la jeunesse, d'experts qui avaient soutenu que les deux enfants seraient profondément perturbés par un nouveau déplacement. Car, aux yeux des trois juges, la mère, si elle a apporté certaines preuves, n'a cependant pu repousser la présomption qu'elle n'est pas en mesure, sinon de reprendre la garde, du

moins d'assumer l'entretien, les soins et l'éducation de la fillette et de son frère cadet.

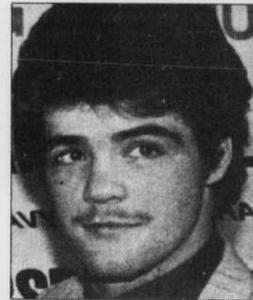
Dans les circonstances présentes, les juges Bisson, Vallérand et Chouinard estiment que les deux enfants vivent dans une famille idéale et que les retourner à leur mère, avec qui ils ont eu très peu de contact depuis leur placement dans des foyers nourriciers, ne pourrait qu'être négatif pour eux.

Par ailleurs, les juges s'attendent quelque peu au témoignage de certains experts qui avaient soumis qu'il y aurait peut-être pu y avoir un retour progressif des enfants à leur mère mais qu'il aurait fallu énormément de bonne volonté de la part du fils et de la fille assortie d'une compétence d'éducatrice exceptionnelle chez la mère. Tout au plus cela débouche-t-il sur un espoir bien hypothétique.

Les tribunaux estiment en outre que les besoins affectifs et intellectuels de chacun des deux enfants ont été clairement établis par ces mêmes experts mais rien dans la preuve ne leur indique que la mère ait la capacité d'y satisfaire, si ce n'est certaines considérations théoriques et spéculatives qui, du reste, laissent planer un doute sérieux sur sa compétence.

Les deux enfants, qui habitent sans interruption le même foyer nourricier depuis 1979, demeurent cependant toujours sous l'autorité du Directeur de la protection de la jeunesse du CSS du Montréal métropolitain. Si les parents nourriciers veulent les adopter, il ne leur appartient plus qu'à faire les démarches nécessaires, attendu que leur adoptabilité est jugée valide, à moins d'avis contraire de la Cour suprême si jamais celle-ci est saisie de la question.

## Cusson et Hilton dans le box des accusés



Alex Hilton



Mario Cusson

(B.M.) — Le boxeur montréalais Mario Cusson (26 ans), ainsi que ses trois beaux-frères, Richard, Daniel et Bernard Labonté, ont comparu hier devant le juge Jean Sirois pour répondre à neuf accusations d'enlèvement, séquestration, vol à main armée et voies de fait graves.

Un autre boxeur, Alex Hilton, a lui aussi été accusé de voies de fait graves, à Valleyfield.

Le tout révéra à des événements survenus tôt dans la nuit de mercredi et au cours desquels un nommé Marc Rocheleau et sa compagne, Manon Grand-Maison, avaient été dévalisés de certains bijoux de valeur, après avoir été littéralement kidnappés dans un bar et conduits dans une camionnette dans l'est de Montréal. Il semble qu'un complot à cet égard ait été ourdi dans les heures précédentes dans la taverne du beau-père de Cusson, où se déroulait un «entertainment de vie de garçon».

Malgré la gravité des accusations, le procureur de la Couronne, Me Jean-Marc Brousseau, ne s'est pas objecté à la remise en liberté des quatre hommes mais a exigé cependant certaines conditions.

Ainsi, Cusson et ses beaux-frères, qui doivent subir leur enquête préliminaire le 10 juin, devront se rapporter aux policiers du poste 52 à toutes les deux semaines, s'abstenir de se rendre à Longueuil et ne pas fréquenter le

bar «Le Beauceron», sis dans l'est de la rue Ontario.

La comparution n'a eu lieu que très tard en après-midi hier et l'avocat de Cusson, Me Richard Masson, a par la suite déclaré que le délai était imputable à un processus administratif policier fort compliqué. Les enquêteurs au dossier croyaient qu'il y avait lieu de porter des accusations de tentative de meurtre contre le quatuor mais, à l'examen des événements, la Couronne a estimé qu'il s'agissait plutôt de voies de fait.

D'autre part, interrogées sur les ondes d'une radio locale en début d'après-midi, les deux victimes déclaraient qu'elles n'étaient pas très certaines de l'identité de leurs agresseurs et que si des noms étaient au dossier des actes d'accusation, la responsabilité en revenait alors aux policiers qui les auraient suggérés. Le couple Rocheleau-Grand-Maison aurait même exprimé le souhait que les accusations contre Cusson et les trois Labonté soient abandonnées.

Me Masson devait cependant expliquer qu'une accusation découlant d'une plainte portée n'appartenait plus au dénonciateur et que seul un juge pouvait désormais en disposer.

Quant à Alex Hilton, 22 ans, il a comparu au Palais de Justice de Valleyfield.

Il a plaidé non-coupable à une série d'accusations, dont voie de fait grave.

## \$ 5.3 millions pour les ponts Jacques-Cartier et Champlain

# Ottawa veut réduire la tuerie

**PIERRE CAYOUILLE**

Ottawa octroiera \$ 5,3 millions pour que cesse l'hécatombe sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain.

De passage à Montréal hier, le ministre des Transports John Crosbie a annoncé une série de mesures qui permettront d'accroître la sécurité des automobilistes qui circulent sur les deux ponts.

Largement inspiré des recommandations de la firme d'experts *Trafix*, le plan d'action du ministère des Transports prévoit la réduction de la vitesse permise sur le pont Jacques-Cartier de 60 km/h à 50 km/h.

Les mesures supposent de plus la fermeture de trois voies du pont Jacques-Cartier, de minuit à 6 h. On espère ainsi permettre aux policiers d'accroître leur surveillance. « Ils disposeront dorénavant, du moins la nuit, de l'espace nécessaire pour immobiliser les conducteurs contrevenants », a dit M. Jean Lepage, directeur général de la corporation Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain. Le plan d'action ne prévoit cependant pas l'ajout de nouvelles voitures de patrouille, comme le souhaitait la Fraternité des policiers des Ports nationaux.

Entre autres mesures correctrices, on améliorera le système de drainage, on appliquera un nouveau revêtement antidérapant et on améliorera les dévers des virages, en plus de poser des mini-chevrons dans les virages.

On installera par ailleurs un système de signalisation routière faisant appel à une haute technologie. Des détecteurs enfouis dans l'asphalte s'activeront automatiquement lorsque la chaussée sera humide. Un tableau électronique informera dès lors les automobilistes.

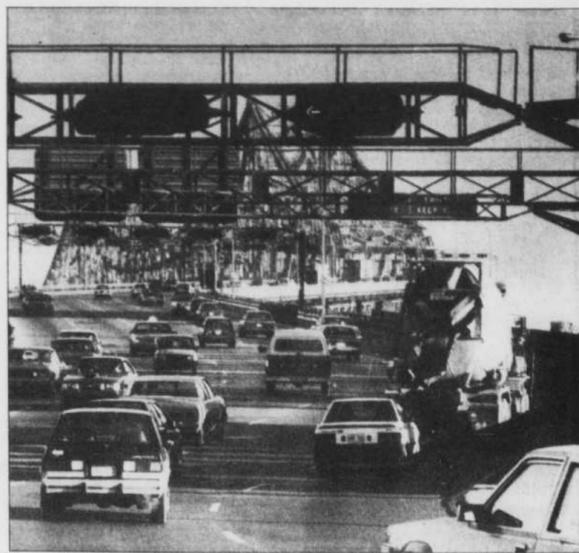
De la même manière, les automobilistes seront avisés lorsqu'il y aura des accidents ou que des voitures seront en panne.

On installera enfin un système de caméras, de façon à assurer un meilleur contrôle de la circulation et à diminuer le temps de réponse lors des accidents.

L'ensemble des travaux, pour le seul pont Jacques Cartier, coûtera \$ 1,588,000, a précisé M. Crosbie. Le ministre a ajouté que des experts étudieront ces mesures et verront s'il y a lieu à prendre d'autres mesures pour atteindre le degré de sécurité voulu. Les travaux s'échelonnent sur trois ans.

Au cours des cinq dernières années, quelque 1,600 automobilistes et motocyclistes ont été blessés sur le pont Jacques-Cartier. Près de 700 le furent grièvement. Plus de 35 personnes sont décédées, la plupart du temps des suites d'une collision frontale survenue dans la courbe « Craig » par une nuit pluvieuse.

Le député de Sainte-Marie aux Communes, M. Jean-Claude Malépart, s'est dit fort heureux de l'annonce faite par M. Crosbie. « Ce qui ne m'empêchera pas de demeurer



Le pont Jacques-Cartier et la fameuse courbe Craig.

très vigilant pour que tout cela se réalise et qu'on ne gaspille pas l'argent en études, a-t-il précisé.

Sur le pont Champlain, les mesures annoncées sont sensiblement les mêmes que sur le pont Jacques-

Cartier : outre la réduction de la vitesse, on prévoit là aussi l'amélioration des dévers, la pose d'asphalte antidérapant et l'amélioration de la sécurité routière. Le tout moyennant \$ 3,7 millions.

## Les techniciennes en radiothérapie sont rares

**RENÉE ROWAN**

Il y a pénurie de techniciennes en radiothérapie, soutient le Syndicat professionnel des techniciens en radiologie médicale du Québec.

Dans certains hôpitaux, on ne peut répondre à la demande de services qui est sans cesse croissante, constate le syndicat. Au Royal Victoria, par exemple, des patients atteints de cancer peuvent attendre jusqu'à six

semaines avant de recevoir leur premier traitement, déplorent les techniciennes de cet établissement. Pendant ce temps, rappellent-elles, la tumeur progresse et on réduit les chances de guérison.

Les médecins sont conscients de ce problème et ont fait des représentations auprès de l'administration, indique la porte-parole du Syndicat.

Les techniciennes, non seulement au Royal Victoria, mais aussi dans

les autres hôpitaux où il y a des services de radiothérapie, se plaignent d'avoir à travailler à un rythme beaucoup trop accéléré. Elles n'ont plus le temps, disent-elles, de contrôler les dossiers comme elles devraient normalement le faire, ce qui augmente les risques d'erreur.

Elles doivent aussi travailler de longues heures, souvent le soir et les fins de semaine faute de personnel. Déjà, à cause du stress et de la pres-

sion, on note un taux d'absentéisme élevé, ce qui vient encore compliquer la situation, ajoutent les porte-parole du Syndicat. Les listes de remplacement sont inexistantes et les autres techniciennes doivent absorber le surplus du travail.

Si la situation est difficile à Montréal, elle l'est encore plus ailleurs au Québec, soutient le Syndicat. À l'hôpital de Chicoutimi, on effectue environ 110 traitements par jour avec un personnel réduit. Au centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), quatre techniciennes assurent quotidiennement le traitement de 65 patients, ce qui est énorme. À l'Hôtel-Dieu de Québec, toujours selon un relevé effectué par le Syndicat, la situation n'est guère meilleure. Des postes à temps complet sont ouverts, mais on ne trouve personne pour les combler.

Le contingentement dans les cégeps qui offrent des cours de technicien en radiothérapie serait à l'origine de cette pénurie, estime le Syndicat. Ainsi, précise-t-il, au cégep d'Ahuntsic, on accepte 10 étudiantes à tous les deux ans — le cours est d'une durée de trois ans. Cette année, quatre étudiantes sortiront du cégep.

Si elles passent l'examen de la corporation avec succès, elles sont assurées d'avoir un emploi. Toutefois, lors du dernier examen de l'Ordre des techniciens(ne)s en radiothérapie du Québec, cinq étudiantes sur six ont échoué.

À Québec, aucune étudiante ne termine ses études cette année. L'an prochain, il y en aura peut-être six qui termineront leur cours au cégep de Saint-Foy. Du côté anglophone, la situation est encore plus grave puisque deux étudiantes seulement termineront cette année leur cours au cégep Dawson. Fait à noter : 99 % des étudiants dans cette technique sont des femmes.

La solution doit venir des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux estime le syndicat. Ils doivent intervenir pour susciter la concertation entre cégeps et centres hospitaliers qui accueillent les stagiaires de façon à mieux évaluer les besoins. « Il n'en coûterait pas plus cher de former une vingtaine de techniciennes par année dans un même établissement que d'en accepter seulement cinq ou six dans trois cégeps différents comme c'est actuellement le cas », affirme le Syndicat professionnel des techniciennes en radiologie médicale du Québec.

## Le piano du Bon-Pasteur

# Des spécialistes étudieront la note

**MICHEL C. AUGER**

La Ville de Montréal confiera à un comité de spécialistes le soin de choisir le type de piano qui devrait équiper la Chapelle du Bon-Pasteur.

La composition du comité sera connue la semaine prochaine et son rapport sera disponible d'ici la fin de juin, a fait savoir, hier, le Comité exécutif.

La controverse fait rage depuis quelques jours au sujet de la décision de la Ville d'équiper la Chapelle du Bon-Pasteur de la rue Sherbrooke — qui sera convertie en salle de concert de quelque 150 places et fera partie du réseau des maisons de la culture — d'un piano à queue Fazioli d'une valeur de quelque \$80,000.

Près du tiers du caucus des conseillers municipaux du RCM s'est opposé à l'achat de cet instrument lors d'une réunion plus tôt cette semaine, ce qui a sans doute incité la Ville à avoir recours à un comité d'experts de l'extérieur.

La responsable des dossiers cul-

turels au Comité exécutif, Mme Kathleen Verdon, avait soumis un dossier d'une dizaine de pages aux membres du caucus, dossier qui affirme que « les négociations sont en progrès et que le prix à payer sera inférieur à \$82,000 », plus probablement autour de \$75,000, frais de douane, taxes, transport et mise au point inclus.

Une rapide enquête du DEVOIR montre que les pianos des maisons concurrentes ont un prix semblable ou légèrement inférieur, soit \$75,000 pour un Böesendorfer, \$68,680 pour un Steinway, et \$69,995 pour un Yamaha, les deux premiers étant les plus utilisés dans les salles de concert. Ces prix qui proviennent des plus importants marchands de pianos de la région de Montréal.

Toutefois, il est plus que probable que la Ville pourrait négocier un prix plus bas puisque la plupart des fabricants et des détaillants offrent des rabais aux institutions. Ainsi, la maison Lauzon d'Ottawa (il n'y a pas de dépositaire Steinway à Montréal)

affirme que la Ville devrait pouvoir obtenir son piano pour quelque \$55,000.

La société Fazioli — qui a son usine près de Venise en Italie — a, cependant, un avantage sur ses concurrents puisqu'elle garantit ses instruments pour 10 ans, contre seulement 5 ans pour les autres fabricants.

Le conseiller indépendant Nick Auf der Maur, qui s'est fait le leader de l'opposition à l'achat du piano soutient que la Ville n'a tout simplement pas besoin d'un tel piano dans une si petite salle.

« C'est une salle de 150 places et on veut y mettre un piano à queue de neuf pieds. Tout le monde que j'ai consulté affirme que dans une salle de cette taille, il n'est pas nécessaire d'avoir ce type de piano. Il y a diverses tailles d'instruments, parce qu'il y a des salles plus petites et des plus grandes », soutient-il.

Pour M. Auf der Maur, toute cette histoire du piano est le meilleur exemple du peu d'importance qu'accorde l'administration Doré-Fainstat aux préoccupations des contribuables, en une année où on a vu les comptes de taxes augmenter de 50 %.

« La meilleure, c'est quand Mme Verdon affirme que le piano va s'autofinancer parce qu'il va servir pour des enregistrements. Quand les grands pianistes enregistrent, ils apportent toujours leur propre instrument. Alors, est-ce qu'on aura un petit robinet sur le piano pour assurer l'autofinancement. Est-ce qu'il est aussi impossible pour le piano d'avoir un déficit que pour un homme d'avoir un enfant? », se demande le conseiller Auf der Maur.

## Des députés libéraux de Montréal appuient CIBL

**PAUL CAUCHON**

Les quatorze députés libéraux provinciaux de l'Est de Montréal demandent au CRTC d'accorder une fréquence à CIBL-FM.

La radio communautaire de l'Est de Montréal, à qui le CRTC a refusé en mars la permission de diffuser à plus large échelle, obtient donc un autre appui de taille, après le soutien du Conseil de ville de Montréal et de son maire, de Pierre-Marc Johnson et de députés du PQ, du NPD-Québec, et de très nombreux organismes et associations.

Les députés libéraux demandent à la ministre fédérale des Communications, Mme Flora McDonald, d'intervenir auprès du CRTC afin que soit accordée à CIBL-FM une fréquence similaire à la fréquence de Radio-McGill.

Selon les règlements du CRTC, CIBL devait, en cas de contestation, loger un appel auprès du cabinet fédéral 60 jours après la décision. Ce délai expire mardi le 19 mai prochain, et selon plusieurs sources la ministre Flora McDonald annoncerait probablement ce matin une décision concernant le cas CIBL.

En attendant, la radio communautaire logée au 104,5 de la bande MF annonçait hier la tenue de son septième radiothon annuel, du 22 au 24 mai prochain, qui veut amasser des fonds auprès du public. L'objectif cette année est de \$ 20,000.

## Résultats

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Tirage du 87-05-13

**1 5 21 36 44 45**

No. complémentaire: 22

GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 713 301,30 \$	
5/6+	4	161 811,80 \$	
5/6	189	2 618,80 \$	
4/6	12 384	76,80 \$	
3/6	244 920	10,00 \$	

Ventes totales: 13 903 414,00 \$

Prochain tirage: 87-05-16

Gros lot (approx.): 3 700 000,00 \$

---

**RÉSULTATS ANTÉRIEURS**

TIRAGE DU	NUMÉROS
9 mai	3-9-32-38-40-47 (49)
6 mai	5-16-19-25-46-48 (38)
2 mai	9-11-15-21-32-42 (35)
29 avril	5-7-10-20-37-38 (27)
25 avril	1-27-29-34-42-48 (33)
22 avril	27-31-33-34-39-46 (44)
18 avril	9-10-11-21-28-37 (33)
15 avril	15-26-29-34-46-47 (37)

VEUILLEZ NOTER QUE LES TIRAGES DE LA MINI LOTO ET DE L'INTER LOTO FONT RELÂCHE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent sur la verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# À L'AFFICHE

À l'occasion de la journée internationale des musées du Québec, LE DEVOIR consacrera une large place à cet événement dans son cahier du samedi 23 mai prochain.

Date de tombée: 15 mai

**Pour informations et réservation d'espace publicitaire, contactez:**

**Jacqueline Avril**  
842-9645

**Faut LE DEVOIR pour le croire!**

## Le Mérite de la restauration

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Michel Pagé, a lancé hier à Québec le concours annuel du mérite de la Restauration. Ce concours vise à féliciter les meilleurs restaurateurs au Québec. Cette année, quelques modifications ont été apportées au concours, a indiqué M. Pagé.

Le nombre de catégories passe de trois à quatre: restauration de niveau supérieur, intermédiaire, familial et populaire.

Le nombre des régions passe par ailleurs de huit à 11, d'après les divisions territoriales des associations touristiques existantes.

La période d'inscription se termine le 26 juin.

EXPOSITION PHILATÉLIQUE

EXUP-XVI

présentée par

UNION PHILATÉLIQUE DE MONTRÉAL

15-16-17 MAI

---

Centre de loisirs SAINT-MATHIEU  
7110 De Avenue (près Jean-Talon) Montréal

vendredi 17-00-21-00  
samedi 10-00-21-00  
dimanche 10-00-16-00

admission libre

# Ryan prie les chercheurs en éducation de cesser de couper les cheveux en quatre

JEAN-PIERRE PROULX

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, a porté hier matin un jugement sévère sur la recherche universitaire menée au Québec en matière d'éducation. Il lui a reproché à la fois sa fragmentation, sa dispersion et son manque de diffusion.

M. Ryan était l'invité du premier congrès des sciences de l'éducation de langue française du Canada qui s'est ouvert mercredi soir à Québec sous l'égide de l'Université Laval.

Le ministre fonde ses observations sur un bilan que vient de dresser le Conseil des universités sur l'état des sciences de l'éducation au Québec. Il a remis en question ces travaux trop pointus qui « fendent les cheveux en quatre » sur le plan méthodologique mais s'avèrent finalement peu pertinents sur le plan social.

Il a souhaité en particulier que les chercheurs manifestent plus d'intérêt pour les grandes questions qui agitent la société et, par ricochet, le gouvernement. Il a cité à cet égard le problème de l'apprentissage de la langue maternelle et de la langue seconde, le rapport entre l'école publique et privée, l'école et l'évolution de la famille, l'école en milieu urbain, les effets des conventions collectives sur la qualité de l'acte pédagogique.

« Est-ce trop souhaiter, a demandé M. Ryan que vous interveniez sur des sujets comme ceux-là qui préoccupent le gouvernement ? »

Du même souffle, le ministre s'est plaint de l'absence des facultés des sciences de l'éducation des débats politiques. Il leur a rappelé qu'on ne les avait pas vues aux commissions parlementaires sur le régime pédagogique des cégeps, sur le projet de loi 40 touchant l'enseignement primaire (à l'exception de la faculté de McGill), sur le financement des universités, ni sur la loi 37 touchant le régime de négociation dans le secteur public. M. Ryan a déploré cette absence qui a privé les parlementaires d'une pensée critique qui eut pu faire contrepoint aux corporations. « J'ose espérer que nous bénéficierons dorénavant d'une meilleure con-

tribution de votre part ».

Pour l'avenir, le ministre de l'Enseignement supérieur envisage « une planification plus rationnelle des recherches universitaires ». Il compte pour alimenter sa réflexion sur le rapport du Conseil des universités sur l'éducation.

Par ailleurs, le professeur Pierre W. Bélanger de l'Université Laval a, en inaugurant le congrès mercredi soir, lancé une flèche acérée au ministre de l'Éducation. Lorsqu'on a pris connaissance, a-t-il dit, de la gravité du Sida, on a engouffré des millions pour la recherche. « Lorsqu'on

réalise que le français écrit et parlé dans nos écoles se trouve dans un état lamentable, on se borne à consulter pour en connaître les causes et adopter les moyens pour remédier à la situation ».

Le ministre, en effet, vient de lancer une consultation auprès des commissions scolaires après avoir constaté en juin 1986 la piètre performance des étudiants du secondaire. Cela dit, M. Bélanger s'est lui aussi montré tout compte fait plutôt sévère sur la pertinence sociale de la recherche. « Les facultés des sciences de l'éducation, a-t-il dit, n'ont pas

réussi à développer dans leur sein des groupes de recherche pour s'attaquer de façon organisée et importante à l'étude des aspects sociaux, économiques, politiques, organisationnels, historiques et même philosophiques de l'éducation ».

« Il ne faut pas se le cacher et jouer à l'autruche, a-t-il conclu, la recherche en éducation n'a pas encore acquis ses lettres de créance auprès de la communauté scientifique, et du monde de l'éducation. Elle a acquis cependant le droit de faire la preuve de la qualité de ses travaux et de leur pertinence sociale ».

## Loi de la construction

# Le SCFP - Québec appréhende une érosion des ses effectifs

CLÉMENT TRUDEL

Il y a risque d'« érosion » des unités d'accréditation reliées au SCFP-Québec si le ministère du Travail poursuit à un rapport sur la loi de la construction et sur sa réglementation. Des centaines d'emplois sont en jeu, estime le SCFP qui sans la nommer, poursuit sa guérilla avec la FTQ-construction.

Le rapport auquel réfère la résolution adoptée hier par le SCFP-Québec en congrès est baptisé improprement rapport « sur le travail au noir ». On a confirmé hier, au bureau du ministre Pierre Paradis, à Québec, qu'un « Rapport sur le champ d'application de la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction et sur sa réglementation » a été reçu le 5 mars; ce rapport fait présentement l'objet d'une analyse par les conseillers du ministre qui, à la lumière de cette analyse, verra quelle suite donner aux suggestions.

Il y avait 5 syndicalistes et 6 patrons de la construction à ce comité. L'Association des entrepreneurs en

construction a préféré déposer ses propres conclusions à part et n'a pas participé aux délibérations qui ont commencé en décembre.

Des centaines d'emplois sont en jeu, selon le Syndicat Canadien de la Fonction Publique. La FTQ-Construction, l'une des cinq associations syndicales qui ont siégé au comité, a comme directeur général M. Jean-Paul Rivard; elle représente 42 % des travailleurs de la construction et cherche effectivement à faire modifier les décrets régissant la construction de sorte que des gens de métier qui oeuvrent dans des secteurs qui lui échappent en partie: villes, communautés urbaines, Hydro-Québec, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux (très souvent, il s'agit de membres du SCFP), tombent désormais sous sa compétence. Il a été impossible hier d'obtenir les commentaires de M. Pouliot à ces craintes exprimées sur « l'érosion » possible d'unités d'accréditation relevant du SCFP.

Où tirer la ligne qui établira la frontière exacte entre travaux de construction, d'entretien et de rénovation? Qui tranchera? Au Syndicat

des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) - dont le président est Benoit Doyon (il termine aujourd'hui son mandat à la présidence du SCFP-Québec) on s'inquiète, de la même manière, d'une « érosion » au niveau des emplois, mais dans ce cas, les 300 postes « perdus » sont devenus des postes « non syndiqués » qu'il faut « rapatrier dans nos unités d'accréditation ». C'est une problématique analogue qui intervient entre le SCFP-Québec et la FTQ-construction. Il est douteux que l'option arrêtée prochainement par le cabinet du ministre Paradis puisse satisfaire les deux camps.

Le congrès du SCFP, qui regroupe 74.000 membres au Québec, a mandaté hier ses dirigeants pour qu'ils prennent « tous les moyens pour préserver les emplois que nos membres ont toujours effectués ». Quant au « représentant de la FTQ » au comité qui a remis il y a deux mois un rapport à M. Paradis, le SCFP souhaite qu'il soit identifié comme « représentant de la FTQ-construction », non pas de la FTQ dans son ensemble. Nuance qui a ses conséquences, étant donnée la rivalité suscitée par le désir de la FTQ-construction d'agrandir son rayonnement... au détriment d'autres syndiqués de la même centrale.

Dans un autre champ de préoccupation, les congressistes ont appris hier du secrétaire-trésorier du SCFP-Canada, Jean-Claude Laniel, que les finances allaient très bien. Le syndicat national est en bonne voie

## Le syndrome du pissenlit dans le Westend

# 80% des pelouses sont arrosées aux pesticides

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Dans l'Ouest de Montréal, huit familles sur dix utilisent des pesticides, révèle une étude conjointe menée l'été dernier par Environnement Canada et le Département de santé communautaire (DSC) du Lakeshore.

Près de 90 % des personnes interrogées ont répondu à cette initiative menée dans une région de niveau économique élevé, où la répression des pissenlits dans les parterres suscite un engouement annuel pour les pesticides. C'est dans cette région, probablement la plus gazonnée de l'île, que des élèves ont été arrosés par mégarde l'an dernier dans leur cour d'école.

Le syndrome du pissenlit rapporte chaque année une fortune aux compagnies spécialisées dans leur élimination, lesquelles arrosent d'ailleurs leurs contrats en offrant de traiter les parterres aux insecticides et aux inevitables engrais. D'après ce sondage, la majorité des familles du Westend sont atteintes du syndrome du pissenlit: pour calmer leur phobie de la petite fleur jaune, 40 % font appel aux firmes spécialisées qui arrosent près de 100.000 parterres dans la région métropolitaine. Les mêmes répondants s'opposent par contre à l'épandage des mêmes produits dans les parcs en raison du danger que cela représente pour les enfants...

Pour les représentants du DSC du Lakeshore, la meilleure solution c'est de laisser vivre les pissenlits ou de faire un peu d'exercice, au moins une fois par année, en les arrachant.

Quelque 240 répondants ont permis aux chercheurs de vérifier où ils entrent leurs restants de pesticides. Au moins 160 d'entre eux en possédaient et plus de la moitié les entreposaient dans le garage dans leur contenant d'origine. Quatre fois

sur cinq, les produits étaient hors de portée des enfants.

Un répondant sur cinq avoue jeter ses pesticides inutilisés aux vidanges et une personne sur dix les envoie tout simplement à l'égoût. Ces pratiques sont d'autant plus alarmantes que le tiers des produits recensés ne sont plus homologués, c'est-à-dire qu'ils sont aujourd'hui jugés trop dangereux pour être vendus.

C'est pourquoi le DSC du Lakeshore organise, le 6 juin, une collecte de vieux pesticides dans le comté du ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln.

Les représentants médicaux de cette région recommandent aux citoyens du reste de la métropole de faire pression sur leurs édiles municipaux pour qu'ils organisent chez eux des collectes semblables.

Une autre partie de cette étude portait sur les sources d'approvisionnement en pesticides. Il en ressort que la plupart des vendeurs même dans les pépinières n'avaient pas la formation requise pour renseigner les consommateurs. Trois sur cinq ne savaient pas qu'ils vendaient des produits « naturels ». Ils se fient en général sur les étiquettes, comme tout le monde.

Les responsables de cette recherche se disent favorables au projet de M. Lincoln d'exiger une formation des vendeurs et les utilisateurs commerciaux qui entretiennent les parterres de la métropole.

Pour la porte-parole du DSC, Mme Johanne Gélinas, il se pourrait que que cette éventuelle formation favorise l'accroissement des ventes de pesticides en sécurisant davantage les consommateurs.

L'idéal, reconnaît-elle, serait de restreindre aux cas de force majeure l'usage de pesticides et non d'en faire un outil d'intervention quotidien. « Mais, dit-elle, il est difficile de bannir des produits aussi courants du jour au lendemain. »

de régler le problème des retards dans l'entrée des cotisations perçues. En cinq semaines, ce gros syndicat (331.000 membres au Canada) a pu ainsi récupérer \$1,5 million (sur les \$3,5 millions qui lui sont dus) grâce à une intensification des démarches auprès des préposés à la trésorerie.

M. Laniel a aussi affirmé que des emprunts faits au Fonds de défense (riche de \$19 millions d'après le bulletin officiel de mars) avaient permis d'épargner \$1,5 million qu'il aurait fallu déboursier si les emprunts avaient été faits à une Caisse d'économie.

# Une fête pour les 40 ans de la Société des Saints-Apôtres

MARIE LAURIER

La Société des Saints-Apôtres qui a formé des centaines de prêtres et aux vocations tardives ainsi que des laïcs engagés en Église célébrera dimanche (17 mai) son 40e anniversaire.

Le président de la fête, M. Marcel Robidas, ancien maire de Longueuil, ami de longue date de l'oeuvre et de son fondateur, feu le père Eusèbe Ménard, convie tous les anciens ayant fréquenté les collèges, séminaires et maisons d'accueil de la congrégation à participer aux activités prévues pour cette occasion.

M. Claude Laforune, concepteur de l'Évangile en papier, assure la coordination du programme de cette journée: une messe célébrée à 15 h 30 à la Chapelle de la Réparation de Pointe-Aux-Trembles suivie d'un banquet à 18 h au Collège Saint-Jean-Vianney du boulevard Gouin.

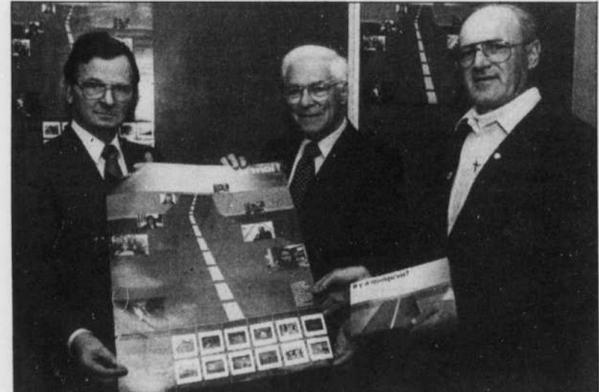
« Nous voulons faire de cette journée une véritable fête de retrouvailles, de commenter M. Robidas. Ils sont nombreux les laïcs qui ont bénéficié de la formation reçue dans les établissements dirigés par les prêtres des Saints-Apôtres. Et je suis persuadé qu'ils en gardent d'excellents souvenirs. »

L'originalité de la Société des Saints-Apôtres qui compte 51 membres et sept aspirants, ainsi que 80 missionnaires aux États-Unis, en Amérique latine et en Afrique, que latine et en Afrique, tient à deux facteurs principaux: elle se spécialise dans les vocations tardives et elle est entièrement gérée par des laïcs, et ce depuis sa fondation sous le nom de l'Œuvre des Saints-Apôtres.

Le fondateur, le père Ménard, l'avait voulu ainsi afin de pouvoir se consacrer entièrement à ses prêtres, sans se préoccuper des biens temporels. « Sans attendre Vatican II, nous fait remarquer un de ses disciples, le père Michel Legault, membre du conseil général de l'ordre, notre fondateur avait pris conscience de l'importance de l'engagement des laïcs dans l'Église, et tout particulièrement dans la formation des futurs prêtres. »

Pour M. Robidas, cette idée de confier à une corporation la gestion des biens de la communauté a bien servi les Saints-Apôtres. Ce sont en majorité des possessions immobilières: maisons d'enseignement, de réflexion, d'accueil dont le Collège Saint-Jean-Vianney qui reçoit quelque 770 étudiants au secondaire et au collégial.

Les membres de la Société des Saints-Apôtres travaillent dans sept diocèses: Montréal, Saint-Jean-Longueuil et Joliette au Québec, Ottawa en Ontario, Yaoundé au Cameroun, Bangui en République Centrafricaine et Assise en Italie. Ils dirigent un séminaire à Cromwell au Connecticut et forment des missionnaires, prêtres et laïcs qui oeuvrent dans différents endroits de l'Amérique latine et de l'Afrique. Les religieux canadiens se réalisent dans des tâches diversifiées, même profanes, sans toutefois perdre de vue la perspective pastorale: enseignement, direction de maisons de retraite, aumônières d'hôpitaux, organisation de pèleri-



M. Marcel Robidas (au centre) déploie l'affiche conçue à l'occasion du 40e anniversaire de la Société des Saints-Apôtres. Il est entouré de M. Jean-Paul Descôteaux (à gauche), de la Fédération des caisses populaires Desjardins et du père Bernard Dubois, organisateur communautaire au CLSC Montcalm.

nage, etc. Une communauté de femmes connue sous le nom de La Société des Soeurs des Saints-Apôtres entretient les mêmes objectifs de promouvoir les vocations sacerdotales et religieuses dans l'Église.

Ces communautés d'hommes et de femmes ont été fondées en 1946 par un franciscain, le père Eusèbe Ménard, décédé en mars dernier. C'est en prêchant des retraites à Châteauguay qu'il découvrit qu'ils étaient nombreux les adultes désireux de s'engager dans le sacerdoce mais qu'il leur était difficile de réaliser cet idéal.

Les ressources matérielles, intellectuelles et spirituelles pour accueillir ces futurs prêtres aux vocations tardives, étaient quasi inexis-

tantes. Le religieux s'assure immédiatement de la collaboration de gens d'affaires, notamment de M. Hector Durand qui devint le premier président d'une corporation, l'Œuvre des Saints-Apôtres, présidée actuellement par M. Édouard Deslauriers et il ouvre un premier internat pour vocations sacerdotales d'adultes à Montréal-Nord: l'École apostolique Saint-Pascal-Baylon.

Le père Yvon Archambault est devenu le 2e supérieur général de la communauté à la suite du décès du fondateur.

M. Robidas invite toutes les personnes reliées à l'Œuvre des Saints-Apôtres et qui n'ont pu être rejointes à participer à la fête de dimanche ou de prendre les renseignements requis: (514) 322-0560.

## LE DEVOIR ECONOMIQUE Magazine

### GRILLE DE PARUTION 1987



- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Vendredi 12 juin      | Les parcs industriels                      |
| Vendredi 11 septembre | L'exportation, les transports              |
| Vendredi 16 octobre   | Les assurances                             |
| Vendredi 13 novembre  | Les communications, les télécommunications |
| Vendredi 11 décembre  | Perspectives économiques 1988              |

Pour information ou réservation publicitaire: (514) 842-9645

Pour réserver vos exemplaires supplémentaires: (514) 844-3361

## LE DEVOIR

<b>RENSEIGNEMENTS</b>	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
<b>Publicité</b>	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
<b>Abonnements</b>	
Montréal	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4747
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Faut LE DEVOIR pour le croire!

# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Liban

## L'otage Steen toujours vivant

BEYROUTH (AFP) — Le Jihad islamique pour la libération de la Palestine (JILP) a fait parvenir hier à la presse libanaise une cassette-vidéo de l'un de ses quatre otages, l'Américain Alann Steen, près de deux mois après avoir affirmé qu'il était mourant.

Le Jihad a renouvelé sa proposition d'un échange global avec des prisonniers détenus par Israël.

Parlant d'une voix lente, presque inaudible, M. Steen, barbu, assis par terre, paraissait décontracté et en bonne santé.

Dans un texte écrit de trois minutes, M. Steen, 46 ans, enlevé le 24 janvier à Beyrouth-Ouest, a affirmé que le gouvernement avait « gelé la solution de notre problème et attendait la suite des événements ». « Grâce à Dieu, le JILP essaie de me sauver car son idéologie ne lui permet pas de me laisser mourir ».

M. Steen est enseignant au Beirut University College (BUC), comme ses camarades de détention enlevés en même temps que lui, les Américains Jesse Turner, 47 ans, Robert Polhill, 56 ans, et l'Indien détenu d'une carte de séjour permanent aux États-Unis, M. Mithleshwar Singh, 60 ans. Il avait été donné pour mourant par ses ravisseurs le 23 mars dernier.

Dans la cassette-vidéo, M. Steen, affirme que son sort et celui de ses camarades « continuera à dépendre de la libération d'autres prisonniers en Israël et dans les territoires occupés ».

« Nous comptons, au début, sur la puissance de notre gouvernement mais nous n'avons trouvé que faiblesse et des courtiers et profiteurs », a ajouté M. Steen. « Les États-Unis se préparent maintenant à payer la facture de leur politique erronée dans le monde, spécialement au Proche-Orient », a-t-il dit.

## Irangate : Reagan doit en assumer toute la responsabilité

WASHINGTON (AFP) — Le président de la Commission d'enquête de la Chambre des représentants sur l'affaire iranienne, M. Lee Hamilton, a estimé hier que le président Ronald Reagan devait en fin de compte assumer la responsabilité de sa politique et des erreurs commises en son nom.

Dressant le bilan de quatre jours de déposition de M. Robert McFarlane sur les ventes d'armes à l'Iran et les détournements de fonds au profit des rebelles nicaraguayens, M. Hamilton a déclaré que l'ancien conseiller présidentiel pour la sécurité nationale « parlait au nom du président et la responsabilité doit lui revenir, tout autant qu'à vous ».

« Vous ne pouvez (...) prendre la responsabilité des erreurs commises, aussi admirable que cela soit, et du coup absoudre le président », a souligné M. Hamilton à l'adresse de M. McFarlane.

Pour sa part, le président de la commission du Sénat, M. Daniel Inouye, a estimé que cette déposition montrait que « le président était beaucoup plus au courant (de ces opérations) qu'il ne le semblait auparavant ».

D'autre part, démentant un article du Washington Post, M. McFarlane a indiqué qu'il ne se souvenait pas avoir rencontré le roi Fahd d'Arabie saoudite pour solliciter une contribution financière au profit des Contras, les rebelles combattant le gouvernement du Nicaragua.



McFarlane, hier.

« Je ne crois pas que nous ayons eu une rencontre là, a-t-il dit en évoquant les informations selon lesquelles il se serait entretenu avec le roi Fahd à la résidence de l'ambassadeur d'Arabie saoudite à Washington en 1985, époque à laquelle l'aide américaine aux Contras était interdite par le Congrès ».

M. Reagan avait reconnu mercredi qu'il avait remercié le souverain saoudien pour l'aide financière donnée aux Contras mais avait démenti avoir sollicité cette assistance. Selon les membres du Congrès, l'aide saoudienne s'est élevée à \$32,5 millions en 1984 et 1985.

La Maison-Blanche a pour sa part réaffirmé hier qu'il était « légal » de solliciter des fonds de pays tiers pour aider les Contras lorsque l'amendement Boland interdisait au gouvernement américain de le faire lui-même. Le porte-parole de la Maison-Blanche a cependant souligné que cela ne signifiait pas pour autant qu'une quelconque sollicitation avait eu lieu, ajoutant que le président Reagan « n'était pas au courant d'une quelconque demande d'aide de la part de ses collaborateurs ».

M. McFarlane a également affirmé que si le président Reagan soulignait fréquemment que les États-Unis devaient rester fidèles à leur tradition d'aide aux « combattants de la liberté », « cela ne signifiait pas qu'il avait souhaité ou autorisé qu'il que ce soit à entreprendre une quelconque activité illégale » en faveur des Contras.

L'ancien conseiller présidentiel a indiqué que le président Reagan lui avait téléphoné après sa déposition de mardi pour lui dire « qu'il avait regardé les auditions (des commissions d'enquête) et qu'il pensait qu'elles avaient jeté plus de lumière sur ce problème que tous les précédents efforts réunis ».

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, a indiqué que M. Reagan avait appelé son ancien collaborateur pour lui dire « qu'il faisait un bon travail » durant les auditions du Congrès.

## Le coup d'État fidjien sur fond de querelles ethniques

SUVA (Fidji) (AFP) — Un groupe de militaires a renversé, hier dans le Pacifique sud, le gouvernement démocratique des îles Fidji, dont l'avènement avait suscité l'hostilité des Mélanésiens en raison de la présence majoritaire de ministres d'origine indienne.

Le gouverneur général de ce territoire du Commonwealth s'est opposé aux auteurs du coup d'État, emmenés par le lieutenant-colonel Siviveni Rabuka, et chacun a revendiqué la légitimité du pouvoir. Le coup d'État s'est produit sans effusion de sang.

La Grande-Bretagne, tout comme le secrétaire-général du Common-

wealth, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et plusieurs petits États du Pacifique sud ont condamné le coup d'État.

Hier matin, le lt-colonel Rabuka, 38 ans, numéro trois dans la hiérarchie militaire, a fait irruption au Parlement à la tête d'un détachement de dix soldats, le visage caché par un masque à gaz.

Le premier ministre travailliste, M. Timoci Bavadra, 52 ans, ancien dirigeant syndical, et vingt-sept ministres ont été entraînés hors du bâtiment, et emmenés en camion militaire dans une caserne de la banlieue de Suva, capitale de l'archipel.

Le lt-colonel Rabuka a annoncé à la radio la formation d'un gouvernement intérimaire, sous sa direction, qui est pratiquement exclusivement formé de Mélanésiens. Le lt-colonel s'est également arrogé le portefeuille de l'Intérieur. M. Ratu Mara, qui fut premier ministre dix-sept ans durant, jusqu'aux élections du mois dernier, y est nommé aux Affaires étrangères.

Le lieutenant-colonel a aussi pris le commandement des forces armées, qui comptent 2.600 hommes, après en avoir suspendu le commandant, le général Epeli Nailatikau (qui se trouvait en Australie et a immédiatement regagné son pays), et le chef d'état-major, le lt-colonel Jim Sanday. Près de la moitié de cette armée (plus de 1.100 hommes) est affectée à l'extérieur, à la force de l'ONU au Liban (FINUL) et à la force multinationale d'interposition au Sinaï.

La coalition gouvernementale du Parti travailliste et du Parti de la fédération nationale n'aura donc vécu qu'un mois. M. Bavadra est un chef traditionnel mélanésien, mais dix-

neuf des vingt-huit membres du gouvernement étaient d'origine indienne. Les Mélanésiens du cru (au nombre de 304.000 contre 350.000 habitants d'origine indienne), déjà défavorisés sur le plan économique, avaient très mal pris d'être ainsi, pour la première fois, mis en minorité au gouvernement.

Depuis les élections clôturées le 11 avril dernier, plusieurs manifestations avaient eu lieu pour réclamer des réformes constitutionnelles afin de garantir aux Mélanésiens la direction du pays. Les putschistes affirmèrent avoir pris le pouvoir pour éviter une effusion de sang.

## Barbie était considéré comme un agent américain valable

LYON (Reuter, AFP) — L'ancien agent secret américain Erhard Dabringhaus, cité comme témoin au procès de Klaus Barbie, hier devant la cour d'assises de Lyon, a décrit l'ancien nazi comme un agent de renseignement « bien introduit » mais dont les renseignements « ne valaient pas grand chose ».

Klaus Barbie a réitéré hier son refus de comparaître face à ses juges.

« Je pensais que ses informations ne valaient pas grand chose, c'est lui qui se décrivait comme le plus grand agent en France » pendant la guerre, a déclaré à la barre Dabringhaus, en français.

Dabringhaus, 70 ans, a expliqué par la nécessité de la lutte anti-communiste les raisons qui ont poussé les Américains du CIC (Counter Intelligence Corps), l'ancêtre de la CIA, à employer Barbie de 1947 à 1951, alors qu'il était recherché pour crimes de guerre.

Aujourd'hui à la retraite, Dabringhaus avait 31 ans lorsqu'il a rencontré Barbie, en 1948. Il lui fournissait notamment des faux papiers d'identité et lui versait son salaire.

Les deux hommes ont travaillé ensemble à Augsburg, pour infiltrer le Parti communiste bavarois. « Il était tellement bien introduit au CIC qu'il me disait presque ce qu'il fallait faire. Moi, je n'étais presque plus que chauffeur ».

Par ailleurs, devant le box des accusés vide, l'ancien ministre

de l'Intérieur bolivien Gustavo Sanchez, que Klaus Barbie avait accusé la veille d'être le principal organisateur de son « enlèvement illégal », a témoigné hier.

L'expulsion controversée de Barbie vers la France a été longuement évoquée par son avocat Me Jacques Vergès affirmant que son « client a refusé logiquement de comparaître devant celui (Gustavo Sanchez) qui a reçu \$5.000 US pour le kidnapper avec une bande de mercenaires ».

Pour sa part, M. Sanchez a fait devant la Cour un récit détaillé des activités en Bolivie de celui qui se faisait appeler Klaus Altmann-Hansen.

Dès 1964, 13 ans après son arrivée en Bolivie par la « filière des rats », Barbie était aux côtés du général Barrientos, arrivé à la tête de l'État par un coup d'État militaire. La présidence du général Barrientos a été soutenue par Klaus Altmann, qui était régulièrement consulté, a expliqué Gustavo Sanchez.

En relation constante avec les anciens nazis réfugiés en Amérique du Sud, Altmann aurait « activement participé » à la collecte de fonds qui ont permis l'arrivée au pouvoir en 1970 d'un nouveau régime militaire en Bolivie, après un court intermède démocratique.

« Le pouvoir militaire, a encore assuré M. Sanchez, a donné tout pouvoir et toutes les facilités à Klaus Altmann pour aider à la création de centres de détention et de tortures ».

## Scandale en Autriche

VIENNE (AFP) — Un député écologiste autrichien a fait scandale hier au Parlement à Vienne en brandissant un drapeau nazi pour stigmatiser le passé de M. Kurt Waldheim devant les députés réunis pour voter une motion de soutien au président.

Les partis socialiste et conservateur au pouvoir ont proposé le vote d'une résolution demandant au gouvernement de « soutenir toutes les initiatives du président Waldheim pour s'opposer aux accusations infirmées sur ses activités durant la guerre ».

Cette motion a été votée dans la soirée avec l'appui du Parti libéral de droite. Les huit députés « verts » (sur 183) étaient seuls à s'y opposer.

De la tribune M. Andreas Wabl a déployé un drapeau rouge à croix gammée de plusieurs mètres de long en s'écriant : « c'est sous ce drapeau que notre président a servi et c'est une catastrophe ». Une interruption de séance a été obtenue par les trois autres partis, repoussant le vote.

La motion est le fruit d'un compromis entre les deux partis au pouvoir.

## LE MONDE EN BREF

### ■ Candidat haïtien à Montréal

(Le DEVOIR) — Un candidat présidentiel aux élections d'Haïti, M. Gérard-Philippe Auguste, rencontrera la communauté haïtienne de Montréal demain. Le candidat du MOP, le Mouvement d'organisation du pays (MOP) est retourné à Haïti peu après la chute du dictateur Jean-Claude Duvalier en février 1986, après un exil de 23 ans. Ingénieur-agronome, il a passé la majorité de ces années d'éloignement en Afrique, où il a représenté la FAO, l'Organisation mondiale de l'agriculture. M. Philippe-Auguste était un proche du fondateur du plus vieux parti politique encore debout, M. Daniel Fignolé. Hier, un membre du Parti à Montréal, M. Phares Pierre, a qualifié M. Fignolé « d'Allende ». S'il est élu aux élections de novembre, le MOP « assurera un minimum décent à tous », surtout en matière de santé et d'éducation. Mais d'abord, le MOP rêve « d'installer un État de droit, où est justice appartient à tout un chacun ». Interrogé sur ce qui le distingue de son rival Hubert De Ronceray qui espère aussi diriger les destinées de la Perle des Caraïbes, le porte-parole du Parti a répondu que M. De Ronceray « a travaillé sous Duvalier, a vanté la présidence à vie, est un duvalériste ». Le candidat du MOP arrive aujourd'hui à Montréal, où vivent 40.000 Haïtiens.

### ■ Sakharov : « Le processus de changement en URSS se ralentit »

PARIS (AFP) — L'académicien soviétique et prix Nobel de la Paix Andreï Sakharov, se définissant comme un « libre-penseur », a estimé hier que « le processus de changement en Union soviétique se ralentit, surtout en ce qui concerne la libération des prisonniers de conscience ». « Tout se ralentit en ce moment », a ajouté M. Sakharov, interrogé à Moscou par la chaîne de télévision privée française TF-1, « dans le domaine des mises en liberté des prisonniers, mais aussi dans le domaine économique et social. C'est un processus complexe qui se joue actuellement en URSS. J'ai peur que l'entourage de Gorbatchev ne soit pas assez dégagé du dogmatisme, mais peut-être Gorbatchev lui-même ne l'est pas suffisamment ». Enfin, se définissant, M. Sakharov a déclaré : « je ne peux pas dire que je me trouve dans l'opposition. L'opposition est un domaine politique, cela représente une détermination. J'appartiens simplement aux gens qui expriment librement leurs idées. Je suis un libre-penseur, c'est le plus important ».

### ■ Plus de 400 Sikhs sont arrêtés

CHANDIGARH (Inde) (AFP) — Les arrestations de militants sikhs se sont poursuivies hier et plus de 400 personnes soupçonnées d'appartenir ou d'être liées aux mouvements séparatistes sikhs ont été arrêtées depuis mardi dans le cadre d'une vaste opération de police lancée au lendemain de la dissolution du gouvernement local et de l'imposition de l'autorité directe du pouvoir fédéral. Selon un porte-parole de la police, M. Anil Kaushik, le bilan des arrestations se monte à 400, tandis que l'agence indienne Press Trust of India (PTI) fait état de 450 personnes arrêtées en trois jours. Parmi les personnes arrêtées figure notamment l'ancien ministre de la coopération du gouvernement de Pendjab, M. Pritam Singh Chandramajra. Un député du parti sikh Akali Dal, M. Masar Master Johar Singh, a également été arrêté, selon le président de ce parti et ancien chef du gouvernement de Pendjab, M. Surjit Singh Barnala. Par ailleurs, trois membres importants du parlement religieux de la communauté sikh ont également été arrêtés, a indiqué le porte-parole de la police.

## Chirac reçu par Gorbatchev

MOSCOU (AFP) — Le premier ministre français Jacques Chirac devait s'entretenir aujourd'hui au Kremlin avec M. Mikhaïl Gorbatchev avec qui il avait, selon son entourage, pu « déjà parler de choses importantes » lors de l'apparition surprise du numéro un soviétique au dîner offert hier soir par le chef du gouvernement Nikolai Ryjkov.

« La discussion, déjà longue, détendue et sympathique » avec M. Gorbatchev en cette occasion inattendue pour la partie française devait reprendre aujourd'hui. Ce « geste » de M. Gorbatchev, « sympathique à l'égard de la France » et « auquel M. Chirac » a été très sensible, selon une source proche de la délégation française, a paru atténuer les effets du « discours pointu » de M. Ryjkov qui a évoqué en des termes particulièrement francs les reproches que nourrit actuellement Moscou à l'encontre de Paris.

## CARTES D'AFFAIRES

### ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892  
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield,  
Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél. : (514) 934-0272  
Télex : 05-268656  
Cable : MARION  
Télécopieur

98 FM

Pour le

# JAZZ

Dimanche  
20h00 à minuit  
avec Michel Cloutier

## MON CHOIX À QUÉBEC

L'Institut d'administration publique du Canada  
Groupe régional de Montréal

The Institute of Public Administration of Canada  
Montreal Regional Group

AVEC LE CONCOURS DU DEVOIR PRÉSENTE LE PROGRAMME DE DÉJEÛNER  
REFLEXION DE L'IAPC-MONTRÉAL

**M. JEAN-CLAUDE LABEL**  
Président  
Les Entreprises CGI (ex-PDG de la Société de financement du Québec)

**«L'ÉTAT QUÉBÉCOIS À LA CROISÉE DES CHEMINS»**  
Le mercredi 20 mai 1987 à midi, à l'ENAP située au  
4835, rue Christophe-Columb, à la salle 2084.  
Coût: 7,00\$ (Un léger goûter sera servi) R.S.V.P.: Ginette Gullbault 522-3641

# LE COMMERCE, NOTRE GAGNE-PAIN

Aujourd'hui comme hier, les échanges commerciaux du Canada avec ses partenaires du monde entier sont le fer de lance de notre développement économique. Notre niveau de vie élevé résulte des efforts consentis par tous les Canadiens depuis des siècles afin de concevoir, fabriquer et expédier nos produits aux quatre coins du globe.

Les Canadiens exportent désormais davantage par homme, femme et enfant que tout autre pays industrialisé. Nos ventes à l'étranger représentent quelque 30 pour cent de tous les biens et services que nous produisons chaque année. Plus de 3 millions d'emplois, partout au pays, dépendent de ces exportations.

## TOUS LES CANADIENS PROFITENT DU COMMERCE

À qui profite cette intense activité commerciale du Canada dans le monde? Elle profite à tous, d'une façon ou d'une autre. À titre de consommateur, chacun souhaite un accès facile et constant à des produits de qualité, disponibles aux meilleurs prix possibles, et pour ceux d'entre nous dont les revenus sont modestes, cette exigence prend toute son importance.

Mais nous avons aussi besoin de créer des emplois au pays. Plus d'un million et demi de Canadiens cherchent présentement du travail. Or c'est dans le dynamisme de nos entreprises, petites et grandes, que nous trouverons la source de notre développement économique. Pour réussir, nos entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre expérimentée, d'une technologie poussée et d'une capacité de production plus grande que par le passé. Elles ont aussi besoin d'un accès assuré aux marchés étrangers car, sans une croissance soutenue de nos exportations de biens et services, c'est toute l'économie canadienne qui serait en péril. Leur survie, notre survie, en dépend.

## IL FAUT SOUHAITER QUE TOUS LES PAYS OUVRENT LEURS PORTES

Nos exportations sont menacées! Une compétition féroce incite les pays du monde entier à fermer leurs frontières aux produits étrangers. Une véritable guerre commerciale menace de ralentir à nouveau notre croissance économique. Par le passé, le Canada a combattu ces tendances protectionnistes et il continue toujours de se poser en défenseur d'une libéralisation accrue des échanges commerciaux entre toutes les nations du globe.

Mais tout en ne ménageant aucun effort pour améliorer la situation au plan mondial, nous devons reconnaître qu'il faudra beaucoup de temps et de patience. Entre-temps, n'oublions pas que le Canada est le seul pays industrialisé qui n'a pas encore librement accès à un marché d'au moins 120 millions de personnes pour écouler ses produits. C'est pour cela qu'il nous faut tout mettre en oeuvre, dès maintenant, pour nous assurer que nos plus importants clients en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, gardent leurs portes bien ouvertes à nos produits.

## IL NOUS FAUT NOUS ASSURER L'ACCÈS À NOS PRINCIPAUX MARCHÉS

Tous les Canadiens reconnaissent l'importance des États-Unis pour notre commerce extérieur. Deux millions d'entre nous occupent des emplois reliés directement à la fabrication de produits que nous vendons sur le marché américain. En fait, près de 80% du total de nos exportations prend la direction des États-Unis. Le commerce entre nos deux pays est le plus important au monde! Cette année seulement, le Canada et son voisin américain s'échangeront des biens et des services dont la valeur totale dépassera 190 milliards de dollars. Nous sommes, et de loin, le plus sérieux partenaire commercial des États-Unis.

Mais rien n'est définitivement acquis et il nous faut aujourd'hui consolider ces faiblesses relations commerciales à l'origine de la prospérité de nos deux peuples. Des forces protectionnistes qui menacent notre accès au marché américain sont à l'oeuvre chez nos voisins du Sud. Ces dernières années, de nombreux produits canadiens dont la valeur totale s'élève à quelque 8 milliards de dollars ont été touchés par différentes mesures antidumping et de contingentes, ou encore par des droits additionnels ou compensatoires. Quelque 200,000 Canadiens travaillent dans les industries ainsi menacées.

Tout le monde a encore frais à la mémoire le cas du bois d'oeuvre, ceux du porc, de l'acier ou des bardeaux de cèdre, tous pénalisés par l'imposition de tarifs supplémentaires qui les rendent désormais moins concurrentiels sur le marché américain. Et il y a aussi le cuivre, le sucre de l'Ontario, les wagons de métro du Québec, la potasse de la Saskatchewan, le saumon, le hareng, les framboises et les fleurs coupées de la Colombie Britannique, puis le sel, les flocons de poisson et la morue salée des provinces de l'Atlantique...



John Bulloch, Président Fédération canadienne de l'entreprise indépendante



David Culver, Président Conseil canadien des chefs d'entreprises



Sally Hall, Présidente Association des consommateurs du Canada



Roger Hamel, Président Chambre de Commerce du Canada



Peter Lougheed Coprésident de l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi



Donald Macdonald Coprésident de l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi



Frank Petrie, Président Association canadienne d'exportation



Laurent Thibault, Président Association des manufacturiers canadiens

Présentement, les législateurs américains étudient de nombreux projets de loi qui visent à limiter l'entrée de produits étrangers chez eux. Si de tels projets se concrétisaient, le Canada et les Canadiens auraient plus à perdre que toute autre nation du monde. Voilà pourquoi nous devons nous y opposer vigoureusement.

Un accord de libre-échange serait, à n'en pas douter, un bon moyen pour protéger nos travailleurs et nos industries contre les effets néfastes de telles mesures protectionnistes.

## SANS RÈGLES BIEN DÉFINIES, C'EST LA LOI DE LA JUNGLE

Un accord de libre-échange implique l'établissement de règles précises, essentielles au maintien de relations harmonieuses entre les partenaires. Les présentes négociations doivent définir les instruments qui permettront aux deux pays de commercer selon des règles établies et d'éviter ainsi des conflits toujours coûteux, ou d'y mettre un terme rapidement. Sans une telle entente, sans règles bien définies, la loi de la jungle prévaudrait et dans un tel contexte, il devient évident que le plus fort l'emporterait toujours!

## NON, LA SOUVERAINÉTÉ CANADIENNE N'EST PAS EN JEU

Un petit nombre de Canadiens au yerbe haut prétend qu'une entente de libre-échange avec les États-Unis mènerait à la disparition du Canada en tant que nation indépendante. Il s'agit là d'un non-sens. Une large part du commerce entre nos deux pays s'effectue déjà sans entraves; d'ailleurs, cette proportion est aujourd'hui considérablement plus importante qu'il y a dix ans. Sommes-nous devenus, pour autant, un pays moins sûr de ses capacités, moins indépendant ou moins prospère? Au contraire! Et puis, une telle entente commerciale de libre-échange ne serait pas un cas unique au monde. Que ce soit en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie ou en Amérique du Sud, plusieurs pays ont déjà négocié et signé de telles ententes qui favorisent leurs échanges de produits. Jamais, dans de tels traités commerciaux, un petit pays n'a perdu son indépendance.

## UN ACCORD SATISFAISANT OU RIEN DU TOUT!

Nul Canadien bien renseigné ne voudrait d'un traité à n'importe quel prix. L'entente doit servir les intérêts nationaux. Nos négociateurs s'affairent présentement à conclure une telle entente et ils ont l'appui du gouvernement fédéral, de la plupart des parlementaires, de toutes les Provinces et Territoires du pays et de la majorité des Canadiens. Tant que nous ne connaissons pas les termes de l'entente, nous nous devons d'être alertes et de garder l'esprit ouvert. Sinon, nous ferions fi de nos meilleurs intérêts.

Avons-nous, comme Canadiens, la capacité d'en venir à une entente avec les États-Unis qui augmenterait nos chances de bâtir un pays encore plus fort, plus prospère, plus influent? Pour nous, cela ne fait aucun doute, la réponse est oui! Des millions de concitoyens sont aussi de notre avis et nous espérons que vous êtes du nombre.

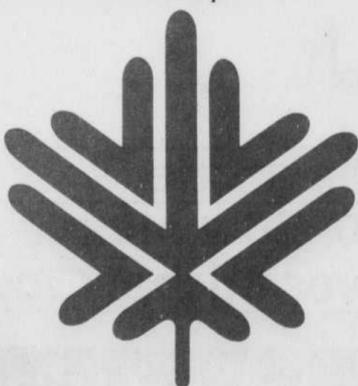
## L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

Ce message vous vient de l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi. Créée en mars dernier, l'Alliance est un organisme non partisan qui rassemble des individus provenant de toutes les couches de la société canadienne, et des groupes économiques représentant quelque 500,000 Canadiens. L'Honorable Peter Lougheed et l'Honorable Donald Macdonald assument la co-présidence de l'Alliance. Les organismes fondateurs de l'Alliance sont le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des exportateurs canadiens, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association des consommateurs du Canada. Plusieurs autres organismes et individus se joignent à nous chaque jour.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'Alliance. Aucuns frais d'adhésion ne sont exigés, mais nous acceptons vos dons avec plaisir. Dès réception de votre demande, nous vous ferons parvenir une carte de membre et une épinglette de l'Alliance. Veuillez remplir le coupon ci-joint et le faire parvenir à

**L'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi**  
Case postale 6077  
Montréal (Québec)  
H3C 3A7

\*Des enquêtes nationales démontrent que la majorité des Canadiens favorisent le libre-échange commercial avec les États-Unis.



## L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
Association des consommateurs du Canada  
Conseil canadien des chefs d'entreprises  
Association des manufacturiers canadiens  
Chambre de Commerce du Canada  
Association des exportateurs canadiens

Veuillez remplir ce coupon et le faire parvenir à: L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI, Case postale 6077, Montréal (Québec) H3C 3A7

Oui, je suis en faveur du libre-échange  
 Je désire plus d'information

Oui, je voudrais être membre de l'Alliance  
 Veuillez ajouter mon nom à votre liste postale

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

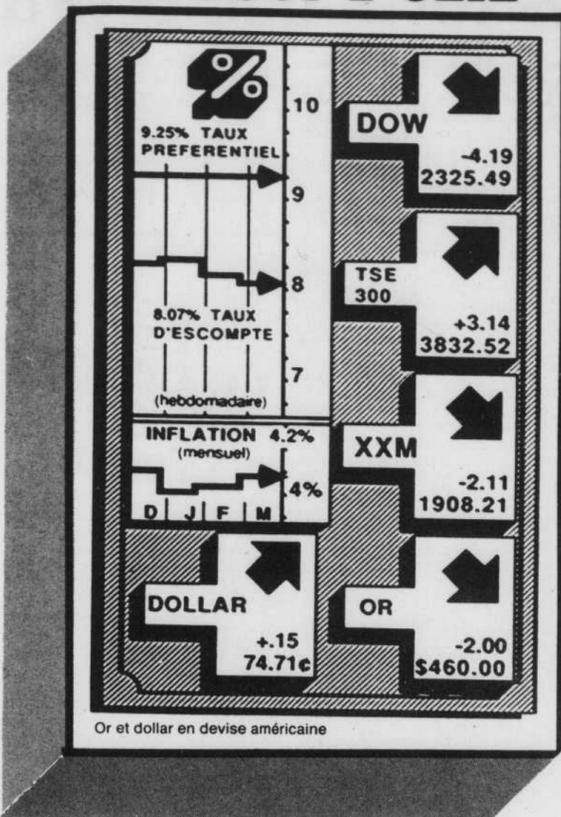
Téléphone \_\_\_\_\_

Ben si il n'y a aucun frais d'adhésion, il ne m'arrive pas de joindre mon chèque à titre de contribution volontaire à l'Alliance.

# LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 15 mai 1987

## EN UN COUP D'OEIL



## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

CLAUDE TURCOTTE

### Bombardier a deux projets

Deux projets de développement dans le domaine des transports publics, qui seront exécutés par la société Bombardier. Le ministre canadien des Transports et le ministre des Transports du Québec contribueront chacun \$ 1,924,000 aux projets dont le coût total s'élèvera à \$ 6.5 millions. Le premier projet porte sur la conception, la fabrication et la mise à l'essai d'un bogie de type Mécano-soudé destiné aux trains interurbains et de banlieue à grande vitesse. La technique de ce bogie est connue en Europe, mais Bombardier devra l'adapter aux conditions d'exploitation de l'Amérique du Nord. Ce projet, qui s'étendra sur une période de quatre ans, coûtera \$ 3.5 millions et le Canada et Québec y contribueront chacun \$ 1,035 million. Chacun des deux ministères versera \$ 889,000 au second projet, estimé à \$ 3 millions et qui porte sur la mise au point d'une voiture de métro d'une conception unique à Bombardier. La voiture d'acier inoxydable devra répondre aux besoins futurs des marchés québécois et nord-américain. « Le marché américain des voitures de métro est plus prometteur que pour tout autre type de voiture ferroviaire passager et un certain nombre de parcs routiers ont dépassé leur vie utile maximum de 25 à 30 ans, de sorte qu'ils doivent maintenant être remplacés », dit le communiqué du ministre Marc-André Côté. Bombardier consacra neuf mois à la conception de cette voiture qui en construira une si les résultats sont concluants. Le prototype devra être construit et mis à l'essai au cours des 15 prochains mois.

### La vente de Shearson par Am Express

American Express Co. a indiqué hier que la vente dans le public de 18 millions d'actions ordinaires de sa filiale d'investissements Shearson Lehman Brothers lui avait rapporté \$ 580 millions. Récemment, le groupe financier américain avait retiré \$ 508 millions de la vente de 13 millions de titres préférentiels à la compagnie Nippon Life Insurance Co. Le produit de ces deux ventes — plus d'un milliard de dollars — doit être notamment investi dans d'autres activités du groupe financier américain. Outre les 18 millions d'actions placées dans le public, 8.4 millions d'actions seront cédées à certains employés de Shearson Lehman.

### BP a 95 % de Standard Oil

La compagnie pétrolière britannique British Petroleum (BP) a annoncé être en possession de 95 % du capital total (et 90 % des actions ordinaires de Standard Oil (États-Unis), dans laquelle elle était déjà l'actionnaire majoritaire avec 55 %. Le succès de la dernière offre de BP, close mardi soir et qui portait sur les 45 % du capital de Standard Oil qu'elle ne détenait pas encore, va permettre à la compagnie britannique de réaliser une fusion fin juin, a précisé BP. Standard Oil absorbera certaines activités de British Petroleum aux États-Unis. L'opération va permettre à B P de se hisser au troisième rang mondial, derrière Exxon et le consortium anglo-néerlandais Royal Dutch-Shell. La filiale à 100 % de BP aux États-Unis, BP North America Inc., avait lancé le 26 mars dernier une offre de \$ 70 sur les titres de Standard Oil qu'elle ne possédait pas encore. Celle-ci avait été repoussée par les actionnaires minoritaires de la compagnie américaine qui la jugeaient insuffisante.

### Statut de placement à La Laurentienne

La Corporation du Groupe La Laurentienne annonce que son conseil d'administration a pris les décisions nécessaires afin que la Corporation ait les qualifications requises pour rendre ses titres admissibles au statut de placement légal, ce qui lui permettra d'offrir à partir d'aujourd'hui un placement répondant aux normes particulières de certains investisseurs institutionnels, notamment, les compagnies régies par la loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques et les diverses compagnies gestionnaires de fonds de pension.

### Celanese aime les Chinois fumeurs

La Chine est le dernier grand marché pour l'industrie du tabac et Celanese Canada entend en tirer profit, en essayant de vendre aux Chinois plus de cigarettes à filtre, un produit qui ne représente que 14 % de leurs achats de cigarettes. Celanese a enregistré un bénéfice de \$ 18.8 millions en 1986 et des ventes de \$ 345.2 millions. Elle augmente la production de matériel de filtre à cigarette à son usine d'Edmonton et entend compenser avec la Chine la baisse de ses ventes au Canada.

### Location Intercan, bénéfice accru

Le chiffre d'affaires de Location Intercan Inc. pour le premier trimestre fut de \$ 6.9 millions, en hausse de 22 %, alors que le bénéfice net a progressé de 37 % pour atteindre \$ 438,387.

### Cantrex, une forte hausse

Le Groupe Cantrex Inc. annonce que ses ventes consolidées du premier trimestre de 1987 ont atteint un record de \$ 67 millions, en hausse de 54 % sur la période correspondante de 1986. Le bénéfice net du trimestre s'est établi à \$ 599,000, contre \$ 391,000 pour le premier trimestre de 1986, soit une augmentation de 53 %. Le bénéfice par action s'est inscrit à 5 cents, comparés aux 6 cents de 1986, tandis que la moyenne pondérée d'actions en circulation est passée du simple au double, soit de 6,187,000 à 12,469,000. M. Marc Bureau, président et chef de la direction, a expliqué que la hausse des ventes et du bénéfice découle principalement de la fusion de Spec électronique et de l'acquisition de Brault et Martineau.

## Insatisfaits, les créanciers de Dome entrouvrent la porte à d'autres offres

JEAN-PIERRE LEGAULT

Les créanciers de Dome Petroleum ont ouvert hier la porte à d'autres offres pour l'achat de la pétrolière en refusant de donner leur accord à l'entente signée avec la compagnie américaine Amoco. Celle-ci mettrait la main sur Dome en déboursant \$ 5.1 milliards aux actionnaires et aux détenteurs de créances.

Deux rencontres en autant de jours, mercredi avec les créanciers privilégiés et hier avec tous les créanciers, n'auront pas suffi à rallier les intéressés dans ce dossier. Les dirigeants de la compagnie de Calgary estiment qu'une majorité doit se dégager parmi les bailleurs de fonds pour que l'accord se réalise.

Au sortir d'une réunion d'information regroupant les deux compagnies et une soixantaine de créanciers, hier matin à Toronto, un porte-parole de la Banque Toronto-Dominion a affirmé que l'offre « demeure inacceptable », précisant cependant que « la compagnie semble prête à poursuivre les discussions, tout comme nous », faisant référence aux conditions qui sont faites aux créanciers de Dome dont la dette s'élève à \$ 6.3 milliards.

« Nous voulons trouver un terrain d'entente avec Amoco et Dome qui permettrait aux créanciers privilégiés de recevoir la totalité des sommes qui leurs sont dues », a précisé Mme Sue de Stein.

La Banque de Montréal, quant à elle, s'est dit « déçue » de l'offre. Étant donné la complexité de l'entente signée par Dome et Amoco, la proposition fera toutefois l'objet d'études plus approfondies et toutes les options possibles seront examinées. Ces deux Banques traduisent, semble-t-il, le sentiment général. Un banquier qui a participé à la rencontre d'hier devait en effet confirmer au Devoir qu'aucune des banques créancières n'était satisfaite des propositions mises sur la table par Amoco et Dome.

Pour sa part, le représentant de certains créanciers suisses, l'avocat d'Edmonton Robert Teskey, a soutenu que ses clients ne sauraient accepter un remboursement de 35 cents pour un dollar alors que les actionnaires recevront \$ 600 millions. « Ils (Dome) devront faire mieux », a-t-il soutenu.

La veille (mercredi) les dirigeants de Dome et d'Amoco, avaient rencontré quelques créanciers privilégiés pour les mettre au fait de l'offre d'achat. Ils espéraient ainsi les convaincre du bien fondé de l'entente avant la rencontre d'hier matin. Ont participé à cette réunion la Banque Impériale de Commerce à qui l'on



MM. Howard McDonald, président de Dome et Don Stacy, président d'Amoco, lors de la conférence de presse à Toronto qui a suivi la rencontre avec les créanciers.

doit \$ 910 millions, la Banque de Montréal (\$ 835 millions), la Banque Royale (\$ 240 millions), la Banque Toronto-Dominion (\$ 730 millions) et la Citibank qui est à la tête d'un consortium dont la créance s'élève à \$ 1.4 milliard.

En vertu de l'accord passé entre Dome et Amoco, les créanciers privilégiés recevraient en moyenne 88.5 % de leurs prêts sous forme soit de simple remboursement soit de billets à terme ajustables ou encore de billets de premier rang d'Amoco Canada et d'actions négociables. Dans un communiqué conjoint, Dome et Amoco ont fait savoir que les créanciers privilégiés pourraient s'ils le désirent, choisir une alternative à long terme liée aux prix du pétrole et qui les assurerait d'être totalement remboursés.

Là où le bât blesse, selon M. Robert Frank, porte-parole de la Banque de Montréal, c'est que les banques ont maintes fois accepté de re-

négocier la dette de Dome et la nouvelle entente les forcerait, encore une fois, à changer les conditions qui régissent les lettres de créances.

« Ce n'est pas parce que Dome et Amoco se sont entendus que nous ne pouvons faire marche arrière », a soutenu M. Teskey rappelant que si Dome ne peut avoir l'assentiment de toutes les parties en cause, elle devra retourner à la table de négociation.

La Banque Toronto-Dominion, par la voie de son porte-parole a de plus fait savoir qu'elle considère l'offre d'Amoco insuffisante et que le prix de la transaction devrait être majoré de quelques 10 % afin de satisfaire toutes les parties en cause. Certains experts estiment en effet qu'à cause de la hausse du prix du pétrole, Dome vaut maintenant plus que ce qu'Amoco a offert.

Une telle déclaration fait dire à M. Jeff Carney du service de la firme Merrill Lynch à Toronto qu'il sera

difficile de dégager le consensus nécessaire pour que Dome passe aux mains d'Amoco. « On tente peut-être de susciter des offres d'autres acheteurs potentiels ».

La direction de Dome ne s'est jamais caché pour affirmer qu'elle était prête à se pencher sur toute offre supérieure à celle d'Amoco. On sait par ailleurs que TransCanada Pipelines, qui s'est fait couper l'herbe sous les pieds par Amoco, se dit toujours intéressée par Dome et pourrait majorer son offre initiale maintenant que les termes de l'accord entre Amoco et Dome sont connus.

Entretiens, l'évolution du cours des actions de Dome Petroleum laisse voir que l'offre d'Amoco n'a pas rassuré les investisseurs et que rien n'est réglé. Le cours, loin d'être à la hausse et de rejoindre l'offre de \$ 1.50 faite par Amoco, a clôturé hier à \$ 1.32, perdant six cents par rapport à mercredi. La semaine dernière le titre se transigeait à \$ 1.44.

## Magnetics fait deux acquisitions et améliore sa situation financière

SERGE TRUFFAUT

La société montréalaise Magnetics International vient d'effectuer simultanément deux acquisitions. Une à Régina en Saskatchewan où elle a conclu une entente avec la compagnie Canapharm et l'autre à Montréal où elle prendra sous peu le contrôle de Régent Saint-Pierre.

De par sa taille et ses possibilités futures, Canapharm est la plus intéressante des deux nouvelles membres de la famille Magnetics. En effet, la firme de Régina est une des trois seules compagnies canadiennes à fabriquer des solutions intraveineuses. Marché potentiel ? \$ 150 millions par année.

Selon la convention signée par les parties en présence, « les actionnaires de Canapharm recevront une somme au comptant, des actions ordinaires de Magnétique et ils se verront accorder des mesures d'incitation évaluées à \$ 2 millions. Canapharm bénéficiera de pertes d'environ \$ 1 million reliées à la construction de l'usine et de ses coûts de démarrage, qui pourront être utilisés contre les profits à venir. Magnétique consentira également un prêt de \$ 500,000 à Canapharm pour accroître son fonds de roulement ».

D'après un porte-parole de Magnetics, « Canapharm produit des solutions intraveineuses dans ses propres installations ultramodernes construites en 1986, suite à l'obtention d'une licence technologique de la société allemande Fresenius A.G de Francfort, qui est l'un des plus importants fournisseurs de solutions intraveineuses en Europe ».

Après obtention en décembre dernier des permis nécessaires, Canapharm est en mesure de concevoir 96 solutions actuellement utilisées dans le réseau hospitalier de la Saskatchewan. Dorénavant, par l'intermédiaire de Med Tube Plastics et Progressive Products, deux filiales à 100 % de Magnetics, « Canapharm pourra se procurer du matériel de perfusion fabriqué au Canada qui, jusqu'à ce jour, était importé ».

De plus, l'alchimie des différentes ressources permettra à Canapharm de proposer aux utilisateurs de ses services, « un produit intégré de solutions intraveineuses dont toutes les composantes, soit les solutions et le matériel de perfusion, sont fabri-

quées au Canada ».

Pour M. Rod Parker, président du conseil d'administration de Canapharm, se joindre à Magnetics, « sera non seulement profitable pour nos compagnies respectives, mais constitue aussi un jalon important dans nos efforts visant à établir un groupe diversifié au sein de l'industrie manufacturière canadienne reliée aux services de la santé ».

Fournisseur important d'équipement médical, la compagnie québécoise Régent Saint-Pierre a réalisé un chiffre d'affaires de \$ 5.5 millions lors de son dernier exercice financier. En vertu de l'entente avec Magnetics, « cette dernière versera \$ 125,000 comptant à Régent Saint-Pierre et lui consentira 90,000 de ses actions ordinaires ». M. Régent Saint-Pierre continuera à siéger en tant que président de la compagnie.

Selon M. John D. Miller, président

de Magnetics, « avec l'accent mis sur les soins à domicile, la compagnie est bien placée pour poursuivre son expansion non seulement au Québec, mais à l'extérieur de la province. Par ailleurs, cette acquisition constitue un excellent apport pour le Groupe Méditron, une filiale de Magnetics dont les activités sont dirigées vers le secteur hospitalier ».

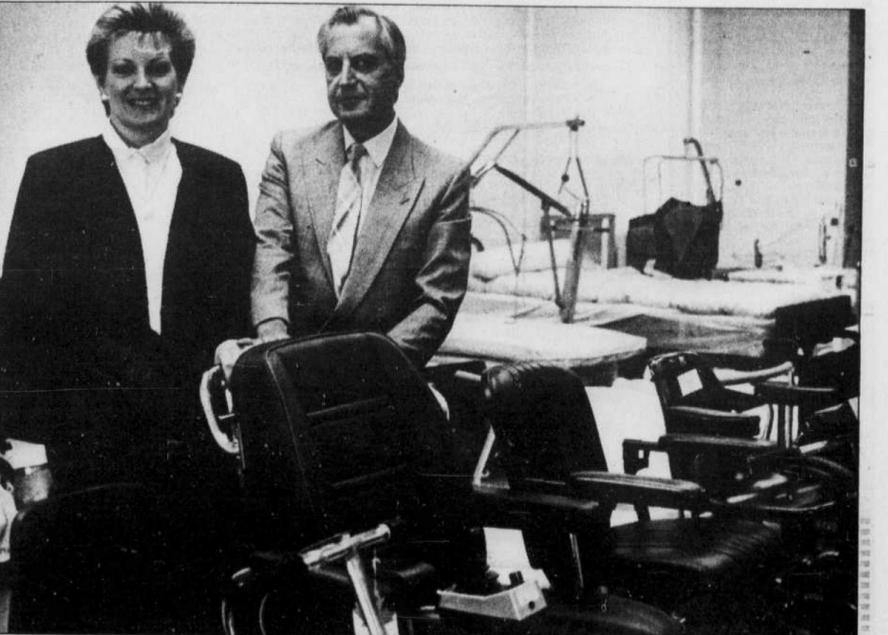
Financièrement, le profil de Magnetics est peu reluisant. Lors de l'exercice terminé le 31 décembre 1986, cette compagnie a effectivement enregistré une perte avant postes extraordinaires de \$ 575,000 ou \$ 0.10 par action comparativement à une perte de \$ 354,000 ou \$ 0.08 par action lors de l'exercice 1985. En revanche, ses revenus se sont élevés à plus de \$ 5.4 millions contre \$ 1 million en 1985.

Dans les pertes sont inclus environ \$ 300,000 de dépenses devant être

« assumées par la société de gestion ainsi que des honoraires juridiques et comptables importants reliés au plan de consolidation de l'entreprise et à des acquisitions subséquentes ».

Par ailleurs, les diverses opérations d'investissements et d'écoulements, « précédemment capitalisés dans des sociétés affiliées dont le montant s'élève à plus de \$ 3.1 millions a créé une perte nette extraordinaire de plus de \$ 891,000 comparativement à plus de \$ 924,000 en 1985. La perte finale pour l'exercice 1986, se chiffre donc à plus de \$ 1.3 million, soit \$ 0.25 par action, comparativement à plus de \$ 1.2 million ou \$ 0.29 par action en 1985 ».

Enfin, à l'occasion de l'assemblée annuelle qui se tiendra le 11 juin prochain, le conseil d'administration présentera une résolution pour modifier la raison sociale de Magnetics en Mavtech.



Mme. Nicole Saint-Pierre, directrice des opérations chez Régent St-Pierre Inc., en compagnie du président, M. Régent Saint-Pierre



# LA VIE ECONOMIQUE

## Les 3 Suisses se mettent à la mode et cherchent des fournisseurs québécois

**JEAN-PIERRE NICAISE**  
Collaboration spéciale

Les 3 Suisses, véritable institution de la vente par catalogue en Europe, présentent cette semaine à la presse leur collection automne-hiver, directement depuis Paris par satellite. Une mode « à la page » que les Québécoises retrouveront dans un catalogue spécial qui sera diffusé début août.

Le 10 avril dernier, nous avons dévoilé dans cette chronique la tentative actuellement en cours des 3 Suisses pour s'implanter au Québec dans un marché dominé par Sears. Aujourd'hui, nous avons appris en premier que les 3 Suisses tentent de renforcer cette implantation en cherchant dans l'industrie textile ca-

nadienne d'éventuels fournisseurs, comme nous l'a précisé M. Philippe Willot, directeur des 3 Suisses au Canada.

« Les 3 Suisses France viennent ici exprès pour trouver des fournisseurs canadiens susceptibles de livrer à la société 3 Suisses internationales. Autrement dit en vue de ventes, non seulement ici, mais également en France, Belgique, Allemagne, Autriche et Hollande, nos principaux marchés. Ces entretiens auront lieu en fin de semaine et nous espérons déboucher sur une forme de réciprocité entre ce qui est vendu et acheté ici », s'agit-il d'une stricte récipro-

city ? « Il n'y a pas de limite à nos achats, précise M. Willot, la compétitivité des Canadiens sera le seul juge ».

Avec un chiffre d'affaires d'environ \$ 1,5 milliard, les 3 Suisses servent 6 millions de clients. Leur dernier catalogue annuel est distribué au Québec à 50,000 exemplaires et comporte pas moins de 550 pages d'habillement plus 70 pages de linge de maison alors qu'un autre catalogue, spécial été, propose sur 86 pages les dernières nouveautés ainsi qu'un concours — sans aucune obligation d'achat — où sont à gagner 3 croisières de six jours aux Bermudes pour

deux personnes. Date limite de participation : 25 juin, règlement et bulletin dans le catalogue spécial été.

La distribution de ces catalogues a d'ailleurs fait problème selon M. Gérard Virthe, président-directeur général de Cogem, la firme qui conseille en marketing Les 3 Suisses Canada : « dans bien des cas, il aura fallu à Postes Canada plus d'un mois et demi pour distribuer le catalogue à notre clientèle dûment identifiée, quand il est arrivé ! Ce qui constitue vraiment des délais inadmissibles. Désormais, nous le faisons livrer par Purolator, un service certes plus onéreux que celui des Postes (60%) mais autrement plus fiable. Pour sa part, Sears demande à ses clients d'aller chercher le catalogue aux points de vente ».

Quant à la mode automne-hiver des 3 Suisses, qui diffusent des marques renommées comme Cacharel, Hayat, Victoire, Ventilo, Dorothee Bis, Michel Klein, Popy Moreni et autres Lasserre, disons tout de suite que dominent les gris et les noirs ainsi que des tons fondus, certes plus clairs, mais sans agressivité. Parfois, un poignet de manche se rehausse de rouge et dans l'ensemble nous sommes en présence d'une mode élégante, fluide, qui bouge bien, libère le corps et qui devrait convenir merveilleusement aux femmes d'affaires et aux professionnelles soucieuses de leur image.

Si on note, ici et là, un discret retour à la minijupe, la tendance générale nous offre deux points de vue : l'un sur les chevilles avec des jupes longues, à mi-mollet, droites ou plissées soleil comme chez Cacharel; l'autre sur les genoux qui se découvrent carrément ou à moitié, robes à pois, souvent structurées et à volants, la taille prise dans une large ceinture, par exemple chez Michel Klein.

On retrouve aussi des chapeaux marrants et volumineux, parfois à plusieurs étages et à ne pas mettre au théâtre, alors que pour le soir presque tous les couturiers proposent des tuniques extrêmement souples, lesquelles bougent aussi très bien et projettent l'idée d'une femme dynamique, à l'aise, pour ne pas dire conquérante. Pendant ce temps, les hommes, très peu présents dans le défilé, se parent également de noir et de gris, pantalons amples, vestes à revers très descendant et prononcé ou s'occupent... des enfants. C'est vraiment une mode très actuelle qui préfigure le tournant du siècle !

Côté enfants, dominent les rouge, noir, vert et gris, les jupes étant, à cet âge, longues pour les filles. C'est une mode pour enfants sages, très peu agressive elle aussi, pratique — c'est papa qui habille — avec beaucoup de chapeaux, casquettes et bonnets amusants. Pour sa part, la cégepienne se vêt en gris et noir également et on constate un retour en force de la rayure horizontale, certes pas conseillée aux boulottes.

Pour l'université enfin, on propose à l'étudiante finissant une jupe noire, au genou, à gros plis et à bretelles passées sur un chemisier blanc. Franchement, c'est la licence assurée sans confession, à deux ans de la maîtrise, du triomphe d'Ève qui attendit si longtemps — nous souffle la publicité — le catalogue des 3 Suisses !

## COMMERCE



Au mail Champlain, La Baie ouvrira une succursale d'une surface de 120,000 pieds carrés répartis sur deux étages.

## Ivanhoe va dépenser \$ 90 millions pour rajeunir ses centres d'achats

Ivanhoe, filiale immobilière de Steinberg, a annoncé hier un investissement de \$ 35 millions dans l'agrandissement du Mail Champlain de Brossard, en banlieue de Montréal. Ce projet est le premier d'un programme de modernisation d'environ \$ 90 millions qui sera réalisé au cours de la prochaine année.

William Cleman, vice-président exécutif et directeur général d'Ivanhoe, Mme Georgette Lepage, mairesse de Brossard, Raymond Roy, surintendant régional du marketing, Sears Canada, et Nick Gaitan, adjoint au directeur général des ventes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ont participé à la cérémonie de première pelletée marquant la mise en chantier du projet qui devrait créer quelque 400 emplois additionnels en plus de produire un nombre équivalent d'emplois pendant les travaux de construction. Quelque 700 personnes travaillent actuellement au Mail.

La Mail Champlain, propriété d'Ivanhoe et de Kerrybrooke Development, filiale en propriété exclusive de Sears Canada, abrite actuellement 109 magasins et boutiques, dont Steinberg, un magasin M et Sears. A la fin des travaux, en août 1988, le Mail offrira environ 700,000 pieds carrés d'espace commercial de première catégorie, pouvant loger 50 nouveaux magasins et boutiques dont une succursale de La Baie, d'une surface de 120,000 pieds carrés répartis sur deux étages.

« Ivanhoe, a souligné M. Cleman, a entrepris un vaste programme d'agrandissement, de rénovation et de modernisation de ses propriétés, au Québec et en Ontario, et nous avons renouvelé nos programmes de merchandising et d'exploitation pour mieux répondre aux besoins de nos clients et des consommateurs. Ivanhoe met présentement l'accent sur le développement et l'expansion. » Les locaux actuels du Mail Cham-

plain seront entièrement réaménagés, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour en faire le centre de la mode le plus moderne et le plus invitant de la Rivière-Sud de Montréal. Les architectes du projet sont Shapiro & Wolfe.

Parmi les autres centres commerciaux visés par le vaste programme d'expansion et de modernisation d'Ivanhoe, citons le West Island Mall, les centres commerciaux de Greenfield Park et de Saint-Martin, dans la région immédiate de Montréal, Place Sainte-Foy à Québec, et Hillside Plaza, à Ottawa.

Ivanhoe Inc., une des plus importantes compagnies de promotion et de gestion immobilières au pays, possède ou exploite plus de 100 propriétés au Canada et aux États-Unis, incluant des centres commerciaux, des supermarchés et autres propriétés à vocation commerciale, d'une surface locative brute de près de neuf millions de pieds carrés.

## Les bonbons au lait font fureur

**LIA LEVESQUE**

(PC) — Les ventes des « Bonbons », ces nouvelles friandises québécoises à base de lait, sont encourageantes. Le fabricant songe même à l'exportation, entre autres vers les États-Unis.

En entretien avec la Presse canadienne, M. Laurier Bérubé, directeur du marketing chez Les Aliments Laklay, le fabricant des Bonbons, ne tarissait pas d'optimisme pour son bonbon laitier.

Il se montre avare de détails quant aux ventes réelles et aux profits réalisés depuis le lancement à la fin de l'hiver, « puisqu'on n'est pas une compagnie publique ». Il indique toutefois que les ventes « vont très très bien » après quelques mois et que l'objectif de vente de \$ 3 millions pour la première année d'opération « sera certainement atteint, comme c'est parti là ».

Les Bonbons sont catégorisés par la Régie des marchés agricoles comme produit laitier, comme le yogourt ou la crème glacée. Ils sont constitués à 55 % de lait écrémé. D'autres produits et saveurs s'ajoutent.

**Réseau de vente prometteur**

Ceux qui craignent les réticences des épicerie, pharmacies et magasins à vendre une friandise laitière peuvent être rassurés. Quelque 90 pour cent des épicerie contactées par le fabricant ont accepté de placer les Bonbons sur leurs étales; 95 à 100 % des pharmacies et 50

à 60 % des magasins à rayons.

Ceci est bon signe, soutient M. Bérubé. Habituellement, explique-t-il, cette phase de « listing » est « très difficile à passer pour un produit ».

Il explique que chez les grands chaînes d'alimentation, par exemple, un comité se réunit périodiquement pour choisir quels produits il acceptera sur ses tablettes parmi les 5,000 qui lui sont présentés. « Il faut convaincre le comité de la crédibilité du fabricant, des possibilités de vente du produit, de sa qualité, de son originalité, etc. » Or Proviso, IGA et Métro-Richelieu ont tous accepté, indique-t-il. « Steinberg attend que la demande leur vienne des consommateurs », croit M. Bérubé. Possibilités d'exportations

Les visées d'exportation des Bonbons semblent de plus en plus

réalisables.

Des démarches pour exporter en Chine, au Japon et dans les Emirats arabes ont déjà été entreprises. Elles n'en sont toutefois qu'à la phase préliminaire.

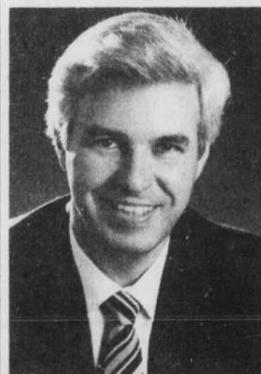
Le marché semble plus sérieux aux États-Unis, où « une firme américaine veut fabriquer le produit », indique M. Bérubé.

À cause des restrictions sur l'exportation de produits laitiers, trois possibilités s'offrent aux Aliments Laklay : fabriquer ici les Bonbons à base de poudre de lait écrémé québécoise et les exporter aux États-Unis; acheter de la poudre de lait écrémé américaine, terminer la transformation du bonbon au Québec et exporter le produit fini aux États-Unis; ou vendre la technologie à une firme américaine « si les Américains

acceptent de construire leur usine géocent présentée avec les Américains; un accord serait « imminent », selon M. Bérubé.

Les Aliments Laklay, qui fabriquent les Bonbons, sont une filiale de la Coopérative agricole de la Côte du Sud, à La Pocatière, près de Québec.

### ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA FIBROSE KYSTIQUE



**Pierre Lortie**

Le président de l'Association Québécoise de la fibrose kystique Monsieur Denis Mouton a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Pierre Lortie à titre de président de sa campagne de financement 1987 qui se déroulera du 15 au 30 mai.

Monsieur Lortie, bien connu du monde des affaires, est président du conseil et chef de la direction chez Proviso Inc. Il apportera son soutien à l'Association de la fibrose kystique dans la campagne de levée de fonds qu'elle entreprend durant le mois de mai pour promouvoir la recherche en vue d'accroître l'espérance de vie des jeunes malades et arriver enfin à percer « le mystère » qui entoure les origines de cette maladie, toujours fatale. L'appui de Monsieur Lortie reflète l'engagement social de Proviso dans la communauté.

On peut faire parvenir ses dons à l'Association québécoise de la fibrose kystique, 407 McGill, bureau 809, Montréal, Québec, H2Y 2G3.



## Quand la publicité dégrade la monnaie

SHERBROOKE (PC) — Une compagnie de promotion de Sherbrooke opérant sous les noms de Franchise Capitale et de Promo-Pub croyait avoir trouvé une idée originale pour faire la publicité des commerces de la région, mais la Gendarmerie royale du Canada ne l'a pas vu du même oeil.

Cette idée consistait à faire imprimer des autocollants faisant la promotion du commerce qui acceptait de participer et de les coller sur une quantité déterminée de pièces de 25 cents. Il semble que les limiers de la GRC n'ont pas pris que de la publicité vienne voiler le portrait de Sa

Majesté ou même du caribou au verso.

La police fédérale a donc effectué une perquisition avec mandat aux locaux de la compagnie et a saisi quelques rouleaux de pièces de 25 cents déjà encolés, ainsi que des documents et contrats relatifs à l'activité. La GRC invoque qu'en agissant ainsi, Franchise Capitale et Promo-Pub dégradent la monnaie canadienne.

Le procureur des deux entreprises fait savoir qu'il est à préparer un requête pour faire casser le mandat de perquisition et annuler la saisie.

### avis de demande d'un permis d'alcool

#### Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	Autres
LE CENTRE GYMNIC INC. Le Centre Gymnic Inc. 48 boul. Métropolitain Pincourt	2 Bars dont 1 sur terrasse	48 boul. Métropolitain Pincourt	
LANDRIAULT, Marcel Brasserie du Coin St-Constant 113 B St-Pierre St-Constant	Changement de catégorie de Brasserie en Taverne	113 B St-Pierre St-Constant	1435 rue St-Charles Ouest Longueuil
138224 CANADA INC. La Terrasse Dorval 444 avenue Dorval Dorval	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	444 avenue Dorval Dorval	
152047 CANADA INC. Restaurant Chelios 1435 rue St-Charles Ouest Longueuil	3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1435 rue St-Charles Ouest Longueuil	
152481 CANADA INC. Casa Grecque 8245 boul. Taschereau Brossard	1 Restaurant pour servir	8245 boul. Taschereau Brossard	
DISCOTHÈQUE LA PLAYA INC. Discothèque La Playa Inc. 2605 boul. des Trinitaires app. 22, Montréal	1 Bar avec danse	6466 boul. St-Laurent Montréal	
PATENAUDE, Therese Chez Sylvain 3445 rue Adam Montréal	1 Épicerie	3445 rue Adam Montréal	
MACLEOD CICCOTOSTO, Marilyn Cafe Lighthouse Entr. 1451 rue Pierce Montréal	1 Restaurant pour servir	1451 rue Pierce Montréal	
TANG Hung Lun Sushi Maki Bar & Restaurant 1240 rue Crescent Montréal	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	1240 rue Crescent Montréal	
2423-3249 QUÉBEC INC. Charcuterie et Pâtisserie Berthelin 5872 boul. Léger Montréal-Nord	1 Épicerie	215 rue St-Laurent St-Eustache	
ANDRE QUEENTON & SERGE DAIGLE Cafe Evazion 591, White Crescent Greenfield-Park	1 Restaurant pour vendre	3509, boul. St-Laurent Montréal	
2425-8063 QUÉBEC INC. Variété Vauquelin 2498, rue L.O. David Montréal	1 Épicerie	2498, rue L.O. David Montréal	
RESTAURANT LE CABERLOT INC. Restaurant Le Caberlot Inc. 9230-A, boul. Pie-IX Montréal	1 Restaurant pour vendre	9230-A, boul. Pie-IX Montréal	
CAFÉ RIZPAINSEL Inc. Cafe Bistrot Le Pralin 177, rue St-Charles Ouest Longueuil	2 Bars dont 1 sur terrasse	550, chemin Chambly Longueuil	
ENTREPRISES LEGAULT & BOUCHARD LTEE Dépanneur Cho 1392, rue St-Jacques Ouest Montréal	1 Épicerie (Suite à une cession)	1391, rue St-Jacques Ouest Montréal	
2433-6539 QUÉBEC INC. Pizzeria Nino 411, boul. Labelle Laval	1 Restaurant pour vendre	411, boul. Labelle Laval	
152047 CANADA INC. Restaurant Chelios 1435 rue St-Charles Ouest Longueuil	3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1435 rue St-Charles Ouest Longueuil	
CAFÉ ANTIQUITES LES SARCELLES INC. Cafe Antiquites Les Sarcelles Inc. 431 Bule St-Lambert	Permis additionnels 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	431 Bule St-Lambert	
RICHARD ERROL BROWN, GILLES GARIÉPY Dépanneur Black Entr. 1267 rue Bishop Montréal	1 Épicerie	1267 rue Bishop Montréal	
LUBINCK, Destin Chez Micar 210 Quai Jean-Talon Montréal	Autorisation de spectacles dans un restaurant pour vendre	210 Quai Jean-Talon Montréal	
155177 CANADA INC. Restaurant Bar Les Amis 9909, boul. St-Michel Montréal-Nord	Autorisation de danse et spectacles dans un restaurant pour vendre (Suite à une cession)	9909, boul. St-Michel Montréal-Nord	
RICHÉRIE, Yves Hélène Bar Terrasse 9545 ch. Chamby St-Hubert	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	9545 ch. Chamby St-Hubert	
KONSTANTARAKOS, Eleni Restaurant Guizot Entr. 8297, rue St-Dominique Montréal	1 Restaurant pour vendre	8297, rue St-Dominique Montréal	
LES ENTREPRISES VILLAGRA ZABALA INC. La Passion du Boucanier 51 Roy Est Montréal	2 Bars dont 1 sur terrasse	51 Roy Est Montréal	
L'ASSOCIATION PORTUGAISE DU SAINT-ESPRIIT L'Association Portugaise du Saint-Esprit 6024 rue Hochelaga Montréal	1 Club avec danse, spectacles et films	6024 rue Hochelaga Montréal	
LES PLACEMENTS SOJEL INC. Brasserie Hochelaga 2431 rue Frontenac Montréal	Changement de catégorie dans Bar danse et spectacles	2431 rue Frontenac Montréal	
LEBLANC, Yvonne La Foire du Large d'autorisation de spectacles dans 1 bar	Addition d'autorisation de spectacles dans 1 bar	1021 Beury Montréal	
1858 0183 QUÉBEC INC. Restaurant Pentagone 3873 St-Denis Montréal	5 Restaurants pour servir dont 1 sur mezzanine et 1 sur terrasse	3873 St-Denis Montréal	

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

**Faut LE DEVOIR pour le croire!**



La Fédération Québécoise de la Faune, un organisme de conservation et d'éducation qui regroupe plus de 250 associations de chasseurs et de pêcheurs à travers le Québec

Pour devenir membre d'une de nos associations affiliées:  
F.Q.F.  
319, St-Zotique Est  
Montréal, QC  
H2S 1L5  
1-514-271-2487

# CES PAUVRES ENFANTS

**L**A LÉGISLATION québécoise sur l'adoption internationale continue de soulever les passions. À entendre les revendications de certains parents, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, commettrait presque un crime en empêchant plus longtemps des familles québécoises de recueillir à l'étranger de pauvres enfants condamnés, autrement, à la privation affective et matérielle. La question est d'autant plus douloureuse qu'au Québec il y a désormais peu d'enfants en quête de parents adoptifs (abstraction faite d'enfants handicapés, qui trouvent difficilement de foyer).

Pour le président de la Fédération des parents adoptants du Québec, M. Philippe Godin, l'État ne devrait pas se mêler de l'adoption, « droit privé » au même titre que le mariage. La comparaison est mal choisie, car justement on ne marie pas qui on veut, et aucun gouvernement ne tolérerait longtemps que n'importe qui marie n'importe qui, surtout quand une des personnes en cause n'est pas en mesure de donner un consentement libre.

L'adoption domestique a été soumise à la loi. À plus forte raison faut-il encadrer d'une législation l'adoption d'enfants nés dans d'autres pays.

Mais quelle loi est appropriée ? Quels principes doivent gouverner la politique du Québec en matière d'adoption internationale ? Le Secrétariat à l'adoption veut que le bien de l'enfant prime sur l'intérêt du couple qui veut l'adopter. L'intérêt primordial de l'enfant est un principe reconnu pour nos propres familles; il serait pour le moins étrange qu'on le sacrifie dans le cas d'étrangers. La question controversée est ailleurs. Québec ne pose-t-il pas trop de conditions et de délais aux parents adoptants ?

Faut-il vraiment l'accord du pays étranger ? Ne suffit-il pas qu'on respecte la loi de chaque pays ? Doit-on dans tous les cas exiger, non plus seulement l'adoption « simple », mais l'adoption « plénière », qui rompt tous les liens avec la famille d'origine ? Mais surtout, est-il vraiment nécessaire de formaliser des ententes avec les pays d'origine et de soumettre chaque dossier, ici même, à une approbation judiciaire ? Enfin, faut-il vraiment faire la preuve que cette adoption est le dernier recours d'un enfant ?

En multipliant les conditions et les contrôles, la loi québécoise rendrait un mauvais service aux familles et aux enfants. Déjà il apparaît non seulement que le ministère est devenu trop rigide

dans les principes et les mécanismes d'adoption, mais aussi que le Secrétariat à l'adoption a succombé à une bureaucratie tatillonne, fermée, sans envergure ni inspiration. Sous Lisette Gervais, de regrettable mémoire, le Secrétariat avait pourtant pris une orientation ouverte.

En devenant trop limitée, trop dispendieuse, l'adoption internationale risque de tomber dans la discrimination, la clandestinité, voire l'exploitation et le trafic d'enfants, toutes choses qu'une saine législation doit prévenir. Les questions de principe ne sont pas impossibles à résoudre. Traitons les enfants étrangers comme on voudrait que des parents étrangers traitent des enfants nés au Québec. Les conventions internationales fournissent à cet égard des indications qu'on ne saurait ignorer ni contredire.

Mais la meilleure loi restera défailante si elle est mise en application soit par des associations de parents qui ne voient que leur propre intérêt, soit par un Secrétariat incapable de répondre aux besoins des gens et de développer une politique internationale dynamique, judicieuse, et surtout vraiment humaine. Mais ne faudrait-il pas aussi que le Québec précise ses propres exigences en matière de politique de la famille, de l'immigration et de l'aide aux réfugiés ? Nous accusons à cet égard des retards qui deviennent scandaleux.

Il importe même de faire davantage. Si vraiment l'amour des enfants, surtout des enfants sans famille, doit guider les parents et le gouvernement du Québec, il ne suffira pas de trouver une meilleure loi. Y a-t-il scène plus éprouvante que le départ d'un enfant qui a trouvé un foyer, alors que les autres, parfois ses frères et sœurs, restent là, derrière, manquant d'affection, de nourriture, de soins de santé élémentaires, et condamnés à la misère sinon à une mort prématurée ? À peine 200 enfants ont bénéficié de l'adoption internationale au Québec l'an passé (et 240 ailleurs au Canada) !

Plusieurs associations familiales gagneraient à élargir leurs vues. Car le vrai crime reste, non pas le contrôle que Mme Lavoie-Roux tente de définir pour l'adoption, mais le sous-développement auquel tellement d'enfants du tiers-monde sont condamnés.

Là comme en d'autres affaires non moins douloureuses, il faut que l'ouverture prévaille sur la partisanerie et la bureaucratie.

— JEAN-CLAUDE LECLERC



## LETTRES AU DEVOIR

### Médium de masse

LES DERNIERS moments de la soirée du hockey diffusée à l'heure du télé-journal du 4 mai en disaient long sur la vigilance du grand « médium de masse » à l'égard du français. Le journaliste Pagé se faisait petit devant la première étoile de la soirée qui nous entretenait de ses bobos... en anglais, s'il vous plaît. Pagé s'embroquait dans sa traduction simultanée plutôt inexistante et recherchait les bribes de son anglais *very High School*.

Les grands événements de masse tiennent peut-être les élans de violence en laisse en leur procurant une arène de dévouement mais voilà qu'on ajoute à la bêtise, l'insulte de la négligence. Ou serait-ce là simplement le grand désir des masses ?

— GUYLAINE MÉNARD  
Outremont, le 5 mai.

### Et la santé, docteur ?

LA CORPORATION professionnelle des psychologues s'étonne que le président de la Corporation des médecins ne s'inquiète pas davantage de la consommation excessive de tranquillisants par les Québécois.

Le Dr Augustin Roy ne voit pas pourquoi on priverait un patient de sa *valium* si cette pilule lui est nécessaire pour affronter le stress de la vie de tous les jours... Lorsque l'on considère les sérieux effets secondaires que peut créer une dépendance à l'égard des tranquillisants, on ne peut qu'être surpris d'entendre le président d'un organisme préoccupé au premier chef par la santé et dont le principal mandat est de veiller à la protection du public, s'exprimer de la sorte.

Notre Corporation s'étonne d'autant plus qu'en début de semaine, l'Association médicale du Québec, porte-parole de 9.500 omnipraticiens, spécialistes, résidents et internes, réclamait du gouvernement des campagnes de sensibilisation au danger de la surconsommation tant auprès des médecins que des patients.

La CPPQ est très consciente que les tranquillisants dits « mineurs » peuvent aider un patient à traverser une crise passagère. C'est de la consommation abusive et régulière de ces médicaments qu'elle s'inquiète. La CPPQ est aussi extrêmement consciente de la surcharge de travail et des contraintes imposées au médecin qui n'a d'autre alternative que de prescrire un tranquillisant au patient souffrant de détresse émotionnelle.

Contrairement à ce qu'affirme le Dr Roy, la CPPQ ne cherche pas à « médier contre le corps médical », mais déplore que la

structure actuelle de soins de santé ne laisse au patient aucun autre choix que la médication pour régler ses problèmes. La Corporation est surprise que le Dr Roy réprouve une intervention dont le but n'était que de mieux informer et de mieux servir la population.

— LUC GRANGER, Ph.D.  
président  
Montréal, le 4 mai.

### La spéculation a une ville

DÉBUT AVRIL, six à sept familles apprennent la monstrueuse nouvelle, elles seront déracinées par les bulldozers et chassées de leurs logements pour juillet. Ainsi en ont décidé un constructeur et l'administration Lefebvre de Laval, rue Desnoyers coin Boulevard Lévesque. L'ancien propriétaire a tout vendu à un spéculateur constructeur de « condominium pour riches », que la ville a exempté de taxe pour trois ans. Chaque condo se vendra au moins \$90.000.

Tout cela est illégal, car une loi provinciale de 1975 dit : « Nul ne peut sans l'autorisation de la Régie du logement transformer un immeuble locatif en condominium ou en co-propriété. » Ainsi les spéculateurs et l'administration de Laval se sont transformés en « hors-la-loi ».

Aucun des résidents n'a été consulté ! et pourtant le maire Lefebvre crie à qui veut l'entendre qu'il a le souci de consulter les personnes intéressées. Le seul souci qu'a le maire est d'évacuer ses « pauvres » contribuables le plus discrètement possible, pour les remplacer par des « riches » qui paieront plus de taxe, dans trois ans.

Le spéculateur fera des profits énormes. À voir se dérouler la construction, il y a fort à parier qu'il embauchera des « travailleurs au noir ». À peu près aucun employé ne porte de bottines de sécurité ni de chapeaux de sécurité comme c'est prévu au code. « Ils courent à la planche » pour employer le langage du milieu, et sont tous en bas âge, symptômes qu'ils ne sont pas de vrais travailleurs de la construction.

Ils ont travaillé des jours fériés (vendredi et lundi de Pâques) et les samedis. Je parierais qu'ils n'ont pas été payés selon le décret de la construction.

Quant aux locataires chassés injustement, la plupart d'entre eux résidaient là depuis 45 ans, et ils payaient des loyers relativement acceptables, \$275 mensuellement. Pour les remercier d'avoir été de bons contribuables pendant tout ce temps, le maire Lefebvre par sa politique de riches les a déportés de chez eux et ils sont obligés de payer entre \$400 et \$600 par mois pour se loger.

Comble de l'ironie, le constructeur titre son projet : « Les condos du Vieux St-Vincent ». Farce de boss : ils ont chassé les vieux habitants du Vieux St-Vincent et démoli les vieilles maisons de ce quartier.

Au nom de la libre entreprise, de la libre spéculation, du libre profit, de la déréglementation, de

la privatisation, sans scrupule on sacrifie les humains, le patrimoine, l'histoire. Programme « Pro-riches » plutôt que politique de construction de logement à prix modique, qui serait plus respectueuse envers la majorité des électeurs, les pauvres et les travailleurs.

— RÉNALD FORTIN  
Masouche, le 4 mai.

### Erreur historique

CETTE ENTENTE est une erreur historique : elle ne contient pas le pouvoir exclusif du Québec de légiférer en matière linguistique; la protection de notre droit civil face au Common Law; le rattachement de certains pouvoirs économiques, entre autres.

Il faut que le Québec rejette cet accord. Il en va de notre avenir. C'est d'une importance capitale et il faut que le Québec se tienne debout. Robert Bourassa a déjà reculé en 1971, il a reculé en décembre dernier sur le projet de loi 140, il faut encore le faire reculer.

— L.-Vincent D'AUTEUIL  
Jean LONNE  
Jean-Louis LAPLANTE  
Guyline MALLETT  
Jeunes de la Montérégie  
Mercier, le 4 mai.

### Honte aux locataires

CELA FAIT deux mois que je cherche un appartement. J'ai toutes les garanties nécessaires. Je travaille. Ma femme aussi. Je suis père de famille. Je réside à Montréal.

Pourtant, je n'arrive pas à trouver un appartement. Je sais, c'est difficile pour tout le monde. Voilà ma situation.

Jusqu'à présent, je n'ai eu que deux sortes de réponses :

a) On me dit que c'est déjà loué.

b) On me fait remplir un formulaire et je n'entends plus jamais parler.

À propos de formulaire, je dois aussi indiquer que je suis immigré, donner la date de mon arrivée à Montréal et le numéro de mon compte en banque. Ajoutez à cela un interrogatoire en règle sur ma façon de vivre (plein d'insinuations).

Deux anecdotes.

Je vais visiter un appartement. J'arrive avec ma fille (6 ans). Je sonne. Une dame ouvre et ferme la porte du même geste. Ma fille m'a demandé pourquoi on ne nous a pas laissés entrer.

En face de chez moi, il y a un appartement libre. Je le visite. Le concierge me déconseille l'appartement. Je le trouve à mon goût et fais une demande. On me dit plus tard que c'est pris. L'affiche est encore là et ça fait un mois. J'en parle au concierge. Il ne me répond pas.

Moi, je suis un orgueilleux. Je croisais exister dans ce pays. J'ai honte pour le pays de mon ami Yves Beauchemin, de mon éditeur Jacques Lancôt. Je suis fatigué.

— DANY LAFERRIÈRE  
Montréal, le 4 mai.

# La tentation du centralisme

LA COUR suprême du Canada a été saisie en début de semaine de causes dont le jugement pourrait remettre en question certains aspects de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec. La décision qu'elle rendra n'aura vraisemblablement que des effets mineurs sur la législation actuelle. Néanmoins, ces poursuites en appel jusqu'au plus haut tribunal du pays témoignent des multiples controverses que la loi a suscité depuis son adoption en 1978.

Et ces controverses sont loin d'être terminées. À preuve, les réactions particulièrement vives exprimées par les représentants gouvernementaux, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et l'Union des municipalités régionales de comté sur l'application de la Loi. S'il y a consensus sur la nécessité de maintenir une législation pour protéger le territoire agricole, il y a par contre divergences sur l'attribution des responsabilités entre l'administration centrale et les municipalités.

Pour le ministère de l'Agriculture, la situation est ou ne plus simple : les prérogatives actuelles du gouvernement doivent être maintenues et les municipalités n'ont qu'à suivre les directives émises par Québec. Mais, il fallait s'y attendre, les autorités locales ne sont pas disposées à suivre docilement la voie dictée par Dieu le Père.

Conformément à la loi de l'urbanisme qui les régit, les municipalités régionales de comté (MRC) ont mis

au point, en coordination avec les ministères et les organismes gouvernementaux, un schéma d'aménagement de leur territoire. Elles n'ont pas manqué, bien sûr, de définir les zones agricoles et d'évaluer l'impact des productions sur l'environnement. C'est ainsi que certaines MRC ont proposé un élargissement sensible du territoire agricole existant et l'interdiction de productions jugées polluantes.

Le ministre de l'Agriculture n'a pas hésité à se porter à la défense de la loi actuelle. Dans le mémoire présenté en février dernier au Comité ministériel de l'aménagement et du développement régional, M. Michel Pagé a fait des recommandations qui ne laissent pas d'équivoque sur ses intentions. Il a proposé notamment : a) « que le gouvernement signifiât aux instances municipales (MRC et municipalités) que les dispositions régissant l'exploitation agricole et forestière en zone agricole sont de responsabilité provinciale et plus particulièrement des ministères... et b) que les MRC et les municipalités aient l'obligation de se conformer à ces orientations gouvernementales ».

L'UPA a repris, à peu de chose près, la même thèse, soutenant qu'il fallait à tout prix préserver les limites actuelles du territoire agricole.

Les préoccupations du ministère et des agriculteurs sont légitimes. Il est essentiel de protéger l'espace agricole très restreint dont dispose

le Québec, d'autant qu'il subit une forte concurrence du milieu urbain. Mais faut-il pour autant accroître les contrôles déjà nombreux et contraignants ? Est-il vraiment nécessaire, comme l'a laissé entendre le ministre Pagé, d'adopter de nouvelles mesures législatives pour empêcher les municipalités d'intervenir ?

En réalité, la question est moins complexe qu'elle n'y paraît au premier abord. La révision des zones agricoles soulève en principe peu de difficultés parce qu'elle s'inscrit parfaitement dans les mandats généraux confiés à la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) et aux MRC. Les deux parties complètent d'ailleurs actuellement la réévaluation des limites agricoles à la lumière des propositions des schémas d'aménagement.

Le zonage des productions agricoles suscite toutefois beaucoup plus de difficultés parce que les municipalités ont le pouvoir, en vertu de la loi actuelle, d'intervenir et d'interdire des installations qui contreviennent aux objectifs et aux normes qu'elles se sont fixés.

Ce serait un erreur grave de limiter le pouvoir des municipalités en cette matière. Mieux vaudrait chercher des solutions et des compromis dans le cadre même des schémas d'aménagement. La tentation du centralisme est trop facile. Québec ne doit pas tout contrôler.

— ALBERT JUNEAU

# L'échec en bleu

## BILLET

JEAN FRANCOEUR

MON CHAUFFEUR a repris le volant de son autobus. Sans les jeans ni la chemise à carreaux. Il a réendossé l'uniforme — dont la couleur se marie bien avec son humeur.

Car mon chauffeur a les bleus.

Lorsque je suis monté, il arborait un sourire un peu contraint. Moi aussi. Comment renouer après un mois d'absence ? Où en étions-nous ? Attendez que je me rappelle. C'était un vendredi soir, 10 avril, tout juste avant la grève qui allait éclater.

Mon chauffeur avait entendu les offres à la radio : 4,4,4,84%. Ça lui convenait. À d'autres aussi. Une majorité, peut-être. Il attendait un appel de son syndicat, le convoquant à une assemblée. Il n'y aura pas de grève. Je ne demandais pas mieux.

À lundi, alors...

Mais cet appel n'est pas venu. Ni samedi ni dimanche. Il n'y a pas eu d'assemblée générale. Mon chauffeur ne se le pardonne pas. « On leur avait donné un chèque en blanc », dit-il. « Ils » en auront abusé. Quatre semaines de grève. Pour gagner quoi ? À l'entendre, « ils » ne sont pas prêts de le rembarquer. Plus de chèque en blanc. Partant, plus d'échec en bleu.

Sa résolution ne m'impressionne guère. Il m'avait tenu le même discours en 1984 à la veille d'une journée de grève illégale. « Ils » ne nous

avaient pas dit qu'une loi nous obligeait à donner les services essentiels, m'avait-il expliqué par la suite. Toujours la faute des « ils ». Ce syndicat, apparemment, a toujours été dirigé par des « ils ». Cela expliquerait tout.

Mais les bleus de mon chauffeur — tempéré il est vrai par le plaisir qu'il éprouve à retrouver son petit monde — se retournent aussi contre sa bourgeoisie. Le transport, dit-il, ce n'est pas une affaire de femme.

Je prends la défense de Mme Roy, je parle de ses diplômes, de son expérience. Il s'exclame : une psychologue ! Quant à son expérience, parlons-en ! N'est-ce pas elle qui présentaient le CUM de construire un métro de surface grand gabarit fer sur fer pour desservir Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, autant dire dans le désert. Je le corrige : Non, ce n'était pas elle. Ou du moins elle n'était pas seule dans le coup. Il y avait un ministre, un sous-ministre, quelques députés de la région et, faisant le pied de grue à la porte, le représentant d'un constructeur de wagons.

Mon chauffeur, comme la plupart des employés de la STCUM, a déjà rencontré Mme Roy. Il en a profité pour lui exposer ses vues sur le financement du transport en commun. Il faut tout simplifier. Une pièce de vingt-cinq cents, et rien d'autre, chaque fois que vous montez dans un autobus ou que vous empruntez le métro. Plus de billets, plus de cartes mensuelles, plus de titres de corres-

pondance. Faites le calcul ! Les économies potentielles sont énormes.

Mais tout ce personnel mis à pied ? Rien de plus facile. La prétraite. D'ailleurs, il y songe lui-même. Vingt-cinq ans sur un siège d'autobus, ça vous rentre dans le corps. (À qui le dites-vous !) On avait promis aux chauffeurs de repenser leur habitacle à la lumière des plus récents progrès de l'ergonomie. Ce n'est pas encore fait. (Intérieurement, je me dis que le *designer* devrait aussi penser à ceux qui s'assoient derrière, pendant le même quart de siècle.)

La prétraite, il y songe. Mais ça lui coûte. Sa pension diminuerait d'autant. Il me cite le cas d'un collègue qui perdra ainsi plus six mille dollars. Il n'y a pas justice !

Mais alors, demandais-je, pourquoi ce collègue prend-il sa retraite ? La réponse vient, spontanée : Lui, c'est pas pareil, il est gras-dur.

Je n'ai pas osé poursuivre l'interrogatoire, ni chercher à savoir comment un chauffeur d'autobus en fin de carrière pouvait avoir accumulé autant d'argent. La question me semblait déplacée.

J'ai eu tort. Aux États-Unis, les journalistes n'hésitent plus à demander aux candidats à la présidence combien de fois ils ont commis l'adultère. Et ces malheureux aspirants n'ont même pas la présence d'esprit de leur dire d'aller ch... (pardonnez-moi ! j'ai failli laisser tomber une grossièreté), d'aller... se faire cuire un oeuf.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE  
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :  
= \$3,25 par semaine  
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:  
à Montréal: 332-3891  
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:  
Édition quotidienne = 149\$ par année  
81\$ 6 mois  
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:  
Édition quotidienne = 155\$ par année  
85\$ 6 mois  
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361  
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La notion de « société distincte »

## Un passé contesté et un avenir incertain

Les Québécois sont divisés sur ses conséquences politiques mais il y a consensus sur son sens profond

### ANALYSE

JEAN-PIERRE PROULX

« IL FAUT qu'une fois pour toutes M. Saint-Laurent et ceux qui pensent comme lui comprennent que le Québec n'est pas une province comme les autres », écrivait le 11 septembre 1954 Gérard Filion, alors directeur du DEVOIR.

Le 30 juin 1967, à la veille du centenaire de la Confédération, son successeur Claude Ryan écrivait : « Il faudrait, dans le préambule même d'une nouvelle constitution, affirmer clairement que la société politique canadienne est fondée sur le principe de la dualité culturelle et que, dans la réalisation de cette dualité, une responsabilité spéciale incombe au gouvernement de Québec à l'endroit de la « société distincte » dont il a la charge immédiate ».

#### Le Canada anglais a enfin dit oui

Trente-trois ans après la requête de Gérard Filion et 20 ans après celle de Claude Ryan, le Canada anglais a enfin dit oui. Mais oui à quoi ? Comme la Cour suprême décidera ultérieurement de la signification de l'expression : « société distincte », il n'est pas sans intérêt d'examiner le sens que lui ont donné les principaux acteurs de l'histoire politique du pays.

L'expression elle-même paraît avoir été créée par la commission Laurendeau-Dunton dans son rapport préliminaire publié le 1er février 1965. La formule aurait donc aujourd'hui 22 ans. Les historiens trancheront.

La réalité qu'elle recouvre avait cependant été décrite bien avant. Le rapport de la commission Tremblay « sur les problèmes constitutionnels » paru sous le règne de Maurice Duplessis en 1956 fournit un exposé général sur la situation d'un Québec qui, écrit-on, « par la religion, la culture et l'histoire de la majorité de sa population [...] n'est pas une province comme les autres ».

Le chapitre sur la situation constitutionnelle du Québec compte une section sur la « situation spéciale » du Québec. On y décrit « ce qui rend la Province distincte des autres à l'intérieur de la Confédération » pour conclure que « non seulement, elle occupe une position particulière et distincte, mais possède aussi la seule autorité qui puisse la modifier ».

En mars 1959, André Laurendeau expose ses vues sur le nationalisme canadien-français dans LE DEVOIR : « On ne peut nier son appartenance à un groupe culturellement distinct », explique-t-il à Jean-Marc Léger.



« Il faut qu'une fois pour toutes, M. Saint-Laurent... comprennent que le Québec n'est pas une province comme les autres », écrivait le 11 septembre 1954 M. Gérard Filion, alors directeur du DEVOIR

« On désigne ainsi, commente la Commission, les formes d'organisation et les institutions qu'une population assez nombreuse, animée par la même culture, s'est données et a reçues, dont elle dispose librement sur un territoire assez vaste et où elle vit de façon homogène, selon des normes et des règles de conduites qui lui sont communes. Cette population a des aspirations qui lui sont propres, et ses institutions lui permettent de les réaliser dans une mesure plus ou moins grande. Quoi qu'il en soit, telle nous est apparue la population française du Québec. Ceux qui formulaient devant nous des plaintes ou des revendications n'ont pas tenté de définir la société qui les engendre, mais ils paraissent s'appuyer très consciemment sur cette réalité à la fois historique et culturelle, sociale et politique ».

La Commission reconnaît alors pleinement cette réalité et choisit pour la désigner l'expression : « société distincte ». Elle consacre quelques substantiels paragraphes à décrire cette réalité.

Un changement, petit mais significatif, se produit en 1967 : « sociétés distinctes » s'écrit dorénavant au pluriel. « Les deux cultures dominantes s'incarnent dans des sociétés distinctes [...], écrit la Commission dans le premier livre de son rapport. « Et nous avons reconnu dans le Québec les principaux éléments d'une société française distincte. Ainsi en est-il pour l'autre culture dans les provinces anglophones [...]. L'unité fondamentale de cette société anglophone est, à nos yeux, un fait indiscutable ».

Claude Ryan reprend alors ce pos-

lution a des aspirations qui lui sont propres, et ses institutions lui permettent de les réaliser dans une mesure plus ou moins grande. Quoi qu'il en soit, telle nous est apparue la population française du Québec. Ceux qui formulaient devant nous des plaintes ou des revendications n'ont pas tenté de définir la société qui les engendre, mais ils paraissent s'appuyer très consciemment sur cette réalité à la fois historique et culturelle, sociale et politique ».

« On désigne ainsi, commente la Commission, les formes d'organisation et les institutions qu'une population assez nombreuse, animée par la même culture, s'est données et a reçues, dont elle dispose librement sur un territoire assez vaste et où elle vit de façon homogène, selon des normes et des règles de conduites qui lui sont communes. Cette population a des aspirations qui lui sont propres, et ses institutions lui permettent de les réaliser dans une mesure plus ou moins grande. Quoi qu'il en soit, telle nous est apparue la population française du Québec. Ceux qui formulaient devant nous des plaintes ou des revendications n'ont pas tenté de définir la société qui les engendre, mais ils paraissent s'appuyer très consciemment sur cette réalité à la fois historique et culturelle, sociale et politique ».

« On désigne ainsi, commente la Commission, les formes d'organisation et les institutions qu'une population assez nombreuse, animée par la même culture, s'est données et a reçues, dont elle dispose librement sur un territoire assez vaste et où elle vit de façon homogène, selon des normes et des règles de conduites qui lui sont communes. Cette population a des aspirations qui lui sont propres, et ses institutions lui permettent de les réaliser dans une mesure plus ou moins grande. Quoi qu'il en soit, telle nous est apparue la population française du Québec. Ceux qui formulaient devant nous des plaintes ou des revendications n'ont pas tenté de définir la société qui les engendre, mais ils paraissent s'appuyer très consciemment sur cette réalité à la fois historique et culturelle, sociale et politique ».

Claude Ryan reprend alors ce pos-

tulat « des deux sociétés distinctes » pour l'élaboration de la thèse du « statut particulier » qu'il défend longuement dans LE DEVOIR du 30 juin 1966. Plus implicitement mais non moins réellement, ce postulat sert aussi de fondement au projet du Mouvement Souveraineté-Association qui naît peu après sous l'impulsion de René Lévesque, lequel préfère, évidemment, le mot nation : « Nous sommes une nation dans un pays où il y en a deux », écrit-il dans Option-Québec.

Mais à Ottawa, Pierre Elliott Trudeau récuse cette vision du Canada et refuse d'en faire le fondement d'une nouvelle fédération. Sa priorité est ailleurs : il lutte avant tout pour l'enchaînement constitutionnel d'une charte des droits.

#### Par la langue et la culture

Après l'élection du Parti québécois en 1976, le gouvernement fédéral met sur pied la Commission sur l'unité canadienne — la commission Pépin-Robarts. « Le préambule de la Constitution, recommande cette commission en février 1979, devrait inclure une déclaration énonçant que le peuple canadien [...] reconnaît l'association historique des Canadiens anglophones et francophones et la spécificité du Québec ».

« Une nouvelle constitution, ajoute-t-elle, devrait reconnaître deux grands principes en ce qui concerne le partage des compétences et les institutions centrales : l'égalité de statut des ordres central et provincial de gouvernement et le caractère distinctif de chaque province ».

Bref, pour la commission Pépin-Robarts, si chaque province est « distincte », le Québec, lui, est « spécifique » par son histoire, sa langue, son code civil, l'origine commune de ses citoyens, le sentiment et la politique.

Pris dans la polarisation référendaire, le Parti libéral du Québec que dirige alors Claude Ryan, doit définir sa position. Le Livre beige de 1980 Une nouvelle fédération canadienne propose simultanément deux principes : « la solidarité canadienne » et le « Québec, société distincte ». Aucune équivoque possible : « Le Québec, proclame-t-il, forme ainsi à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien une société distincte ». Bref, la « société distincte » s'écrit définitivement au singulier !

« La population qui vit au Québec, explique-t-on, est demeurée homogène depuis 1867. Sous l'autorité de son gouvernement provincial, elle s'est dotée au cours des dernières années, d'un cadre de vie et d'un réseau d'institutions qui sont l'expression de plus en plus complète de sa culture distincte. Au Québec, les lois, le système judiciaire, les institutions municipales et provinciales, les associations volontaires, les médias, les arts, les lettres, le système d'enseignement, le réseau des



Le 30 juin 1967, M. Claude Ryan écrivait dans LE DEVOIR : « ... une responsabilité spécifique incombe au gouvernement du Québec à l'endroit de la « société distincte » dont il a la charge immédiate »

services sociaux et sanitaires, les institutions religieuses, les institutions d'épargne populaire sont de manière prépondérante françaises et par la langue et par la culture qui les imprègnent ».

« Le Québec, poursuit-on, forme ainsi à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien une société distincte par la langue, la culture, les institutions et le style de vie ».

Mais si la vision des « sociétés distinctes » est disparue, le thème de la « dualité foncière » du Canada est repris par le Livre beige. Il sert d'abord à justifier les « droits linguistiques fondamentaux » des francophones et des anglophones à travers tout le pays mais aussi — tribut à la thèse du statut particulier — à l'octroi au Québec de garanties propres à faciliter la protection et l'affirmation de sa personnalité distincte ».

« On trouve au Québec une importante communauté anglophone et de nombreuses communautés ethniques [...] Ces communautés et leurs institutions sont une dimension essentielle de la vie québécoise. Mais de manière générale — conclut-on — le Québec se perçoit et s'exprime comme une société de langue et d'esprit français. Au sein de la famille politique canadienne, la société québécoise possède tous les attributs

d'une communauté nationale distincte ».

#### Consensus sur le sens profond de l'expression

Le 13 novembre 1981, l'Assemblée nationale adopte une résolution pour indiquer les conditions auxquelles le Québec adhérerait au rapatriement de la constitution : « On devra reconnaître, y déclare-t-on, que les deux peuples qui ont fondé le Canada sont foncièrement égaux et que le Québec forme à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien une société distincte par la langue, la culture, les institutions et qui possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte ». Le gouvernement péquiste a repris les mots mêmes du Livre beige des libéraux !

Les Québécois se sont certes divisés quant aux conséquences politiques de leur appartenance à une « société distincte », mais ils se sont au moins entendus sur le sens profond de cette expression.

Mais le jour où les juges de la Cour suprême devront décider ce que signifie la « société distincte », il leur faudra trancher entre la version du procureur général du Québec et celle du procureur général du Canada, voire des procureurs généraux de toutes les provinces !

Tel est le pari du lac Meech.

### Les criminels de guerre nazis

## Entreprendre des poursuites au Canada

### LIBRE OPINION

DAVID MATAS  
ARTHUR HIESS

APRÈS quarante ans d'inaction, le Canada va finalement faire face au problème que soulève la présence de criminels de guerre nazis en sol canadien grâce aux recommandations de la commission Deschênes.

Pendant que la commission menait son enquête, les communautés juive et ukrainienne faisaient connaître publiquement leurs positions respectives. Les points de vue divergents exprimés par ces deux communautés ethniques ont amorcé un conflit qui débordait la simple question des criminels de guerre vivant au Canada. Certains ont déploré le fait que ce conflit entre deux ethnies risquait de nuire à l'unité canadienne, de déchirer le tissu social canadien essentiellement multiculturel en ouvrant de vieilles plaies, en alimentant de vieilles rancunes.

Cependant, ces craintes étaient

sans fondement. C'est, au contraire, grâce à l'implication et au dynamisme de ces deux communautés que la commission Deschênes a pu mettre au point des recommandations beaucoup plus acceptables et que le gouvernement a mieux réagi aux conclusions du rapport Deschênes qu'il ne l'aurait fait s'il en avait été autrement.

Deux résultats en particulier sont à porter à l'actif du débat suscité entre Juifs et Ukrainiens : la décision selon laquelle le Canada poursuivra les criminels de guerre nazis et le fait que de telles poursuites soient étendues à tous les criminels de guerre.

La communauté juive canadienne a toujours estimé qu'il était préférable que les criminels de guerre nazis vivant au Canada soient jugés par des tribunaux canadiens, plutôt que déportés de leur citoyenneté canadienne et déportés. Le raisonnement était que des poursuites devant les tribunaux aboutissent à des sanctions alors que dénaturalisation et déportation ne font que déplacer le problème, si l'on peut dire...

En effet, il appert que la procédure de déportation n'amène pas forcément de sanction contre le cri-

minel de guerre déporté. Ainsi, Valérien Trifa, d'origine roumaine, a été déporté des États-Unis à la suite d'accusations de crimes de guerre. Il a été déporté au Portugal où il n'a jamais été jugé.

Lors de la mise sur pied de la commission Deschênes, les solutions de dénaturalisation et de déportation étaient celles qui semblaient devoir être retenues. C'est l'intervention de la communauté ukrainienne qui a changé les données du débat.

Si la communauté juive craignait que l'on se contente de déporter les criminels de guerre dans des lieux de villégiature où ils n'encourent aucune punition, le Comité ukrainien canadien, lui, craignait que l'on en vienne à déporter des Ukrainiens en URSS pour raison de fraude lors de leur entrée au Canada. Le danger étant qu'en URSS, ils soient jugés pour crimes de guerre lors de procès injustes, sans que la preuve n'ait été faite au Canada qu'ils étaient bel et bien des criminels de guerre.

Le gouvernement réagit aux inquiétudes des Ukrainiens en modifiant ses positions préalables. Ce changement d'attitude a apporté autant de soulagement au côté de la communauté juive que du côté de la

communauté ukrainienne.

#### Juger tous les criminels

L'autre résultat obtenu grâce au débat généré par les Juifs et les Ukrainiens, c'est la décision de généraliser et d'étendre les poursuites à tous les criminels de guerre.

La communauté juive a toujours défendu l'idée que tous les criminels de guerre devaient être jugés, pas seulement les criminels nazis, en vertu du principe que tous les crimes de guerre sont condamnables pas uniquement ceux perpétrés par les nazis. [...]

En reconnaissant que tous les crimes de guerre et tous les crimes contre l'humanité doivent être punis ici, le Canada commence à tirer les leçons de l'Holocauste.

Avant la tenue de l'enquête de la commission Deschênes et l'implication de la communauté ukrainienne, il semblait y avoir peu de chances que cette position soit retenue. Sous les ministres McGuigan et Crosbie, les procédures de dénaturalisation et de déportation se limitaient aux criminels nazis. La loi américaine est, elle aussi, spécifiquement dirigée contre les criminels de guerre nazis. Cet exemple aurait pu influencer la



Le juge Jules Deschênes, président de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre

position canadienne. Grâce à l'implication de la communauté ukrainienne, les recommandations de la commission Deschênes et le gouvernement ont opté pour une politique concernant tous les criminels de guerre.

Tout ceci montre que nous aurions tort de craindre les différents qui ressortent parfois entre les communautés ethniques. Dans ce cas-ci, la solution apportée fait honneur au sentiment démocratique de tous les Canadiens.

## Une loi crève-coeur

### RÉPLIQUE

ROBERT SWEENEY

L'ancien s'exprime au nom du Syndicat des chargés de cours de l'UQAM

APRÈS sept semaines de grève à l'UQAM, une loi spéciale force les chargés de cours à rentrer au travail le coeur chargé. Triste résolution et dangereux précédent pour une lutte qui se veut « autre », faite sous le signe du coeur. Depuis le début de ce conflit, la page éditoriale du DEVOIR fais ce que dois, pour épauler la direction de l'UQAM.

La journée même que le journaliste Clément Trudel nous informe que le ministre « veut explorer tou-

tes les avenues », l'éditorialiste Jean Francoeur nous dit qu'il n'y a qu'une solution : probablement pour fêter le premier mai de tout coeur et certainement pour ne pas « gêner l'évolution », ni « bloquer l'avenir », une loi spéciale s'imposait. [...]

Dès le 6 avril, M. Francoeur affiche ses couleurs. Les chargés de cours ont confondu « université et mortadelle » et, de toute façon, « l'UQAM n'a pas tout cet argent — des dizaines de millions de dollars ». Il s'agit ici de la pierre angulaire de l'ensemble de la défense érigée par l'UQAM, car de ne pas adopter une loi spéciale « c'est le retour de l'Etat-pompier ». C'est une analyse qui commence par la fin et non par le début et qui consiste à constater que l'UQAM réussit à dépenser tous ses revenus, sans jamais qu'on lui pose la question : existe-t-il un rapport entre revenus générés et dépenses ef-

fectuées ? Or, il existe bel et bien un lien et ça passe par le coeur de l'UQAM.

Le travail accompli par les chargés de cours durant la présente année académique (1986-87) a généré au moins \$ 59,923,953 en subventions et frais de scolarité pour l'UQAM. Ce n'est pas de la mortadelle : un montant près de cinq fois plus important que notre masse salariale. Le maximum qu'on peut attribuer aux coûts afférents à notre enseignement, cette année, excluant nos salaires, est de \$ 32,089,845. Ce chiffre représente 57 % de tous les coûts de l'Université, excluant les salaires du corps enseignant et après avoir déduit les subventions spéciales du MESS pour les services aux étudiants et les terrains et bâtiments.

Pourquoi 57 % ? Parce que nous sommes responsables de 57 % de tous les étudiants-cours pondérés à

l'UQAM cette année et ce sont les étudiants-cours pondérés qui sont la base de financement de l'UQAM.

À partir de ces deux chiffres, revenus générés et coûts afférents, c'est un simple calcul de soustraction qui nous donne le montant d'argent dont disposerait la direction pour notre masse salariale. Ce montant pour l'année en cours s'élève à \$ 27,834,108, ce n'est pas de « dizaines de millions de dollars » dont dispose l'UQAM mais bien au-delà de \$ 110 millions pour la durée de la convention. Le coût total pour le règlement que nous avons proposé mercredi le 6 mai à la direction en présence de M. Ryan pour les quatre années de 1986 à 1990 n'était que \$ 58,833,179. Mais la direction a dit qu'elle n'avait pas l'argent. Où le surplus que nous avons généré aurait-il pu passer ?

L'équipe Corbo nous a donné la réponse dans son Exposé de Budget

1986-87 : « L'ensemble de ces contraintes laisse une marge de manœuvre toujours aussi mince à l'UQAM, ce qui laisse entrevoir que les développements et croissance futurs devront se financer de plus en plus par des réallocations internes de ressources » (p. 52).

Quels sont ces développements pour lesquels nous payons si cher ? Depuis cinq ans, les dépenses à caractère proprement académique, avec l'exception facile à comprendre de l'informatique, ont grandi beaucoup plus lentement que les dépenses administratives. Depuis 1982-83, le nombre des étudiants subventionnés à l'UQAM a augmenté de 42 %, mais les dépenses pour l'enseignement et la recherche n'ont grimpé que de 27 %, tandis que celles de l'administration se sont gonflées de 60 %.

Force est de constater que le discours patronal sur l'importance de l'enseignement et de la recherche à l'UQAM est nouveau et suit une pé-

riode de sous-financement relatif de ces activités à l'intérieur même de l'UQAM. Il est possible d'identifier un certain nombre de dépenses liées à ces priorités de développement dans le budget actuel. Un estimé très conservateur du total de cette enveloppe budgétaire s'élève à plus de \$ 13,000,000 cette année. (cf. « Rapport » p. 13 à 15). M. Francoeur, la direction de l'UQAM avait besoin d'une loi spéciale pour continuer à financer ses priorités sans qu'il y ait débat public sur leur pertinence. Vos fameuses tierces parties n'y sont pour rien.

Le surplus que nous générons sur une base annuelle est plus que suffisant pour payer un salaire équitable aux enseignants à temps partiel que nous sommes, sans compromettre le développement de l'UQAM. Le SC-CUQ croit fermement qu'un véritable développement de l'UQAM nécessite la participation réelle et effective de l'ensemble de la communauté universitaire. Ce n'est pas par une loi crève-coeur qu'on va y arriver !

# Bourassa est toujours réticent à définir la notion de société distincte

**BERNARD DESCÔTEAUX**

**QUÉBEC** — Le gouvernement Bourassa considère comme très dangereux de définir la notion de « Québec société distincte » qui sera incluse dans la constitution et rejette les appels en ce sens qui lui sont faits.

C'est ce qu'ont indiqué hier le ministre des Affaires canadiennes, Gil Rémillard, et le premier ministre Robert Bourassa qui ont écarté les suggestions pressantes faites par plusieurs « experts ».

Ce refus du gouvernement n'est pas péremptoire dans la mesure où il laisse entrouverte la porte devant ces suggestions, ne voulant pas être impoli devant ces experts qui intervenaient dans le cadre de la Commission des institutions qui a pour mandat de tenir des audiences sur l'entente du lac Meech.

Le ministre des Affaires canadiennes a été néanmoins limpide alors qu'en entrevue avec des journalistes il déclarait : « nous hésitons énormément. Ce n'est pas dans notre intention de définir ». Plus tard il ajoutait que ceux qui veulent que l'on définit le concept de société distincte dans la constitution sont des socio-

logues qui au contraire des juristes ne voient pas le danger de définir.

Les pressions qui sont adressées au gouvernement viennent depuis deux jours, outre de l'opposition péquiste, d'universitaires comme le sociologue Fernand Dumont ou le politologue Léon Dion. Celui-ci dont une bonne partie de la carrière aura consisté à suivre l'évolution du fédéralisme canadien, devait livrer un vibrant plaidoyer pour que l'on rende le plus étanche possible le gain que l'on a fait en obtenant que la constitution reconnaisse le caractère distinct de la société québécoise.

La grande crainte de M. Dion, c'est que le concept de « Québec société distincte » ne veuille rien dire si on ne le définit pas. On ouvre la porte à toutes les interprétations juridiques possibles en ne définissant pas un tel concept. « Pour le reste du pays, cela signifie seulement qu'il y a des français au Québec », a soutenu l'universitaire qui veut être certain que l'on aura accordé une protection dans la constitution au français avec tout ce que cela recouvre dans la société québécoise, soit la langue, mais aussi les institutions.

Depuis 30 ans, c'est ce qu'on a voulu protéger dans le débat constitutionnel, a rappelé M. Dion qui voit

déjà les pouvoirs linguistiques attachés à la lumière de l'accord du lac Meech. On viendra amoindrir encore la protection qu'accorde la loi 101. « Nous en porterions de terribles responsabilités devant les générations à venir », a-t-il dit.

Le professeur Dion devait soumettre un amendement à l'entente du lac Meech, mais il dut presque implorer le ministre de le prendre en considération et de le soumettre à l'analyse de ses experts. Le ministre venait de lui souligner, traités de droit à l'appui, que ce qui définit limite. Interrogé par l'opposition à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bourassa devait adopter la même attitude.

Dans les discussions qui ont eu lieu depuis un an avec les provinces et le gouvernement fédéral, le Québec a refusé de préciser le concept de société distincte en fonction de la langue, a précisé M. Rémillard pour montrer que ce n'est pas le refus des autres gouvernements qui a amené l'absence de définition. Cela a été un geste volontaire car il y a trop d'éléments qui font la société québécoise distincte en plus de la langue. La situation aurait été différente si plusieurs provinces se voyaient ac-

corde le statut de société distincte, mais il n'y en a qu'une et on sait pourquoi.

D'autres témoins, notamment l'ex-ministre Jacques-Yvan Morin, devaient aborder cette question de société distincte. M. Morin devait cependant le faire sous un angle juridique en relevant que l'accord du lac Meech contient plusieurs pièges subtils. Il a ainsi noté que le texte fait de la dualité canadienne « une caractéristique fondamentale », ce qui n'est pas le cas de « la société distincte ». On fait du respect de la dualité une obligation pour les législatures alors que pour la « société distincte » l'Assemblée nationale n'a qu'un rôle de protéger et promouvoir ce caractère distinct.

L'échange entre MM. Rémillard et Morin qui devait suivre ces commentaires devait être acrimonieux. Le ministre devait relever le caractère partisan de la position de M. Morin qui conseille l'opposition. Ses commentaires devaient être assez longs (20 minutes) qu'il ne restait plus de temps à M. Morin pour répliquer. Il nota que c'était bien la première fois qu'un témoin à une commission parlementaire était l'objet d'un filibuster.



Gil Rémillard : une certaine réticence...

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Sondages

maison Gallup dressait un tout autre portrait. Le sondage Gallup situe les libéraux en tête avec 42 % de l'électorat, les néo-démocrates baissent de deux points par rapport au dernier sondage de la maison avec 30 % des intentions de vote. Les conservateurs ne recueillent que 26 % de la faveur populaire.

« Les deux sondages ne sont pas si contradictoires », a dit hier M. Soucy Gagné, directeur de la maison Sorecom. Les politiciens et les journalistes s'attardent trop souvent aux chiffres. Il faut plutôt se servir des sondages pour dégager des tendances. Et dans ce cas-ci, la tendance c'est la remontée des néo-démocrates ».

Selon le spécialiste, divers facteurs peuvent expliquer les écarts entre les sondages : « il y a d'abord cette méritoire marge d'erreur qui varie de 2,5 % à 3 %. A cela s'ajoute la marge - inconnue - de « non-réponses » qui peut brouiller les cartes.

« Une foule de variantes entrent en jeu, a dit M. Gagné. Il faudrait s'y pencher sérieusement. L'ordre des questions peut tout changer ».

M. Gagné s'interroge tout de même sur le sérieux du sondage de la maison Reid et se demande si cette firme a le « recul » nécessaire pour sonder l'électorat québécois.

Contrairement à M. Gagné, le politologue Vincent Lemieux de l'Université Laval s'inquiète, lui, de l'écart prononcé entre les deux sondages et y voit l'occasion de soulever la question de la crédibilité de ces consultations.

« Divers facteurs expliquent cet écart. D'abord la marge d'erreur. Ensuite l'échantillonnage et l'ordre et la formulation des questions. La crédibilité des maisons aussi entre en jeu. La méthode de Gallup est éprouvée depuis longtemps. Angus Reid est moins connue.

« Chose certaine, les deux sondages font preuve d'un consensus : les électeurs canadiens rejettent et les libéraux et les conservateurs pour se tourner vers le NDP ».

De son côté, le professeur André Bernard de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ne voit pas de véritable contradiction. « Il n'y a rien pour déclencher une guerre des sondages comme ce fut le cas au Québec en 1973 avec l'UQOP et le CROP. C'est la marge d'erreur, qui atteint 10 % dans les régions, qui explique les écarts prononcés. »

Chez Gallup, on refuse de commenter le sondage du concurrent Angus Reid. « En 40 ans, nous avons maintenu une marge d'erreur de 1,6 % dans les sondages qui précèdent immédiatement les élections, ce qui prouve notre sérieux », a toutefois confié un porte-parole.

Le sondage Angus Reid a été réalisé par le biais de 1 677 entrevues téléphoniques entre les 7 et 11 mai dernier. Celui de Gallup s'est fait entre le 6 et 9 mai. On a procédé à l'aide de 1 014 entrevues à domicile.

M. Grégoire Gollin, de la maison Créatec +, a dit que cette différence de méthode n'explique pas les distorsions. L'entrevue téléphonique permet selon lui une meilleure représentativité.

### ◆ Ciaccia

première année, les consommateurs ont bénéficié jusqu'à 85 % de la baisse de taxe sur l'essence. Mais les pétroliers ont entrepris d'augmenter leurs prix dans ces régions. Il communiquera avec elles pour leur demander de baisser les prix, « afin que ce soit les consommateurs qui bénéficient de la baisse de la taxe et non les pétroliers qui augmentent leurs profits, dit-il. Si, à la suite de cette demande, on n'a pas de résultats, nous examinerons d'autres solutions ».

À la presse, par la suite, le ministre a expliqué que les consommateurs en périphérie doivent bénéficier en totalité de la baisse de taxe, et qu'une baisse de 70 % ou de 60 % seulement est inacceptable. Il dit qu'il a tout ce qu'il faut pour intervenir en cette matière, n'ayant nul besoin de l'enquête déclenchée par Ottawa.

Par contre, il a besoin d'informations additionnelles concernant les écarts entre le Québec et l'Ontario, à l'avantage de cette dernière, à raison de 1 cent à deux cents le litre.

Pour l'instant, M. Ciaccia reconnaît qu'il n'a pas de recours pour faire entendre raison aux pétroliers. Mais il n'attend pas très longtemps pour intervenir, sans se fixer toutefois d'échéance précise. Le projet de Régie couvrirait l'ensemble du Québec, non pas uniquement les régions périphériques.

Le ministre se refuse à donner les noms des pétroliers fautifs. Mais il note que Pétro-Canada, société de la Couronne fédérale, devrait donner le bon exemple. Ce qui n'est pas le cas, le comité de surveillance ayant relevé des hausses regrettables de la part de cette pétrolière publique.

Dans ses interventions, l'opposition péquiste reproche au ministre de se contenter de paroles et d'aver-tissement. Elle lui demande de rendre publics les rapports concernant la disparité des prix de l'essence au Québec.

### ◆ Accord

vernement québécois se sent en fait floué par ce qui se passe. On explique être allé à la rencontre du lac Meech dans le but spécifique d'obtenir la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. On en est reparti avec la conviction ferme que ce qui avait été obtenu, sinon arraché, correspondait à cet objectif.

Ce que le premier ministre Bourassa a obtenu se lit comme suit : « Stipuler (dans la constitution) que le Canada doit accorder une juste compensation à toute province qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive si cette province met en oeuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux ».

Les négociateurs québécois interprétaient cette clause comme un gain important à au moins deux titres. Tout d'abord, parce qu'on établissait un droit de retrait assorti d'une compensation financière. A quelques reprises dans les années 60, le Québec avait pu exercer ce droit en raison du rapport de force politique. On estimait avoir fait un pas important en consacrant dans la constitution ce droit.

On était satisfait par ailleurs d'avoir obtenu que la compensation serait versée lorsque la province se retirait répondait aux objectifs nationaux poursuivis par Ottawa. Ce dernier gouvernement abandonnait l'imposition de critères nationaux (« standards » en anglais) qui lui permettait d'imposer indirectement aux

provinces des politiques dans leurs champs de compétence. On comprenait par ailleurs que les mots « programmes à frais partagés » couvraient toutes les formes que pouvait prendre le pouvoir fédéral de dépenser.

La partie de l'accord du lac Meech portant sur le pouvoir de dépenser devait cependant être interprétée au Canada anglais comme une dilution des pouvoirs fédéraux, plusieurs disant qu'on donnait la maison aux provinces. Le sénateur Murray ne devait pas tarder à réagir. Interviewé à l'émission « Question Period » au réseau CTV le 3 mai, il affirmait le contraire et notait qu'Ottawa aura bien des moyens de contourner les limites au pouvoir de dépenser. « Il y a le régime fiscal et les paiements directs aux individus et aux institutions. Rien de cela n'est interdit et n'est affecté par l'accord », avait dit le sénateur.

Cette déclaration du sénateur Murray, associée à d'autres de politiciens provinciaux comme le premier ministre manitobain Howard Pawley et le procureur général de l'Ontario, Ian Scott, devait déclencher une sonnette d'alarme dans l'équipe de négociation québécoise. On réagissait d'autant plus vivement qu'on sait qu'à brève échéance, aussitôt les négociations terminées et l'entente constitutionnalisée, Ottawa se prépare à intervenir vis son pouvoir de dépenser dans deux domaines : les garderies et l'établissement de normes nationales pour l'enseignement post-secondaire.

Cette semaine, le premier ministre Bourassa devait avouer son inquiétude en évoquant publiquement le problème, mais sans y mettre trop d'insistance. Évoquant les craintes de certains à l'effet que le pouvoir de dépenser fédéral allait être renforcé, il indiquait que son gouvernement allait tenter de s'assurer, par l'inclusion d'une clause dite de sauvegarde, que l'accord du lac Meech ne modifierait rien à la situation prévalant antérieurement. Sa préoccupation ne portait pas, contrairement à ce qu'on pensait uniquement sur l'affaiblissement des compétences provinciales. Il avait surtout en tête les propos du sénateur Murray sur les paiements directs aux institutions, assure-t-on.

Les négociations sur ce point se font actuellement entre hauts-fonctionnaires qui ont pour mandat de rédiger en forme juridique les différents articles du lac Meech. Alors que l'accord comporte six points, la seule véritable difficulté porte sur ce point du pouvoir de dépenser, dit-on en laissant entendre que le Québec ne trouve pas de nombreux alliés chez les provinces.

Les préoccupations qu'ont les négociateurs québécois sur le pouvoir de dépenser sont partagées par de nombreux analystes constitutionnels qui dénoncent ce qu'ils décrivent comme un véritable cheval de Troie, suivant une expression de Me André Lajoie, une juriste de l'Université de Montréal, spécialiste du pouvoir de dépenser.

Témoignant hier à la Commission des institutions qui analyse l'accord du lac Meech, Me Lajoie a soumis que c'est un véritable baiser de la mort que cette entente sur le pouvoir de dépenser. Les conditions qui sont imposées pour accorder une compensation financière à une province se retirant d'un programme à frais partagés sont outrancières et créent ni plus ni moins qu'un pouvoir de tutelle du fédéral sur les provinces.

Le gouvernement fédéral pourra désormais proposer tous les programmes qu'il veut dans les domaines de compétence provinciale et les provinces n'auront, à moins de se permettre le luxe de perdre les subventions fédérales proposées, que deux choix : ou accepter le programme ou le refuser mais en créant un qui soit compatible. Dans les deux cas, le gouvernement fédéral dictera les priorités aux provinces, les forcera à légiférer dans un domaine où lui-même n'a pas de compétence. On donne au gouvernement fédéral un pouvoir illimité de réduire les pouvoirs des provinces et de modifier la constitution à son avantage.

Le gouvernement québécois doit faire modifier l'accord du lac Meech pour que la compensation financière soit versée sans conditions, a dit Mme Lajoie. Mieux encore, croit-

elle, que l'on s'abstienne de modifier la constitution sur ce point. « On n'est pas dans une situation où faiblesse oblige », a-t-elle dit, notant que ce n'est pas le gouvernement québécois qui est politiquement faible mais le gouvernement fédéral. Il y aurait avantage à s'abstenir d'autant plus que les tribunaux pourraient, selon son analyse, trancher tout le débat autour du pouvoir de dépenser en faveur des provinces. Les chances seraient 50-50, assure-t-elle.

### ◆ Masse

fonction publique fédérale. Dans la catégorie scientifique et professionnelle, il est de 15% au lieu de 22% ailleurs.

Pire encore, la relève n'existe pas : il n'y a que de 11 à 12 % de francophones dans les deux niveaux immédiatement inférieurs à la catégorie de gestion (Senior Management) et les cadres de premier niveau ne sont francophones que dans une proportion de 8,3 %. C'est pourquoi le comité recommande de se lancer dans des campagnes de recrutement à l'extérieur et de bâtir des plans de carrière prévoyant un avancement accéléré pour les candidats francophones ayant un fort potentiel.

Le comité souligne encore que « la langue de travail au ministère est principalement l'anglais » mais cela tient à un relâchement des normes du Conseil du Trésor sur le niveau de bilinguisme des anglophones : « il faudrait qu'un plus grand nombre d'employés maîtrisent de façon convenable les deux langues officielles », souligne-t-on. C'est pourquoi, en plus de réserver un tiers des postes de cadres à des francophones, on recommande d'engager 70% de candidats parfaitement bilingues ou prêts à le devenir.

Le ministère fédéral de l'Énergie reconnaît enfin qu'il doit changer son image et convaincre les jeunes diplômés québécois qu'ils sont les bienvenus et qu'ils pourront y travailler dans leur langue.

De façon étrange, cela est possible à la direction supérieure du ministère. M. Masse a exigé que toutes les réunions de ses sous-ministres et directeurs généraux se tiennent en français et un seul d'entre eux est malgré tout obligé de parler anglais.

C'est plutôt aux niveaux intermédiaires que le problème se pose : outre que la langue de travail reste presque toujours l'anglais, les publications scientifiques par exemple sont unilingues anglaises dans une proportion de 67% des cas.

En se fixant les années 1990 et 1991 pour corriger la situation dans ces catégories de gestion et scientifique, le ministère de l'Énergie ne se donne pas beaucoup de marge de manoeuvre mais il pense y arriver en mettant au point des plans de carrière spéciaux pour les cadres francophones de valeur.

### ◆ Parizeau

un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Cela n'a aucun sens d'ouvrir une porte pareille, affirme Jacques Parizeau, considérant que depuis des décennies, le Québec a lutté avec succès contre l'intrusion du fédéral dans des champs de juridictions provinciales et l'a forcé à se retirer d'une multitude de programmes à frais partagés. Cette concession apparaît d'autant plus grave à M. Parizeau que c'est grâce aux incessantes revendications des gouvernements québécois antérieurs que le fédéral a fait marche arrière et que la fédération canadienne est devenue, au fil des années de négociations, la plus décentralisée du monde. « Le système actuel de pressions politiques ne nous a pas mal servis ».

Cette nouvelle tentative du fédéral de vouloir s'imposer dans des champs de juridictions provinciales à travers les programmes à frais partagés, risque même, selon M. Parizeau de mettre en péril ce qui reste du caractère distinct de la société québécoise. « C'est un virage majeur dans la détermination de nos programmes de dépenser et dans notre façon d'être. L'argent conditionne les comportements, la structure et le fonctionnement d'une société ».

Convaincu que le premier ministre Bourassa est plus conscient aujourd'hui qu'hier du danger d'une telle concession, M. Parizeau soumet qu'il est encore temps d'amender l'en-

tente du lac Meech et lui propose un choix entre deux voies : reconnaître le droit de retrait d'une province avec pleine compensation financière ou tout simplement biffer cette clause, « ne rien mettre dans la constitution, ne plus en parler, laisser tomber. Si cette dernière voie convient à l'ensemble des Canadiens, pourquoi ne pas continuer avec cet heureux vide juridique ».

Les membres du Barreau ont eu droit à un véritable cours de droit constitutionnel, écoutant religieusement le professeur Parizeau remonter jusqu'à l'après-guerre pour mettre en relief les durs combats menés par les premiers ministres québécois, notamment Maurice Duplessis et Jean Lesage, pour forcer le fédéral à reculer.

C'est en conférence de presse que M. Parizeau a insisté davantage sur la partie de l'entente du lac Meech qui traite de la société distincte. Selon lui, la question fondamentale qu'il faut se poser, c'est de savoir si le caractère distinct prévu dans l'entente a préséance sur la Charte des droits. « Et la réponse est non », ce qui laissera aux tribunaux le soin de continuer à décider de l'inconstitutionnalité de la loi 101.

Enfin, M. Parizeau croit que l'ancien premier ministre Lévesque ne s'est pas prononcé en faveur de l'entente, comme l'avaient prétendu les journalistes. A tout hasard, il rappelle à M. Lévesque que les raisons qui prévalaient pour refuser d'adhérer à l'accord de 1982, existe toujours dans l'entente du lac Meech. M. Parizeau ne se rendra pas témoignage devant la commission parlementaire, faute de ne pouvoir se dégager d'engagements antérieurs.

C'est la raison qu'il a servie vendredi dernier à M. Pierre Marc Johnson, qui voulait le convaincre d'intervenir. L'ancien ministre des Finances n'entend pas prendre le leadership du mouvement de contestation. La rapidité du processus de consultation mis en branle par le gouvernement Bourassa lui semble inadmissible pour une question qui engage l'avenir politique du Québec et il ne voit pas la possibilité de consensier et mobiliser la population dans de si court délais.

### ◆ Canada

purgé de courtes peines de prison pour des incidents survenus au Canada avant 1969 et les autorités américaines avaient été informées de leur retour.

À l'appui de leur requête, les deux ex-félicités invoquaient également le droit à la liberté, garanti par l'article 7 de la Charte.

Rappelant que le délai est le fait des autorités américaines et non du Canada, le juge Gerald La Forest soutient, au nom de la majorité : « Il me semble évident que la Charte ne peut s'appliquer qu'aux activités des gouvernements mentionnés à l'article 32 (soit les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux). Elle ne s'applique donc pas aux activités d'un gouvernement étranger ».

L'extradition, poursuit-il n'est pas un procès et les accusés ne peuvent invoquer toutes les défenses acceptables lors d'un procès au Canada. « Ce n'est pas le gouvernement canadien qui poursuit les intimés. Donc, ce n'est pas lui qui doit voir à ce que la poursuite se déroule selon les normes reconnues au Canada (...) Cela équivaudrait à exercer une compétence qui est celle du pays où le crime a été commis ».

La seule question que doivent se poser les tribunaux canadiens chargés des procédures d'extradition est, selon le juge La Forest, de savoir si le seul fait d'extrader les accusés aux États-Unis constituerait en soi une atteinte à la justice fondamentale, et c'est une décision qui relève plutôt de l'exécutif ou des autorités politiques, estime le juge La Forest.

Le juge Antonio Lamer estime dans une opinion dissidente que « tant qu'il demeure inexpliqué par les autorités américaines ou canadiennes, le retard de cinq ans (après le retour de MM. Allard et Charette au Canada) reste, à mon avis (...) un emploi abusif des procédures d'extradition qui ont eu lieu au Canada, donc en violation de l'article 7 de notre Charte ».

Selon lui, le droit à la liberté garanti par l'article 7 de la Charte, ne sera pas moins restreint par les aspects canadiens des procédures d'ex-

## Mitterrand chez les Acadiens

PARIS (PC) — Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ne seront pas, comme on l'avait annoncé, les laissés-pour-compte de la visite du président François Mitterrand au Canada. Le palais de l'Élysée a en effet décidé d'ajouter une escale à Moncton, au voyage du président français, du 25 au 29 mai.

La visite d'Etat de quatre jours de M. Mitterrand, la première effectuée par un président français depuis vingt ans, a été répartie en trois volets : une journée à Ottawa et le reste du temps divisé à parts égales entre le Québec et le reste du Canada. Le programme définitif, après une dernière rencontre préparatoire à l'Élysée, doit être officiellement annoncé la semaine prochaine de façon concomitante, comme c'est d'usage, par Ottawa et Paris.

C'est lundi matin, 25 mai, que l'avion du président Mitterrand se posera sur l'aéroport de la capitale fédérale, où il sera accueilli par le gouverneur général, Mme. Jeanne Sauvée et par le premier ministre Brian Mulroney. Après avoir passé la journée du lundi à Ottawa, le chef de l'Etat partira directement le lendemain matin pour Gaspé, où il déjeunera en compagnie du premier ministre Robert Bourassa et de son prédécesseur René Lévesque. Le reste de la journée du mardi se passera à Québec, où M. Mitterrand devrait prendre la parole à l'Assemblée nationale, avant de gagner Montréal le lendemain matin.

Dès l'après-midi, le Concorde présidentiel redcollera pour Régina. C'est le premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine qui fera les honneurs de sa province au président français en lui faisant notamment visiter le jeudi matin une ferme modèle.

Ce sera ensuite, le retour vers Toronto et un discours de politique internationale, qualifié d'important, prononcé d'une tribune universitaire. Le président français devrait, dit-on, parler de la France et de l'Europe. La journée s'achèvera par un dîner donné par le premier ministre ontarien, M. David Peterson.

tradition que par la conduite des autorités américaines.

« En un sens, les deux gouvernements sont associés dans l'entreprise et on pourrait dire qu'il y a une "canadianisation" de la conduite des autorités américaines », conclut le juge Lamer.

Pour le juge Bertha Wilson, la Charte des droits s'applique bel et bien aux procédures d'extradition, mais à la condition que le retard soit imputable aux autorités canadiennes, ce qui n'était pas le cas dans les causes de MM. Allard et Charette.

Le juge Réjean Paul de la Cour supérieure, agissant comme juge d'extradition, avait statué, en 1984, que les États-Unis n'avaient pas adéquatement expliqué le délai de cinq ans entre le retour au Canada de MM. Allard et Charette et leur demande d'extradition et ordonna leur libération.

Ce sont les États-Unis qui ont porté la cause en appel devant la Cour suprême et la demande d'extradition des deux ex-félicités sera maintenant entendue de nouveau par le juge Paul à la lumière du jugement de la Cour suprême.

Selon les juges majoritaires, le rôle du juge d'extradition est limité et n'a qu'à s'assurer « que la preuve établit une apparence suffisante de la perpétration d'un crime donnant lieu à l'extradition » dans une procédure qui est proche de l'enquête préliminaire.

Pas plus que le juge lors d'une enquête préliminaire, le juge d'extradition n'a donc la compétence « pour examiner les moyens de défense qui pourraient être soulevés au procès et il n'y a aucune compétence en vertu de la Charte ».

Reprenant cette analogie, le juge Lamer croit, pour sa part, qu'il n'y a aucune raison pour laquelle la personne impliquée dans une procédure d'extradition « ne pourrait pas bénéficier de la protection qu'on lui accorderait à l'enquête préliminaire relativement à une accusation en vue d'un procès devant un tribunal canadien ».

**FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT**

**DÉFENSE DE FUMER, C'EST LA LOI !**

L'usage du tabac est interdit depuis le 1er janvier 1987 dans certains lieux publics. Vous reconnaîtrez les aires protégées par une affiche interdisant de fumer.

L'interdiction touche les salles publiques des organismes gouvernementaux, scolaires et municipaux. Elle s'applique également aux établissements de santé et de services sociaux, les garderies, les salles d'attente des professionnels de la santé, etc. Elle s'étend finalement aux locaux utilisés pour des activités religieuses, judiciaires, sportives, artistiques ou culturelles ainsi qu'aux transports publics.

Respecter cette interdiction, c'est s'offrir un air de qualité et c'est aussi protéger son environnement.

## La trajectoire Ellington

- 1899 : naissance le 29 avril d'Edward Kennedy Ellington à Washington.
- 1919 : forme le noyau de son orchestre avec Sonny Greer et Otto Hardwicke.
- 1927 : débute au Cotton Club. Le saxophoniste baryton Harry Carney rejoint l'orchestre.
- 1928 : les saxophonistes Barney Bigard et Johnny Hodges rejoignent l'orchestre.
- 1933 : première tournée en Europe.
- 1935 : mort de sa mère. Il compose *Reminiscing in Tempo* à sa mémoire.
- 1936 : premier concert aux États-Unis, au Congress Hotel. Premiers concertos : *Clarinet Lament*, *Echoes of Harlem*.
- 1943 : premier concert au Carnegie Hall, le 23 janvier, pour la création de *Black, Brown and Beige*.
- 1953 : enregistrement en trio de l'album *Duke Plays Ellington*.
- 1956 : au festival de Newport, Ellington triomphe avec *Diminuendo and Crescendo in Blue*.
- 1959 : nouvelle tournée en Europe. Le trompettiste Clark Terry quitte l'orchestre. Compose et enregistre la musique du film *Anatomy of a Murder* d'Otto Preminger.
- 1963 : compose la musique de scène de *Timon of Athens* pour le festival de Stratford en Ontario.
- 1968 : tournée en Amérique Latine, compose *Latin American Suite*. Départ du saxophoniste Jimmy Hamilton, remplacé par Harold Ashby.
- 1970 : mort le 11 mai de Johnny Hodges. Le tromboniste Lawrence Brown prend sa retraite. Compose la *New Orleans Suite*.
- 1973 : publication de son autobiographie *Music is my Mistress*. Décorations abondantes.
- 1974 : le 24 mai à New York, Duke Ellington meurt.



## Le « Duke » dans la Ville-Reine

SERGE TRUFFAUT

La ville de Toronto est annuellement le siège d'un événement remarquable, unique au monde. Pendant une semaine, à coups de films, spectacles et manifestations en tous genres, on procède à l'anatomie d'un corps musical si envoûtant, qu'il peut se vanter d'avoir enchanté à jamais la gamme de do et ses compagnes.

Bien évidemment ce corps a un nom, celui de Duke Ellington. Edward Kennedy Ellington, né le 29 avril 1899 à Washington. C'est ce grand seigneur, au sens le plus noble du terme, qui, aujourd'hui, samedi, dimanche et lundi, est une fois de plus l'objet de tant d'admiration, de gestes d'affections.

Plusieurs de ses anciens compagnons, notamment le tromboniste Booty Wood, le trompettiste Buck Clayton et le contrebassiste Aaron Bell, se prêteront aux jeux des conférences et des spectacles auxquels participera le pianiste montréalais Oliver Jones, qui vient tout juste de donner une série de shows au *Blue Note* de New York.

Avec cinquante années et plus de rayonnement sans éclipses, avec ces 200 à 300 enregistrements et la stature des musiciens qui l'ont accompagné, dans certains cas durant quatre décennies, se forger une idée d'Ellington est chose relativement aisée. Ce n'est effectivement pas compliqué, le « Duke » a toujours été au-dessus de la mêlée. Et cela, dès

qu'il eut franchi les portes du *Cotton Club* à l'angle de la 142e rue et de l'avenue Lenox en plein cœur d'Harlem.

En novembre 1927, le directeur de ce cabaret, Harry Block, propose un engagement de six semaines à celui qui fut le « boss » de Louis Armstrong, King Oliver, alors à la tête d'un orchestre baptisé les *Dixie Syncopators*. Ce dernier refuse. Block, après audition, offre le contrat à Duke Ellington qui débute le 4 décembre 1927. Il en ressortira quatre ans plus tard couvert de gloire.

Et oui ! Moyennant \$2.50 pour l'entrée, \$1 pour la bière et \$0.25 pour une copie du programme, des milliers de personnes vont, des années durant, se ruer au *Cotton Club* pour se délecter

de la musique du Duke qui participera aux somptueuses comédies de Ziegfeld, aux spectacles de Joséphine Baker et d'Ethel Waters. N'en déplaise à Francis Coppola et à son film *Cotton Club*, le maître du lieu, musicalement parlant, c'est Ellington et personne d'autre.

D'ailleurs, la station de radio new-yorkaise WHW, rapidement relayée par CBS, retransmet en direct, soir après soir, le spectacle d'Ellington de l'Atlantique au Pacifique. Il n'est plus seulement le maître du *Cotton Club*, mais de New York, qui grâce à lui vient de supplanter Chicago comme mecque du jazz. Au risque d'offenser le bluesman-philosophe du siècle dernier qui affirmait que le bipède ne fait pas l'histoire, Edward Ellington est l'exception.

C'est que le bonhomme a rapidement compris que le jazz, s'il se limitait à la seule improvisation, prendrait petit à petit une allure cadavérique. Chose rarissime dans le jazz de l'époque, il se met à écrire. Mieux, il se met à glisser, par notes interposées, la personnalité des fabuleux solistes de son orchestre sur les portées musicales. De là probablement la fidélité de Johnny Hodges, Sam Nanton, Ray Nance, Cootie Williams, Harry Carney, Trummy Young et compagnie.

Avec des compositions comme *Caravan*, *Echoes of Harlem*, *Creole Rhapsody*, *Echoes of Jungle*, *Harlem Speaks*, Ellington crée un style, appelé « jungle », qui sera au centre d'un authentique mouvement culturel baptisé *Harlem Renaissance*. Car sa musique est également le véhicule privilégié pour faire savoir aux troubles que, « Woh! nos pieds, c'est pas des boulevards! ». On ne le sait pas assez, mais ce *Harlem Renaissance* eut une influence qui, par biens des aspects, s'apparente aux facettes salutaires des dadaïstes. D'ailleurs, si les historiens font la fine bouche là-dessus, André Breton, lui ne s'est pas trompé.

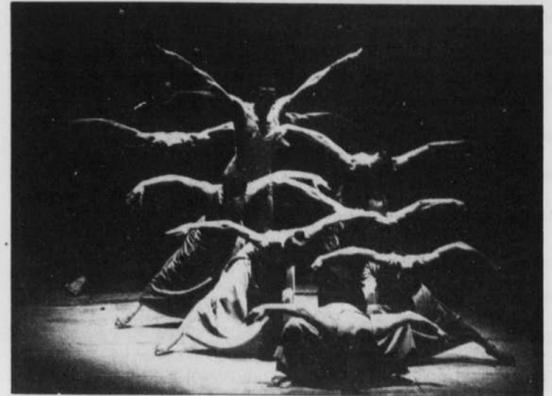
À la faveur de ce mouvement à la fois culturel, social et politique, Ellington a acquis une aura sans équivalent auprès des noirs américains. Fier de sa négritude, fier de ses origines africaines, il ne cessera jamais, à travers sa musique, de les affirmer. Pourtant, sous prétexte qu'il était trop digne, trop élégant et trop courtois, les leaders des mouvements noirs des années soixante lui firent, aux termes de sa vie, de biens tristes procès d'intentions.

On l'a attaqué tout simplement parce qu'il se prêta, le 29 avril 1969 à la Maison-Blanche, à une cérémonie en son honneur. Le président de l'époque, faut-il le rappeler, était nul autre que « Dick » Nixon. Après les émeutes des ghettos et en plein patage vietnamien, le geste d'Ellington peut, si on n'y regarde pas de près, prêter le flan à la critique. Mais il y a une chose, ou plutôt une phrase qu'il ne faut surtout pas oublier. S'adressant à Nixon, le Duke déclara : « N'oubliez jamais que je fus à la Maison-Blanche, bien avant vous ». Son papa fut, en effet, le maître d'hôtel des lieux.

- Discographie sélective
- *Live at Newport* sur CBS
  - *The Paris Concert* sur Atlantic
  - *Ellington Masterpieces* sur RCA
  - *First Time* avec Count Basie sur CBS
  - *The Afro-Eurasian Eclipse* sur Atlantic
  - *The New Orleans Suite* sur Atlantic
  - *In the Mellowtone* sur Pablo
  - *Black Brown and Beige* sur CBS
  - *The Greatest Jazz Concert in the World* sur Pablo

## À NE PAS MANQUER

### DANSE



Le deuxième spectacle de la compagnie Alvin Ailey, ce soir à Wilfrid-Pelletier, offre comme pièce de résistance *Revelations* (notre photo), l'une des chorégraphies les plus prisées du maître de la danse contemporaine noire des États-Unis. Également au menu : *Speeds*, de Jennifer Muller, et *Memoria*, d'Alvin Ailey.

### CINÉMA



Le dernier film de Francis Ford Coppola sort sur les écrans montréalais. Pour la première fois depuis *Apocalypse Now* en 1979, Coppola aborde le sujet de la guerre du Viêt-nam. Nous sommes en 1968 à Washington. On enterre des marines tués. *Gardens of Stone*, avec James Caan, D.B. Sweeney et James Earl Jones.

### TÉLÉVISION



Pour les cinéphiles qui passeront le samedi soir à la maison, la télévision de Radio-Québec offre à 21 heures un excellent film, le premier qu'a tourné Maurice Pialat, *À nos amours*. Avec Sandrine Bonnaire, l'une des meilleures jeunes comédiennes du cinéma français.

### VARIÉTÉS



Quatre garçons et une fille qui font fureur en France (exotisme colonial oblige !) avec les accents composites de leurs Antilles natales. Si la Compagnie créole, « c'est bon pour le moral », comme l'affirme leur premier succès, c'est encore meilleur pour le physique, avec cette combinaison de *rhum-punch*, de biguine et de coups de soleil. Au Saint-Denis, à 20 h ce soir et demain.

## Dorfmann réalise une première canado-chinoise

## Cannes sous le soleil de Pialat

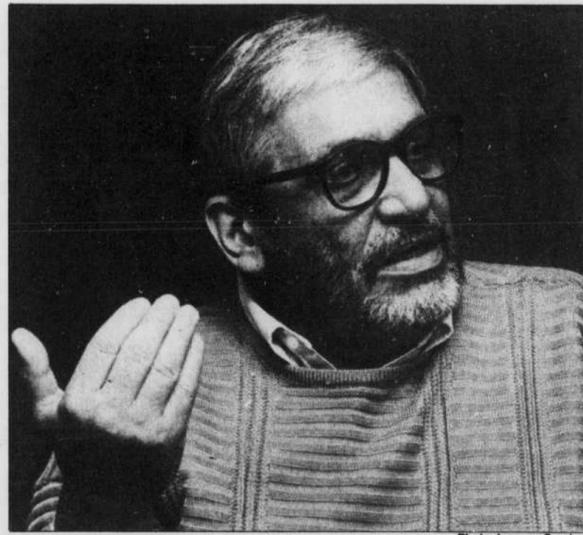
FRANCINE LAURENDEAU

CANNES — Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la première coproduction canado-franco-chinoise de l'histoire du cinéma ne sera pas *Normand Bethune*, le film avec Donald Sutherland sur ce médecin canadien qui mit son art au service de Mao. Ce sera *Le Palanquin des larmes* dont Jacques Dorfmann vient de terminer le tournage à Shanghai.

C'est l'histoire vraie de Chow Ching Lie (interprétée successivement par trois actrices) qui, à 13 ans, au moment même où Mao entrait à Shanghai et proclamait l'égalité absolue des sexes, était mariée de force et emportée dans ce qu'elle appela le palanquin des larmes. Elle allait quand même, au prix de rudes épreuves, réussir à maltriser son destin. Si bien qu'à 37 ans on la retrouve à Paris où, pianiste soliste, elle crée, au Théâtre des Champs Élysées, une oeuvre chinoise. Elle a raconté sa vie au journaliste Georges Walter et il en a résulté, en 1975, un best-seller mondial. On comprend que le cinéma s'intéresse à Chow Ching Lie.

Le producteur Jacques Dorfmann (une quarantaine de films dont *La Guerre du feu* et *Bethune*) avait depuis longtemps envie de passer à la réalisation. C'est fait. Je l'ai rencontré à la terrasse de l'hôtel Majestic, à deux pas du Palais des festivals. C'est une production, me dit-il, qui coûte près de \$10 millions (en dollars canadiens) dans laquelle le Canada (*Film Line International*, c'est-à-dire Peter Kroonenburg et Nicolas Clément) a mis 20 %. Téléfilm, Radio-Canada et CBC sont impliqués. Pour *Bethune*, c'est l'inverse : le Canada sera majoritaire. Le tournage du *Palanquin* a duré 21 semaines (27 semaines si on compte le tournage supplémentaire de Max Fischer pour la série de télévision). Mais avec la préparation, cela fait neuf mois en Chine. Sans parler des cinq années de pourparlers préliminaires aux deux projets. Cela signifie beaucoup de temps, de patience et de confiance. Car contrairement aux autres productions occidentales en Chine où on a eu tendance à tout importer (on raconte même que Bernardo Bertolucci, pour *Le Dernier empereur*, a importé les spaghetti d'Italie...), Dorfmann s'est amené en Chine avec une équipe francophone (composée de Français et de Québécois) réduite.

Pas de vedettes étrangères. Mais 150 techniciens chinois, 30,000 figurants chinois et la participation de



Maurice Pialat présente *Sous le soleil de Satan* à Cannes.

l'Armée Rouge. Pas de studios mais 90 locations, c'est-à-dire 90 décors souvent construits en pleine rue. Le directeur de la photographie était français (Jean-Claude Larrieu), le premier assistant québécois (Pierre Magny). La finition du film s'effectuera à Montréal et c'est Jacques Gagné qui sera à la table de montage. J'allais oublier : il faudra trois jours à Paris, fin mai, pour filmer le concert qui sera dirigé par... Charles Dutoit. L'enregistrement du Concerto no 2 de Rachmaninov et du *Concerto Butterfly*, par l'OSM, devrait avoir lieu le 15 mai à Montréal.

La compétition demeure solide. Après *Prick up Your Ears*, film britannique de Stephen Frears sur le couple Joe Orton (célèbre auteur dramatique) et Kenneth Halliwell, qui décrit une union et un comportement en marge de la société anglaise des années 60 — le *swinging London* était moins swingant que l'on aurait tendance à le croire —, Maurice Pialat étonnait bien davantage avec *Sous le soleil de Satan*. Nous sommes très loin de *Loulou* et de *Police*, mais peut-être plus près du vrai Pialat pour qui la lecture du roman de Georges Bernanos, il y a une trentaine d'années, fut une véritable révélation, sans doute le plus grand

choc littéraire de sa vie.

À ceux qui se demanderaient pourquoi, après Robert Bresson (*Le Journal d'un curé de campagne*, *Mouchette*), on peut éprouver le besoin de revenir à Bernanos, je répondrai qu'entrée sans conviction à cette projection, je suis ressortie presque convaincue. Pas convaincue de la mystique de Bernanos. Mais convaincue de la force de son texte, du tragique de sa condition humaine, de la vérité de ses personnages (les comédiens, à commencer par Gérard Depardieu en ce bien étrange saint, sont troublants de densité), de la rigueur de la mise en scène, de la sombre beauté de la musique d'Henri Dutilleul.

Quant à *Sky People*, film américain du réalisateur soviétique Andreï Kanchalovsky (frère de Nikita Mikhalov également en compétition avec *Les Yeux Noirs*), jamais les Bayous de la Louisiane n'auront été photographiés d'aussi inquiétante façon, de jour et de nuit, de brouillard et de lumière. Deux New-Yorkaises qui s'aventurent dans cette région marécageuse pour y chercher de lointains parents y vivront une aventure cauchemardesque. Des hésitations dans le scénario, des creux dans la mise en scène, mais malgré tout un film superbe.

# LE GUIDE DU WEEK-END

## CINEMA

**ASTRE I:** (327-5001) — *The gate* sam. au lun. 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20 ven. sam. dim. dern. spect. 11 h. — mar. au ven. 7 h 20, 9 h.

**ASTRE II:** — *Bras de fer* sam. au lun. 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45 — mar. au ven. 7 h 30, 9 h 20.

**ASTRE III:** — *Secret of my success* sam. au lun. 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 — mar. au ven. 7 h 15, 9 h 20.

**ASTRE IV:** — *Meatballs 3* sam. au lun. 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45 — mar. au ven. 7 h 10, 9 h.

**BERRI I:** (288-2115) — *Police academy 4* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**BERRI II:** — *Cours privé* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**BERRI III:** — *La fissure* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**BERRI IV:** — *La Storia* 2 h, 5 h 30, 8 h 30.

**BERRI V:** — *L'état de grâce* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

**BONAVENTURE I:** (861-2725) — *The gate* sam. au lun. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — mar. au ven. 7 h 15, 9 h 15.

**BONAVENTURE II:** — *Meatballs 3* sam. au lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. — mar. au ven. 7 h, 9 h.

**BROSSARD I:** (465-5906) — *Secret of my success* sam. au lun. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 — mar. au ven. 7 h 15, 9 h 30.

**BROSSARD II:** (465-5906) — *La fissure* sam. au lun. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 10 — mar. au ven. 7 h 25, 9 h 10.

**BROSSARD III:** — *Ishlar* sam. au lun. 12 h 25, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 — mar. au ven. 7 h, 9 h 15.

**CINEMA CAPITOL:** (849-0041) — *Le contrat* 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

**CARREFOUR LAVAL 1:** — *Gardens of stone* sam. au lun. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35 — mar. au ven. 7 h 15, 9 h 35.

**CARREFOUR LAVAL 2:** — *American Ninja 2* sam. au lun. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 — mar. au ven. 7 h 20, 9 h 25.

**CARREFOUR LAVAL 3:** — *Ishlar* sam. au lun. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 25 — mar. au ven. 7 h, 9 h 25.

**CARREFOUR LAVAL 4:** — *Le mal d'aimer* sam. au lun. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15 — mar. au ven. 7 h 10, 9 h 15.

**CARREFOUR LAVAL 5:** — *La fissure* sam. au lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 05 — mar. au ven. 7 h, 9 h 05.

**CARREFOUR LAVAL 6:** — *Secret of my success* sam. au lun. 12 h 10, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 30 — mar. au ven. 7 h 05, 9 h 30.

**CINEMA CHATEAUGUAY I:** (898-0141) — *Police academy 4* ven. sam. 7 h 30 — dim. 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 7 h 30 — lun. au jeu. 7 h 30 — *Leser* tous les jours 9 h 05.

**CINEMA CHATEAUGUAY II:** — *La fissure* ven. sam. 7 h 30 — dim. 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 7 h 30 — lun. au jeu. 7 h 30 — *Pouvoir intime* tous les jours 9 h 05.

**CINEMA V:** 5580 ouest Sherbrooke (489-5559) — ven. *Marlene* 1 h — *A room with a view* 7 h 15 — *Mother Teresa* 9 h 30 — *The morning after* 9 h 45 — sam. *Marlene* 4 h, 9 h 15 — *A room with a view* 4 h 15, 9 h 30 — *Mother Teresa* 7 h — *Body heat* 7 h 15 — *A film about Jimi Hendrix* 11 h 30 — *The Rocky horror picture show* 24 h. — dim. *An American picture* 1 h 30, 9 h 30 — *Marlene* 3 h, 5 h, 7 h 15. — *Mother Teresa* 4 h, 9 h 15 — *A room with a view* 7 h.

**CINEMA DE PARIS:** (875-1882) — *American Ninja 2* tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 15 sam. dern. spect. 11 h 15.

**CINEMA DU VILLAGE:** 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — *Games* 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20.

**CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE:** (842-9768) — ven. *Néron, tyran de Rome* 18 h 35 — *Juilius Caesar* 20 h 35 — sam. *L'audience* 18 h 35 — *Film d'amour et d'enfer* 20 h 35 — dim. *Le pantalon doré* 15 h. — *Nous nous sommes tant aimés* 18 h 35 — *Fellini Roma* 20 h 35.

**CINÉPLEX I:** (849-4518) — *Radio days* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**CINÉPLEX II:** — *Swimming to Cambodia* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**CINÉPLEX III:** — *Kangaroo* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.

**CINÉPLEX IV:** — *Hannah and her sisters* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 30.

**CINÉPLEX V:** — *84 charing cross road* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**CINÉPLEX VI:** — *Gothic* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

**CINÉPLEX VII:** — *Room with a view* 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20.

**CINÉPLEX VIII:** — *Blind date* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.

**CINÉPLEX IX:** — *Twist and shout* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

**CINEMA MONTRÉAL I:** (521-7870) — *Misalon* tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.

**CINEMA MONTRÉAL II:** — *37.2 le matin* tous les jours 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.

**COMPLEXE DESJARDINS I:** (288-3141) — *Chambre avec vue* 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15.

**COMPLEXE DESJARDINS II:** — *Angel heart* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35.

**COMPLEXE DESJARDINS III:** — *Platoon* 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 25, 9 h 45.

**COMPLEXE DESJARDINS IV:** — *Le nom de la rose* 1 h, 4 h, 7 h 05, 9 h 30.

**COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.:** 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — ven. *Volcano: an inquiry into the life and death of Malcolm Lowry* 7 h, 9 h. — sam. dim. *En dernier recours* 7 h, 9 h.

**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATO-GRAPHIQUE:** (848-3878) — sam. *The big sleep* 19 h. — 8 1/2 21 h 15 — dim. *Stardust memories* 19 h. — *The big sleep* 21 h.

**CRÉMAZIE:** (388-4210) — *Platoon* sam. au lun. 2 h 30, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 30 — mar. au ven. 7 h, 9 h.

**DAUPHIN I:** (721-5050) — *Le mal d'aimer* sam. au lun. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35 — mar. au ven. 7 h 30, 9 h 35.

**DAUPHIN II:** — *Que la fête commence* tous les jours 7 h 10, 9 h 30 — sam. dim. lun. 1 h 50, 4 h 10.

**DORVAL I:** (631-8587) — *Hot pursuit* tous les jours 7 h 30, 9 h 30 — sam. dim. lun. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30.

**DORVAL II:** — *Project X* tous les jours 7 h, 9 h 20 — sam. dim. lun. 12 h 35, 2 h 40, 4 h 50.

**DORVAL III:** — *Scorpion* tous les jours 7 h 30, 9 h 30 — sam. dim. lun. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30.

**DORVAL IV:** — *Lethal weapon* tous les jours 7 h 05, 9 h 20 — sam. dim. lun. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50.

**DÉCARIE I:** (341-3190) — *Secret of my success* sam. au lun. 12 h 15, 2 h 25, 4 h 35, 7 h, 9 h 15 — mar. au ven. 7 h, 9 h 15.

**DÉCARIE II:** — *Gardens of stone* sam. au lun. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 40 — mar. au ven. 7 h 20, 9 h 40.

**ÉLYSÉE I:** (842-6053) — *Violence et passion* tous les jours 7 h 05, 9 h 20 — sam. dim. lun. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45.

**ÉLYSÉE II:** — *Le sixième jour* tous les jours 7 h 10, 9 h 20 — sam. dim. lun. 12 h 30, 2 h 45, 5 h.

**FAIRVIEW I:** (897-8055) — *Children of a lesser god* tous les jours 7 h, 9 h 15 — *The aristocats* sam. dim. lun. 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30.

**FAIRVIEW II:** — *Steels justice* tous les jours 7 h 15, 9 h 15 — sam. dim. lun. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 1:** — *Gardens of stone* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 50.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 2:** — *Secret of my success* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 45.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 3:** — *Angel heart* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35.

**FAUBOURG STE-CATHERINE 4:** — *Prick up your ears* 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h, 9 h 20.

**GREENFIELD I:** (871-6129) — *Mannequin* tous les jours 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45 — sam. dim. lun. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15.

**GREENFIELD 2:** — *Project X* tous les jours 7 h 15, 9 h 20 — sam. dim. lun. 1 h, 3 h 05, 5 h 10.

**GREENFIELD 3:** — *Jason, le mort vivant* tous les jours 7 h 20, 9 h 15 — sam. dim.



Isabelle Adjani joue le rôle d'une séduisante révolutionnaire dans le dernier film d'Élaine May, *Ishlar*. Warren Beatty et Dustin Hoffman tiennent également la vedette dans ce long métrage présenté à la Place du Canada et au Carrefour Laval.

lun. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20

**IMPERIAL:** (288-7102) — *Project X* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20.

**JEAN-TALON:** (725-7000) — *Police academy 4* tous les jours 7 h 15, 9 h 15 — sam. dim. lun. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15.

**KENT I:** (489-9707) — *Hunk* tous les jours 7 h 10, 9 h 10 — sam. dim. lun. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10.

**KENT II:** — *The aristocats* sam. dim. lun. 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15 — *Tin men* tous les jours 7 h 10, 9 h 25.

**LE LAURIER:** 5117 ave du Parc (495-4231) — ven. sam. *Mauvais sang* 7 h — *Talking heads stop making sense* 9 h 30 — dim. *Mauvais sang* 7 h. — *Rosa la rose, fille publique* 9 h 30.

**L'AUTRE CINÉMA:** (722-1451) — ven. à lun. *Je hais les acteurs* 7 h — *Koyaanisqatsi* 7 h 15 — *Round midnight* 9 h — *The mission* 9 h 15.

**LAVAL I:** (688-7776) — *Hot pursuit* tous les

jours 7 h 20, 9 h 20 — sam. dim. lun. 1 h 20, 3 h 30, 5 h 20 sam. dern. spect. 11 h 20.

**LAVAL II:** — *Le contrat* tous les jours 7 h 25, 9 h 35 — sam. dim. lun. 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15 sam. dern. spect. 11 h 40.

**LAVAL III:** — *Hunk* tous les jours 7 h 10, 9 h 10 — sam. au lun. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10 sam. dern. spect. 11 h 10.

**LAVAL IV:** — *Les aristocats* sam. au lun. 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15 — *Steels justice* 7 h 50, 9 h 35.

**LAVAL V:** — *Mannequin* tous les jours 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45 — sam. dim. lun. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15 sam. dern. spect. 11 h 35.

**LAVAL-ODÉON I:** (687-5207) — *Antarctica* 7 h 15, 9 h 20.

**LAVAL-ODÉON II:** — *Le mal par le mal* 7 h 30, 9 h 35.

**LAVAL 2000 I:** (687-5207) — *Police academy 4* sam. au lun. 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 30 — mar. au ven. 7 h 25, 9 h 30.

**LAVAL 2000 2:** — *Le bras de fer* sam. au lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. — mar. au ven. 7 h, 9 h.

**LOEW'S I:** (861-7437) — *Lethal Weapon* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20 sam. dern. spect. 11 h 40.

**LOEW'S II:** — *Hunk* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 sam. dern. spect. 11 h 10.

**LOEW'S III:** — *My demon lover* 1 h 25, 3 h 20, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 sam. dern. spect. 11 h 15.

**LOEW'S IV:** — *Screen test* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20 sam. dern. spect. 11 h 20.

**LOEW'S V:** — *Mannequin* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 30.

**LE MILIEU:** Montréal — *Neil/Acqua Evixion* 7 h 30, 9 h 30.

**QUIMETOSCOPE:** (525-8600) — *Anuta, et Hommage à Norman McLaren* lun. au sam. 7 h 30, 10 h. — *Mon beau village* ven. sam 7 h, dim. 5 h, 9 h. — *Mère Teresa* ven. 19 h, sam. 21 h, dim. 15 h, et 19 h. — ven. *Peggy Sue s'est mariée* 7 h 30 — *Laputa* 9 h 30 — sam. *Laputa* 7 h 15 — *Peggy Sue s'est mariée* 9 h 30 — dim. *Bach et Bottine* 1 h. — *37.2 le matin* 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 20 — *Peggy Sue s'est mariée* 1 h 30 — *Gallipoli* 3 h 30 — *Sauvage et dangereuse* 6 h 30. — *Laputa* 9 h.

**PALACE I:** (866-6991) — *Hot pursuit* 12 h 05, 2 h 35, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40 sam. dern. spect. 11 h 35.

**PALACE II:** — *Steels justice* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20 sam. dern. spect. 11 h 20.

**PALACE III:** — *Police academy 4* 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 20.

**PALACE IV:** — *The mission* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 sam. dern. spect. 11 h 30.

**PALACE V:** — *The aristocats* tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30 — *Scorpion*

tous les jours 7 h 30, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 30.

**PALACE VI:** — *Crocodile Dundee* 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35, sam. dern. spect. 11 h 40.

**PARADIS I:** — *Police academy 4* sam. au lun. 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30 — mar. au ven. 7 h 30, 9 h 20.

**PARADIS II:** — *La fissure* sam. au lun. 12 h 45, 2 h 20, 4 h, 5 h 40, 7 h 20, 9 h. — mar. au ven. 7 h 20, 9 h.

**PARADIS III:** — *Bras de fer* sam. au lun. 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45 — mar. au ven. 7 h 20, 9 h 10.

**CINÉMA PARALLELE:** (843-6001) —

**PARISIEN I:** (866-3856) — *Mannequin* 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 20.

**PARISIEN II:** — *Blue velvet* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15.

**PARISIEN III:** — *Manon des sources* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 15.

**PARISIEN IV:** — *Faux témoins* tous les jours 12 h 25, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20.

**PARISIEN V:** — *Les aristocats* tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30 — *Les enfants du silence* tous les jours 7 h 15, 9 h 30.

**PLACE LONGUEUIL I:** (679-7451) — *Police academy 4* sam. dim. lun. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — mar. au ven. 7 h 15, 9 h 15.

**PLACE LONGUEUIL II:** — *Bras de fer* sam. au lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 45 — mar. au ven. 7 h, 9 h 45.

**PLACE ALEXIS NIHON I:** (935-4246) — *Platoon* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30.

**PLACE ALEXIS NIHON II:** — *The gate* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**PLACE ALEXIS NIHON III:** — *Meatballs 3* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40.

**PLACE DU CANADA:** (861-4595) — *Ishlar* sam.

au lun. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 — mar. au ven. 7 h 15, 9 h 30.

**PLACE DU PARC I:** (844-9470) — *Blue velvet* tous les jours 7 h 20, 9 h 30 — sam. dim. lun. 12 h 45, 3 h, 5 h 10.

**PLACE DU PARC II:** — *Crocodile Dundee* tous les jours 7 h 20, 9 h 35 — sam. dim. lun. 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25.

**PLACE DU PARC III:** — *Children of a Lesser God* tous les jours 7 h 15, 9 h 30 — sam. dim. lun. 12 h 30, 2 h 40, 5 h.

**SAINT-DENIS I:** (845-3222) — *Bras de fer* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

**SAINT-DENIS II:** — *Charlotte for ever* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

**SALLE ANDRÉ MATHIEU:** (667-1610) — *Atrique périlleuse, le Nil sauvage* ven. sam. 19 h, 21 h 30 — dim. 13 h 30, 16 h.

**VERSAILLES I:** (353-7880) — *Hot pursuit* tous les jours 6 h, 7 h 55, 9 h 50 — sam. dim. lun. 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05.

**VERSAILLES II:** — *Mannequin* tous les jours 6 h, 7 h 55, 9 h 45 — sam. dim. lun. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15.

**VERSAILLES III:** — *Les aristocats* sam. au lun. 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15 — *Scorpion* 7 h 30, 9 h 30.

**VERSAILLES IV:** — *Le contrat* tous les jours 7 h 25, 9 h 35 — sam. au lun. 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15.

**VERSAILLES V:** — *L'enfant sacré du Tibet* tous les jours 6 h 10, 8 h, 9 h 50 — sam. dim. lun. 12 h 40, 2 h 30, 4 h 20.

**VERSAILLES VI:** — *Crocodile Dundee* tous les jours 7 h 30, 9 h 35 — sam. dim. lun. 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25.

**LE/THE CINÉMA:** (931-2477) — *Crocodile Dundee* tous les jours 7 h 20, 9 h 20 — sam. dim. lun. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20.

**YORK:** (937-8978) — *Raising Arizona* 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.

«Une comédie noire et complètement fuyée...» — Serge Dussault, LA PRESSE

**BLUE VELVET EN FRANÇAIS**

Le PARISIEN 12:15-2:30-4:45-7:00-9:15

Version anglaise au PLACE du PARC

GAGNANT DE 2 CÉSARS!

Yves Montand  
Daniel Auteuil  
Emmanuelle Béart

**Manon des sources**

Le PARISIEN 12:05-2:20-4:40-7:00-9:20

JEAN ZALOUM présente

**DALIDA**

**le Sixième Jour**

un film de YOUSSEF CHAHINE

ÉLYSÉE Tous les jours 7:10-9:20  
MATINEES samedi au lundi 12:30-2:45-5:00

BURT LANCASTER  
HELMUT BERGER

**VIOLENCE et PASSION**

ÉLYSÉE Tous les jours 7:00-9:15  
MATINEES samedi au lundi 12:15-2:30-4:45

# MÈRE TERESA

En exclusivité

★ ★ ★ ★

“BRILLANT” — CHICAGO SUN TIMES

“ÉTONNANT” — TORONTO GLOBE AND MAIL

“EXTRAORDINAIRE” — THE WALL STREET JOURNAL

“MERVEILLEUX” — MONTRAL GAZETTE

“CAPTIVANT” — THE NEW YORK TIMES

“BRAVO” — SISKEL & EBERT & THE MOVIES

Maintenant à l'affiche pour 2 semaines seulement

15 mai	vendredi	7 hres	25 mai	lundi	7 hres
16 mai	samedi	9 hres	26 mai	mardi	7 hres
17 mai	dimanche	3 hres	27 mai	mercredi	9 hres
		7 hres	28 mai	jeudi	9 hres
18 mai	lundi	7 hres	29 mai	vendredi	7 hres
19 mai	mardi	9 hres	30 mai	samedi	9 hres
20 mai	mercredi	7 hres	31 mai	dimanche	1 hres
21 mai	jeudi	9 hres			3 hres
22 mai	vendredi	7 hres			7 hres
23 mai	samedi	9 hres			
24 mai	dimanche	3 hres			
		7 hres			

Pour le programme complet dans nos 3 salles s.v.p. composez

**525-8600**

**Quimetoscope** 1204, est. rue Ste-Catherine 525-8600

Métro BEAUDRY

# Théâtre du Nouveau Monde

## S A I S O N 8 7 - 8 8

6 au 24 octobre

**MOLIÈRE**  
DOM JUAN

Mise en scène Olivier Reichenbach. Avec Albert Millaire, Raymond Bouchard, Aubert Pallascio, José Descombes, Anne Bédard, Patrice L'Ecuyer, Christiane Proulx, Jean-Marie Moncelet et 6 autres comédiens.

17 novembre au 5 décembre

**MICHEL TREMBLAY**  
BONJOUR, LÀ, BONJOUR

Mise en scène René Richard Cyr. Avec Nicole Leblanc, Janine Sutto, Sylvie Drapeau et 5 autres comédiens.

12 au 30 janvier

**RACINE**  
PHÈDRE

Mise en scène Olivier Reichenbach. Avec Sophie Clément, Gérard Poirier, Françoise Faucher, Denis Bernard, Sophie Faucher, Pascal Rollin, Anne Bédard et 5 autres comédiens.

23 février au 12 mars

**DÜRRENMATT**  
PLAY STRINDBERG

(dansen de mort d'après August Strindberg)

Mise en scène Yves Desgagnés. Avec Monique Mercure, Paul Hébert et 1 autre comédien.

12 au 30 avril

**SHAKESPEARE**  
SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ

Mise en scène Robert Lepage. Traduction Michelle Allen. Avec Gaston Lepage, Remy Girard, Markita Bois, Hélène Mercier, René Gagnon, Elise Gullbaull, Sophie Clément et 9 autres comédiens.

(514) 861-7488

TÉLÉPHONEZ-NOUS ET PORTEZ À VOTRE COMPTE:  
■ VISA ■ MASTER CARD ■ AMERICAN EXPRESS

# LE GUIDE DU WEEK-END



Pour le week-end, un rendez-vous d'humour avec Daniel Lemire, à la salle Maisonneuve de la Place des arts, ce soir, et puis samedi à 19h et 22h 30.



Les comédiens italiens du Teatro dell'Angolo seront à la Maison-Théâtre (l'ex-Tritorium du cégep du Vieux-Montréal) à compter de mardi prochain, avec *Robinson et Crusoe*. Du théâtre pour enfants où l'imagination est reine.

## NOS CHOIX

### RADIO-TÉLÉ

**Histoires d'horreur.** Un reportage-choc : « Aux trousseaux des médecins » à Impact, samedi, 18h 05, Radio-Canada. Une analyse fouillée de quelques cas de victimes d'erreurs de la médecine.

**Errance.** Un excellent film, dur et exacerbé, de Maurice Pialat samedi soir à Radio-Québec : *A nos amours*, où Sandrine Bonnaire, bouleversante, incarne une jeune fille déçue par la vie qui cherche l'amour et le bonheur. À 21h.

**Bossa-nova.** Le vieux maître de la musique brésilienne Antonio Carlos Jobim, lors de son passage de l'année dernière au Festival de Jazz. Dimanche à Radio-Canada à 19 h 30.

**Pour en finir une fois pour toutes avec Vinci.** Le maître italien sera servi à toutes les sauces cet été. Histoire d'être dans le coup, Radio-Canada diffuse un reportage de Daniel Bertolino aux Beaux Dimanches à 21h. « Les cents ans de l'ingénierie » alors que des ingénieurs nous présentent leurs meilleures réalisations depuis cent ans.

**Pour en finir, part two.** Radio-Québec, pas plus fou qu'un autre, y va lundi soir à 20h d'un documentaire sur Léonard. « L'itinéraire de la connaissance ».

**Elle s'habille en technicolor.** Les maniaques de stars de cinéma voudront regarder « Happy Birthday Hollywood », un spécial de trois heures qui retrace l'histoire de la métropole du cinéma. Lundi 20 h, CTV et ABC.

— Paul Cauchon.

## CINÉMA

**Le Viêt-Nam hante Coppola.** En 1979, Francis Ford Coppola frappe un grand coup avec *Apocalypse Now*. Huit ans plus tard, il aborde à nouveau la guerre du Viêt-Nam avec *Gardens of Stone*, qu'on peut voir au Faubourg. Mettant en vedettes James Caan, James Earl Jones, Anjelica Huston, le film se déroule autour du cimetière militaire d'Arlington, à Washington. En 1968, le sergent Hazard s'occupe d'un peloton de soldats ayant pour mission d'escorter à leur dernier repos les corps de ceux qui sont morts au combat.

**Adjani avec Beatty et Hoffman.** Il y a longtemps que l'on parle d'*Ish-tar*, ce film au budget faramineux, réalisé par une quasi-débutante nommée Elene May. Produit par Warren Beatty, ce long métrage dont l'action se déroule dans le désert du Sahara jouit d'un casting imposant. Dustin Hoffman et Beatty autour d'Isabelle Adjani. À la Place du Canada.

**Un dramaturge est tué à coups de marteau.** Voilà ce qu'on pouvait lire dans les journaux le lendemain de la mort du dramaturge anglais Joe Orton, assassiné à coups de marteau par son amant avec qui il vivait depuis quinze ans. Stephen Frears, le réalisateur de *My Beautiful Laundrette*, réalise *Prick Up Your Ears*, biographie de Orton. Au Faubourg.

— Marcel Jean

## THÉÂTRE



**Le Vrai Monde ?** La plus récente pièce de Michel Tremblay, créée 19 ans après *Les Belles-sœurs*, et mise en scène comme toujours par André Brassard, qui a mis en forme scénique tout le théâtre de Tremblay, est le grand rendez-vous théâtral de la saison. Il y a des représentations au Rideau Vert jusqu'au 28 mai. Les places sont rarissimes. Mais il faut avoir vu...

**Hamlet-machine.** À la caserne d'Espace libre, rue Fullum, Gilles Maheu et son groupe Carbone 14 créent en Amérique la pièce-choc de l'Allemand de l'Est Heiner Müller, *Hamlet-machine*. Mais le choc politique de ce pamphlet devient, entre les mains de Maheu, un choc esthétique bien léger. Il faut savoir...

— Robert Lévesque

## ARTS VISUELS



**La cavalcade d'Andrew Lui.** Les *Cavaliers de Mai*, d'Andrew Lui, libèrent dans leurs arcs-en-ciel kaléidoscopiques la vitalité extraordinaire de ce peintre d'origine cantonnaise qui a dû subir trois ans de « réforme » durant la Révolution culturelle. Sous le rayonnement de la couleur, ces huiles et aquarelles recensent les surréalistes Wifredo Lam, Miro et Matta et, curieusement, on y retrouve les profils « à l'antique » d'un Cocteau. Le tout bien emballé dans un espace magnifique : l'Agence d'art Taillefer-Côté-Burnham, 3981, boul Saint-Laurent, suite 202, jusqu'au 24 mai.

— Claire Gravel

## VARIÉTÉS

**Sensationnel.** Une des plus belles voix du jazz d'ici, avec notre meilleur contrebassiste : Karen Young et Michel Donato au Café Timénes, 4857 ave du Parc, demain à 22 h (un petit bar dans lequel une centaine de personnes à peine peuvent s'entasser : arrivez tôt !)

**Oncle Georges frappe encore.** Son spectacle est bien dans l'air du temps, avec force jeu de mots et gags vaseux. *Stand-up comic* visuel, Daniel Lemire en reprise pour la xième fois au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, ce soir 20 h et demain soir 19 et 22 h 30.

**À découvrir.** Comme disait Cavanna (ou était-ce le prof Choron ?), « je l'ai pas vu, je l'ai pas entendu, mais j'en ai entendu causer » : Claude Prigent et Alain Lecompte, duo salué par plusieurs comme étant un des bons de la « relève ». Prigent est comédien, tous deux théâtralent des textes écrits pour la moitié par le dramaturge Jean Barbeau. « Du vin dans ton eau » de Prigent-Lecompte, jusqu'au 17 mai à L'Espace français, 429 Viger est)

— Paul Cauchon

## THEATRE

**CAFÉ DU MARCHÉ:** 4375 est Ontario, Montréal (872-1544) — « La veuve joyeuse », m. en s. Maurice Côté, le sam. à 20h 30, le dim. à 19h 30, à compter du 9 mai.

**CAFÉ DE LA PLACE:** PDA (842-2112) — « Sarah et le cir de la langoustine », de John Murrell, adaptation Georges Wilson, m. en s. Michèle Magny, du 8 avril au 23 mai, mar. au sam. à 20h.

**CENTRE CULTUREL CALIXA LAVALLÉE:** 3819 ave Calixa Lavallée, Montréal (872-3947) — Le Théâtre de l'Avant-Pays présente « Le secret de Miris », théâtre de marionnettes pour enfants, du 11 mai au 5 juin, tous les jours 10h et 14h.

**ESPACE LIBRE:** 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) — « Hamlet machine », de Heiner Müller, m. en s. Gilles Maheu, production de Carbone 14, du 6 au 28 mai, du lun. au sam. à 21h.

**L'ESKABEL:** 1237 Sanguinet, Montréal — « L'inquisiteur incandescent », de Yves Étienne Banville, m. en s. Bernard Lavoie, du 8 au 24 mai, du mar. au dim. à 20h 30.

**LA LICORNE:** 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — Le Théâtre de la Manufacture présente « Le Night Cap Bar », de Marie Laberge, m. en s. Daniel Simard, en prolongation jusqu'au 16 mai, du mar. au sam. à 20h 30.

**MAISON-THÉÂTRE:** 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — « Bouches décosuées », de Jasmine Dubé, du 2 au 17 mai, les sam. et dim. à 15h.

**RESTAURANT LA BODÉGA:** 3456 ave du Parc, Montréal (277-8320) — Le Théâtre de la Nouvelle Lune présente « La poche parmentier », de Georges Pérec, du 29 avril au 24 mai, du mer. au dim. à 20h.

**SALLE FRED BARRY:** 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — « Overground », d'Alice Ronfard, m. en s. André Naud, du 14 mai au 7 juin.

**THÉÂTRE CENTAUR:** 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161) — « The faith healer », de Brian Friel, du 7 avril au 24 mai — « Brighton Beach Memoirs », de Neil Simon, m. en s. Elsa Bolam, du 14 mai au 14 juin.

**THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE:** 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — « Les deux jumeaux vénitiens », de Carlo Goldoni, traduction et m. en s. Olivier Reichenbach, m. en s. Guillermo de Andreda, du 21 avril au 16 mai, du mar. au ven. 20h., sam. 19h. et 21h.

**THÉÂTRE PORT-ROYAL:** PDA (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente « Le printemps, Monsieur Destaluniers », de René-Daniel Dubois, m. en s. Daniel Roussel, jusqu'au 16 mai, sem. 20h., sam. 17h. et 21h.

**THÉÂTRE DE QUAT'SOUS:** 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — « Pour en finir une fois pour toutes avec Carmen », adaptation et conception musicale de Robert Lepage, Daniel Toussaint Et Sylvie Tremblay, m. en s. Robert Lepage, du 21 avril au 17 mai, du mar. au sam. 20h 30, le dim. 15h. (En prolongation du 19 au 23 mai et du 26 au 30 mai, à 20h 30.)

**THÉÂTRE DU RIDEAU VERT:** 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Le vrai monde », de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 15 avril au 16 mai, mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h. (en prolongation jusqu'au 28 mai, à guichet fermé.)

**THÉÂTRE DE LA VEILLÉE:** 1371 est Ontario, Montréal (526-6582) — Lecture publique « Buried child », de Sam Shepard, traduction de Roch LaFortune, le 18 mai à 20h.

**THÉÂTRE LE PIGEONNIER:** 138 Wellington nord, Sherbrooke (564-2060) — « Coeur de maîtresse », production du T.P.S. à Sherbrooke, m. en s. Denis Gagné, du 29 avril au 23 mai, du mer. au sam. à 20h 30.

**SALLE RENÉ PROVOST:** 110 rue Wright, Hull (771-6669) — « La visite des sauvages », de Anne Legault, dir. Gilles Provost, du 13 mai au 13 juin.

**THÉÂTRE DE L'ÎLE:** 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — « 48 heures d'angoisse », de Francis Durrbridge, traduction de Josée La Bossière, du 6 mai au 13 juin, du mer. au ven. 20h 30, sam. 19h. et 22h.

**CENTRE NATIONAL DES ARTS:** Ottawa — Salle Théâtre: « La vérité des choses », de Tom Stoppard, production du Trident, du 14 au 23 mai à 20h.

**La Renaissance...**  
Apparition d'une maladie nouvelle,  
mystérieuse, honteuse...  
et mortelle.

ROBIN RENUCCI / ISABELLE PASCO  
CAROLE BOUQUET

**LE MAL D'AIMER.**

14 ANS INDICATIF

UN FILM DE GIORGIO TREVES

AVEC PIERA DEGLI ESPOSTI ANDRZEJ SEWERYN ET ERLAND JOSEPHSON

Distribution FRANCE FILM

DAUPHIN, VEN.: 7:30-9:35  
SAM. À LUN.: 1:30-3:30-5:30-7:30-9:35

LE DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

CARREFOUR LAVAL 2330, AUT. DES LAURENTIDES 688-3684

CARREFOUR, VEN.: 7:10-9:15  
SAM. À LUN.: 1:10-3:10-5:10-7:10-9:15

# PROPULSEZ-VOUS AVEC

# ROCK

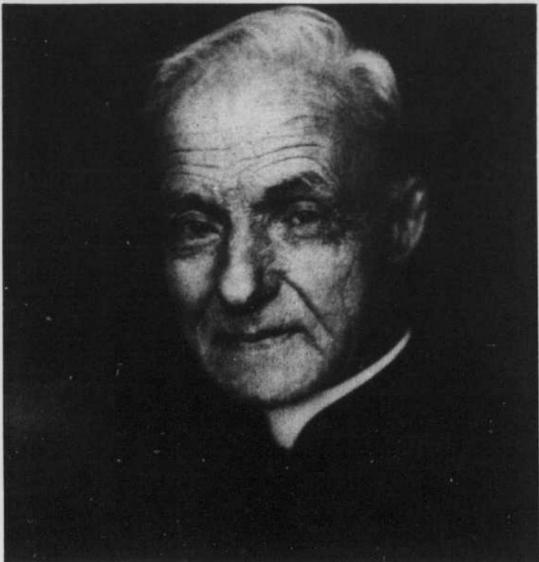
ENTRÉE LIBRE  
SAMEDI 16 MAI 20 HEURES  
FINALISTES: GRAFFITI  
SABOTAGE BUREAU  
LES NERFS

En collaboration avec  
**LE DEVOIR**  
pour le prix du meilleur  
texte de chanson



Radio-Canada  
CBF 690

LE GUIDE DU WEEK-END



Le Frère André à la télé

Le Temps de vivre, émission animée pour la 400e fois par Pierre Paquette, mercredi le 20 mai, sera consacrée au Frère André dont on célèbre cette année le 50e anniversaire de la mort et le 5e de sa béatification. Quelque 500 personnes pourront assister à cet événement dans le studio 42 de Radio-Canada, alors que des milliers d'autres pourront suivre l'émission sur un écran géant au Complexe Desjardins où l'on présente une exposition de photos inédites et d'archives sur le fondateur de l'Oratoire Saint-Joseph du 19 au 24 mai. Parmi les invités, le père Bernard Lafrenière, son biographe, le journaliste Ferdinand Biondi qui a couvert ses obsèques, le père Marcel Lalonde, recteur de l'Oratoire Saint-Joseph. On peut se procurer des laissez-passer pour assister à l'émission en se présentant à Radio-Canada ou à l'Oratoire. Renseignements: 285-2690.

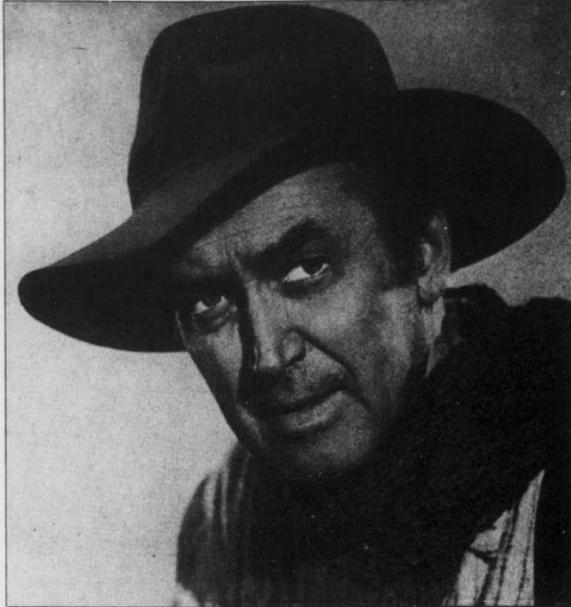
— Marie Laurier

Classique

BASILIQUE MARIE-REINE DU MONDE: 1071 rue de la Cathédrale, Montréal (866-1851) — Tous les dimanches à 11h, le chœur polyphonique de Montréal — Dans l'abside de la Basilique, vêpres pour le temps pascal, le sam. 16 mai, à 18h, chorale invitée: Schola St-Gall, dir. Clément Morin, animation Jean-Pierre Couturier, aux grandes orgues, Héloïse Dugal
BASILIQUE NOTRE-DAME: 116 ouest Notre-Dame, Montréal (849-1070) — Tous les dimanches à 11h, grand-messe (grégorien et polyphonie) à l'orgue Pierre Grand Maison
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario, Montréal (843-8520) — Moazzin Baghir, guitariste, concert Albeniz, Terrega, Bach et Turina, le 16 mai à 21h
CHAPELLE DES PÈRES FRANCISCAINS: 5950 Boul. Rosemont, Montréal — Récital de l'organiste Lurjan-Lucas Chorosinski, oeuvres de Buxtehude, Vivaldi, Bach et autres, le 17 mai à 15h
CHURCH OF ST-ANDREW AND ST-PAUL: Angle Redpath et Sherbrooke, Montréal (842-3431) — Tous les dimanches à 11h, chorale de l'église
EGLISE SAINTE-CUNÉGONDE: 2461 ouest rue St-Jacques, Montréal (937-3812) — Tous les dimanches à 9h, grand-messe en latin, selon l'ancien rite (chant grégorien)
EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE: Angle Rachel et Henri-Julien, Montréal — L'organiste Jacques Boucher jouera des oeuvres de Pachelbel, Buttstedt, Bach et Buxtehude à la messe de 17h le 16 mai, et aux messes de 10h et 11h le 17 mai — À la messe de 10h, le 17 mai, participation de la Symphonie vocale de la fraternité des policiers de la CUM, sous la dir. de Roland Côté
MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Brosses, Montréal (212-2157) — Michael Donovan, baryton, au piano, Michael McMahon, le 17 mai à 14h
MUSÉE D'ART SAINT-LAURENT: 615 Boul. St-Croix, St-Laurent — Concert de Virginia Spicer, flûte, et Sandra Hunt, piano, oeuvres de Beethoven, Shinhara, Godard, Ravel et Jolivet, le 17 mai à 15h
ORATOIRE SAINT-JOSEPH: 3800 chemin Queen Mary, Montréal (733-8211) — Les Petits Chanteurs du Mont-Royal, sous la dir. de Gilbert Patenaude, à la messe de 11h, les dim. — Raymond Daveluy, à l'orgue, à 15h30
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal — L'Ensemble vocal les Jamésiens, sous la dir. d'Alice Poulin-Pariseau, oeuvres de Haydn, Brahms, Teller, de la Renaissance française aux oeuvres contemporaines, le 16 mai à 20h
SALLE GILLES TREMBLAY: Collège Lionel Groulx, 100 Duquet, Ste-Thérèse — « Voyage à travers le temps » musique de Mozart, Chopin, Schumann, Liszt et autres, présentation des finissants et finissantes du collège Lionel Groulx, le 16 mai à 20h

VARIÉTÉS

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, Île Ste-Hélène (872-4656) — L'aquarium est ouvert tous les jours de 10h à 17h
ASSOCIATION LATINO-QUÉBÉCOISE SOCIALE CULTURELLE ET SPORTIVE: 6657 St-Laurent, Montréal — Grande soirée brésillienne, animation spéciale, spectacle de samba et disco mobile super stéréo, le 16 mai à compter de 19h
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — La Boîte à Lily: Jusqu'à 22h: souper musical avec Marie-Perle Quintin — Claude Gardien, virtuose de l'harmonica, 15 au 17 mai à 22h
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Brunch tous les dimanches de 12h à 16h, musiciens à compter de 13h — Les dimanches, tourné au backgammon à compter de 21h
CENTRE COMMUNAUTAIRE CHRISTOPHE-COLOMB: 8665 ave Christophe-Columb, Montréal (598-7363) — « La maladie de la mort » texte de Marguerite Duras, interprétation France Fennec, m. s. Laurier Lacroix, les 16-22-23 mai à 20h
CENTRE SAINT-MATHIEU: 7110 8e avenue, Montréal — Exposition philatélique, « Exp XV1 » exhibits, bourses philatéliques, administrations postales, sociétés philatéliques et souvenirs, le 15 mai de 17h à 21h, le 16 mai de 10h à 21h, le 17 mai de 10h à 16h
LES FILLES DU ROY: 415 Bonsecours, Vieux-Montréal (849-3535) — Les Soirées du Roy: fantaisie lyrique et menu gastronomique avec Micheline Camirand, soprano, Jean-Louis Sanscartier, ténor, et Jacques St-Jean, pianiste, les vendredis à 19h, jusqu'au 26 juin, sur réservations seulement
HÔTEL LE CHATEAU CHAMPLAIN: 1 Place du Canada, Montréal (879-9000 poste 206) — « Fête des fêtes » spectacle conçu par Leonard Miller et George Reich, mettant en vedette, Tracey Brian, chanteuse et actrice, ainsi que The Trotter Brothers, duo de marionnettistes, du lun. au ven. 21h, et 23h, sam. 20h, 22h, 23h et 00h30
LE PUZZLES: Hôtel du Parc, Montréal — « Anglo » comédie musicale du ster. au dim. à 20h30
LE REINE ÉLIZABETH: Salle Arthur, 900 ouest Dorchester, Montréal — « French can can » comédie musicale sur le Moulin Rouge
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL: Cité du Havre, Montréal (873-2878) — Performance de Tim Clark, son oeuvre récente « Yet another philosophy of history by Johann Gottfried Herder » inspiré du traité « Sturm und Drang » du théoricien allemand J.G. Herder publiée en 1774. Il est question d'observation, d'individualité et de la douceur de la tradition, le 17 mai à 14h
OBORO: 3981 St-Laurent est 499, Montréal (844-3250) — Performances: « Or live or die » de Stephen Gee et « Cocoon » de André Audet, le 16 mai à 20h30



James Stewart dans L'homme de la plaine d'Anthony Mann. À CTV et ABC, lundi soir à 20 heures, un Happy Birthday Hollywood pour célébrer la métropole du cinéma.

PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613) — Tous les dimanches tournoi de backgammon, à 15h
PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — Tous les lundis soirs « Le ciel ce soir » français: 20h30, anglais: 19h30 — Du 2 avril au 21 juin — Au-delà de la quatrième dimension « spectacles français: mar. au ven. 13h30, 20h30, sam. 14h, 15, 16h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 19h30, 20h30 — spectacles anglais: mar. au ven. 12h30, 19h30, sam. 13h, 15h30, 19h30, dim. 14h, 15, 19h30
RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux-Montréal (284-0333) — Restaurant-dancing romantique, musiciens tziganes et ballades enlevantes, du mar. au sam. de 18h à 01h
SALLE WILFRID-PELLERIER: POA (842-2112) — Alvin Alley American Dance Theatre, le 15 mai à 20h — Xenodotio Kastri, comédie en grec, le 16 mai à 20h
THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine, Montréal (288-4282) — Broue en spectacle du 22 avril au 24 mai, du mar. au dim.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: POA (842-2112) — Daniel Lemire en spectacle, le 15 mai à 20h, le 16 mai à 19h, et 22h30

MUSIQUE Populaire

L'AIR DU TEMPS: 194 St-Paul Ouest (842-2003) — Jazz tous les soirs — de 22h à 02h30 — « Three Dudes » avec Slim Williams, clavier, Harold Fisher, basse, et Eric Roberts, batterie, du 14 au 17 mai — « René Laviole Trio » du 18 au 20 mai
BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808) — Jazz les mardis: Martine Carrière, le 19 mai à compter de 22h
BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007) — Michael Gauthier — Jazz les week-end à 22h
BIDDLES JAZZ AND RIBS: 2060 Aylmer (842-8658) — Le quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 17h à 22h — Mike Gauthier, guitariste, le 17 mai — Les lundis, à 19h, sessions d'improvisation — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence, du mer. au sam. à compter de 22h — Invité: Marie Labreck, chanteuse, 21 au 23 mai
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal — Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h à la fermeture, et le sam. de 20h à 03h — La chanteuse Patsy Gallant interprète des succès de soul, R & B, et du palmarès du 6 au 30 mai, du mer. au sam. 2 spectacles par soir
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Cowboy Junkies/Courage of Lassie, le 17 mai — Au Petit Campus: Daniel Meyer, le 16 mai
LE ZIG ZAG CAFÉ: 5358 Lèvesque, Laval (661-4985) — Jazz tous les dim. avec Le Zig Zag Quartet, de 11h à 15h
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — Straight Ahead Jazz, 15-16 mai à 21h30
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Karen Young et Michel Donato, le 15 mai à 22h — Sam Dajani et ses amis, le 16 mai à 22h
LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588) — Billy Georgette, pianiste de honky tonk, en permanence à compter de 17h
CLUB DU FAUBOURG: 1616 ouest Ste-Catherine, Montréal (937-1628) — Rick Sheppard and the Drippers en spectacle du 12 au 16 mai à 20h30
LE CLUB G.M.: 22 St-Paul, Vieux-Montréal (861-8143) — Jazz live, du lun. au ven. de 17h à 22h — Happy Hours de 17h à 21h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Mar. au ven. l'Ensemble Elder Léger, à 17h30
CLUB SHIBUMI: 5345 ave du Parc, Mtl (271-5712) — Tous les lundis Jam Session à 21h30
COCK'N BULL: 1944 Ste-Catherine O. (932-4556) — Tous les dim. jazz et dixieland live
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal — C.R.S. reggae bash, le 15 mai — D.C.S. le 16 mai — Bay and Possession, le 17 mai
HÔTEL BONAVENTURE: Montréal (878-2332) — Le Portage: Spectacles les week-end, à 22h, et 24h
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450) — Bar Le Foyer: Deux pianistes en alternance, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fred Naylor, du mar. au sam. de 20h à 24h
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 rue de la Montagne (288-5656) — Cocktail: 5 à 7 lun. au ven. — Le Trio Dave Clark, jazz et contemporain, du mer. au sam. de 21h à 01h
LE GRAND HOTEL: 777 Université (879-1370) — Bar Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze, lun. au ven. de 17h à 01h, le sam. de 20h à 01h. — Bar Tour de Ville: Pam Henry Quartet, mar. au dim. de 21h à 02h

LA CROISSETTE: 1201 Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, au piano, du dim. au ven. de 18h à 22h
LE POINT-DE-VUE: 1201 Dorchester ouest (878-2000) — Suzanne Bartheleme, harpiste, tous les jours de 19h à 23h
L'IMPROMPTU: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h
RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (286-5508) — Alexander Kornik, violoniste tzigane, les jeu. ven. et sam. de 19h30 à 23h
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657) — Roots Movement avec Little John, 15-16 mai — Tribute to Bob Marley, le 17 mai — Blue Monday Jam Session, avec Paul Arthur and Raisin Cain, le 18 mai
SALLE REINE ÉLIZABETH: bar des voyageurs 900 Boul. Dorchester (861-3511) — Normand Zubie et David Lessard lun. et mar. de 17h00 à 22h00 — Oliver Jones et Charles Biddles, mer. jeu. ven. de 17h00 à 22h00 — Normand Zubie et Daniel Lessard, sam. de 17h00 à 24h00
SALON DES CENT: Zanzibar, 1647 St-Denis, Mtl (288-2800) — Jazz tous les dim. et lundis soirs à 21h30
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — The River Street Band, le 15 mai à 21h — Rock Envo: finale, le 16 mai à 20h
STATION 10: 2071 ouest Ste-Catherine, Montréal (934-1419) — Weather Permitting, les 15-16 mai — Sunday Nite Comedy, avec E.J. Brule, le 17 mai
THÉÂTRE SAINT-DENIS: 1594 St-Denis, Montréal — La Cie Créole en spectacle, les 15-16 mai



Le musicien brésilien Antonio Carlos Jobim, aux Beaux Dimanches de Radio-Canada à 19h30.

Paula Moreno gagne le Jacqueline-Lemieux

(LE DEVOIR) Le treizième prix Jacqueline-Lemieux du Conseil des arts du Canada a été décerné à Paula Moreno, directrice artistique de la Paula Moreno Spanish Dance Company qu'elle a fondée en 1971 à Toronto. Native du Royaume-Uni, Mme Moreno a étudié la danse et ses composantes ethnographiques en Espagne avant de fonder sa compagnie qui est la seule au Canada à présenter à son répertoire tous les aspects de la danse espagnole (traditionnelle, classique, flamenco et boléro). Mme Moreno enseigne aux membres du Ballet National du Canada les danses espagnoles du répertoire classique de ballet (Don Quichotte, Le Lac des Cygnes, etc). Le prix Jacqueline-Lemieux consiste en une bourse de \$1,000 et une médaille gravée par le Conseil des Arts du Canada. Le prix honore la mémoire de Jacqueline Lemieux, fondatrice de la compagnie montréalaise Entre-Six, du camp estival Québec Été Danse (Lennoxville, Qué) et membre de la Commission consultative des arts du CdA de 1976 jusqu'à 1979, année de son décès prématuré; sa contribution exceptionnelle à la danse au Canada est ainsi soulignée par ce modeste prix.

Advertisement for 'L'État de Grâce' featuring Nicole Garcia and Sami Frey. Includes distribution info for France Film and contact details for St-Denis and Ste-Catherine.

Advertisement for 'Le Beau Show' featuring Geneviève Paris, Michel Rivard, Marie-Claire Séguin, Richard Séguin, and Sylvie Tremblay. Includes venue info for Théâtre Expérimental des Femmes and date 'LUNDI 25 MAI 20h30'.

TELEVISION

Table listing television programs across various channels (CBFT, Radio-Québec, CFTM, etc.) with their respective start times and descriptions.

La télévision du vendredi soir en un clin d'oeil

Large table providing a quick overview of television programming for Friday evening, organized by time slots (18h00, 18h30, 19h00, etc.) and channel.

# LE GUIDE DU WEEK-END

Le restaurant Julien

## Une cuisine bourgeoise et raffinée

### LA BONNE TABLE

JOSÉE BLANCHETTE  
Collaboration spéciale

Le homard des Îles-de-la-Madeleine tarde à refaire surface cette année (on l'attend d'une journée à l'autre).

Qu'à cela ne tienne ! L'écrevisse du Québec sillonne nos rivières, esquivant comme elle peut les attrape-nigauds qui lui sont tendus. La pêche aux écrevisses, c'est en quelque sorte le pendant aqueux de la chasse aux papillons. Le même ballet de l'espèce traquée, un filet, un pantalon roulé jusqu'aux genoux et la patience bien accrochée en bandoulière.

« Une fleur au chapeau, à la bouche une chanson »...

Mal connu des Québécois, ce « bébé homard » est un produit plaqué or du marché d'importation de fruits de mer. On le détaille autour de \$ 30 le kilo chez le poissonnier alors que l'écrevisse du Québec (presqu'introuvable au détail car rachetée en grande partie par les hôtels et les restaurants) se marchande autour de \$ 6 le kilo chez les grossistes.

Sa rareté est imputable au facteur de pollution des rivières mais aussi à la croissance très lente des petites bestioles à carapace dure. Il leur faut de cinq à sept ans pour atteindre leur taille adulte.

De l'écrevisse, on ne consomme

que la queue, soit le cinquième de son poids total. Le corps sert le plus souvent à garnir les assiettes et à justifier l'appellation d'un plat où le mot « écrevisse » ajoute automatiquement quelques dollars à sa valeur marchande.

Mais plus qu'une simple décoration, l'écrevisse, au même titre que le homard, se retrouve de plus en plus sur les cartes des grands établissements à Montréal.

Le Centre Sheraton entame même son joli mai cette année avec un Festival d'écrevisses où se chevauchent les salades folles aux écrevisses, les salades chaudes aux foies de volailles et aux écrevisses, les ragouts et les bisques, les suprêmes d'écrevisses au champagne et les cocktails aux écrevisses et melons.

Au restaurant Julien, c'est le gratin d'écrevisses, un classique du genre, qui nous a rappelé le savoureux petit crustacé en mémoire.

Qu'on soit partisan de la terrasse ou de l'intérieur, Julien est une grande table du centre-ville plus achalandée le jour que le soir. La terrasse y est idéale en début de saison mais plus étouffante durant les mois de canicule, aussi vaut-il mieux en profiter dès maintenant.

À l'intérieur, le décor de bistro classique jumelle les tons de prune et de rose, les dentelles à mi-fenêtre et les appliques de laiton.

Même la vaisselle d'excellente qualité et les serveurs un tantinet coincés tendent à justifier les prix costauds affichés sur la carte.

Dans les plats du jour, le damier

de volaille sur crème de tomates devançait le gratin d'écrevisses. Les



Le restaurant Julien est situé au 1191 de la rue Union.

deux tranches de terrine de poulet étaient décoratives, en carrelage tricolore d'épinards, de tomate et de volaille.

Ce « gâteau » cuit à la vapeur (d'où une certaine fadeur) reposait sur un excellent coulis de tomates au basilic.

À la carte, l'entrée de chausson d'escargots à la crème d'ail regroupait avec justesse tous les éléments d'une bonne cuisine grasse et bourgeoise : un feuilleté, des escargots, un fond de veau, de la crème, de l'ail et une julienne de courgettes pour la touche nouvelle.

Suivait le blanc de pintade au Pineau des Charentes, servi généreusement dans une sauce trop réduite mais d'autant savoureuse et sucrée. Les escalopes de volaille étaient farcies d'un mélange de chair de pintade, de champignons et d'échalotes.

Le fameux gratin d'écrevisses à la sauce américaine était présenté avec trois écrevisses à la nage dans une sauce légère, débordante de crustacés et de pleurotes, bien relevée et toute en finesse.

Il manquait simplement une cuillère à sauce pour terminer l'assiette en beauté mais un morceau de pain aurait pu suffire. Et à ceux qui n'osent plus terminer le repas en « léchant » l'assiette à l'aide d'un vulgaire quignon, sachez que c'est un compliment pour le chef.

Entre deux impolitesses, choisissez la moindre !

Les desserts de Julien manquent nettement de conviction.

Le gâteau au fromage praliné était recouvert d'une crème Chantilly rance. Le gâteau sans caractère n'avait rien du moelleux généralement associé au fromage.

La marquise au chocolat rattrapait un peu la sauce avec une crème anglaise. Les deux fines tranches de

## GRATIN D'ÉCREVISSES AU PLEUROTÉS

de Lionel Plaskiewicz

### Ingrédients :

- 2 lbs d'écrevisses du Québec (ou d'importation)
- 1/2 lb de pleurotes du Québec
- 1 carotte moyenne coupée en dés
- 1 oignon moyen émincé
- 1 branche de céleri coupée en dés
- 2 gousses d'ail émincées
- sel, poivre de cayenne, une pincée de thym, 1 feuille de laurier
- 10 g de poivre noir écrasé au mortier
- 1 c à soupe de pâte de tomate
- 1 c à soupe d'échalote française hachée
- 200 ml de crème 35 % fouettée ferme
- 1 c à café de paprika
- 1/2 litre de fumet de poisson
- 2 onces de brandy
- 1/2 litre de vin blanc sec
- 2 c à soupe d'huile végétale
- 4 onces de beurre

### Méthode :

Faire bouillir quelques litres d'eau salée. Ajouter les écrevisses aux premiers bouillons. Lorsque l'ébullition reprend, compter 10 secondes et retirer du feu. Égoutter. Séparer les têtes d'écrevisses des corps. Réserver 8 têtes pour la décoration. Avec le reste des têtes, préparer la sauce comme suit.

### Sauce :

Écraser les têtes d'écrevisses au mortier. Dans une casserole à fond épais, faire chauffer l'huile et la moitié du beurre. Faire revenir et colorer les carcasses d'écrevisses broyées, puis l'oignon, la carotte, le céleri, le thym, le laurier et le poivre écrasé. Quand les légumes sont légèrement « tombés », flamber au brandy, ajouter la pâte de tomates, le vin blanc, le fumet de poissons, le sel et le poivre de cayenne au goût. Laisser réduire à feu doux (environ 20 minutes) jusqu'à ce que la sauce ait une consistance plus épaisse. Passer au tamis. Rectifier l'assaisonnement (il faut que la sauce soit légèrement épicée). Garder au chaud ou laisser réduire de nouveau.

### Gratin :

Décortiquer les queues d'écrevisses et garder la chair. Ajouter le paprika à la crème fouettée ainsi qu'un peu de sel. Dans une poêle, faire sauter les pleurotes avec la chair d'écrevisses et les échalotes dans les 2 onces de beurre restant. Verser la sauce réservée sur ce mélange. Retirer du feu et incorporer délicatement la crème fouettée à l'ensemble. Garnir des plats à gratin du mélange. Passer au grill quelques secondes, jusqu'à ce que la surface soit dorée. Juste avant de servir, décorer avec deux têtes d'écrevisses par assiette. On peut également servir ce plat en entrée en divisant les portions de moitié ou l'accompagner de riz.

marquise, faites de bon chocolat, étaient présentées sans une once d'originalité.

La carte des vins de Julien triple allègrement les prix. Par contre, on y trouve d'excellents crus présentés au verre, ce qui permet d'éviter l'incessant dilemme du blanc ou du rouge. Un repas pour deux personnes coûte environ \$ 55 avant le vin, la taxe et le service.

**POUR :** Une ambiance restaurant le soir et plus bistro le midi. Une cuisine bourgeoise et très raffinée selon les plats. Le chef, un saucier divin.

**CONTRE :** Les desserts mériteraient d'être revus et corrigés afin de respecter l'harmonie générale.  
RESTAURANT JULIEN  
1191 rue Union  
Tél. 871-1581  
Fermé le dimanche



Qu'on soit partisan de la terrasse ou de l'intérieur, le restaurant Julien demeure une grande table du centre-ville, plus achalandée le jour que le soir.

## Week-end Sherlock Holmes

### Comment réserver...

(LE DEVOIR) — Suite à la publication, hier, d'un reportage sur le Week-end Sherlock Holmes tenue en fin de semaine dernière à l'Auberge Bromont, plusieurs d'entre vous avez communiqué avec nous pour savoir comment y participer. Eh bien, il suffit simplement d'appeler à l'auberge au 1-800-363-8920.

Ce spectacle, unique en son genre, sera présenté la prochaine fois à l'Halloween. Il a été conçu par Marc Brouillette (qui est également le

metteur en scène et le maître du jeu) et Luc Senay. Il est interprété par 7 jeunes comédiens de grands talents, soit Robert Vézina, Luc Senay, Linda Laplante, Anne-Marie Desbiens, Jean Petitclerc, Roch Aubert et Chantal Lamarre. Gilles Blais (vidéo, photo et régie) et Diane Coude (costumes et maquillage) viennent compléter cette remarquable équipe. À ne pas manquer, donc, l'automne prochain.

# GASTRONOMIE

**chez Vito**  
Restaurant Italien  
Pour la FÊTE DES MÈRES  
maman nous t'invitons au restaurant chez Vito  
5412 Côte des Neiges  
Tél.: (514) 735-3623

**Chez Pierre**  
RESTAURANT-BAR FRANÇAIS  
Depuis plus de 50 ans à la même adresse  
Dîner d'Affaires  
Table d'Hôte  
Salons privés  
Rés.: 843-5227  
1263 rue Labelle  
Montréal, Qué.  
(Métro Berri-Demontigny)

1550, Fullum coin Maisonneuve  
Rés.: 523-2551  
Fermé le dimanche  
**L'Américain**  
Un vent de Bretagne dans la cuisine française!  
Membre de l'A.R.Q. (Association des Restaurateurs du Québec)

**Restaurant Le Piémontais**  
Cuisine italienne et française  
FERMÉ LE DIMANCHE  
1145A, rue De Bullion  
861-8122  
Membre de l'A.R.Q. (Association des Restaurateurs du Québec)

**Casa FERNANDEL**  
Cuisine italienne recherchée  
50 est, rue JARRY près de Saint-Laurent  
RÉSERVATIONS:  
(514) 381-9650

**FESTIVAL DE HOMARD VIVANT**  
(1 1/4 à 1 1/2 livre)  
servi avec riz beurre à l'ail soupe ou salade César \$10.95  
TABLE D'HÔTE TOUS LES SOIRS  
DINER D'AFFAIRES LUNDI AU VENDREDI  
**Après le jour**  
RÉSERVATION 527-4141  
901 RACHEL EST  
FACILITÉS POUR GROUPES LICENCE COMPLETE

**RESTAURANT CAFÉ DE PARIS**  
Chansonnier sept soirs par semaine  
Vos hôtes: José, Franco  
Cuisine française  
spécialités:  
Châteaubriand  
Carré d'agneau  
Boeuf Wellington  
Surf & Turf  
Fruits de Mer  
66 rue St-Louis  
Vieux Québec  
RÉSERVATION: 694-9626

Mille et une façons d'apprêter les crevettes  
**Les Mauvais Garçons...**  
Table d'Hôte  
À compter de 18hrs  
7 Jours Semaine  
4466 rue Marquette,  
angle Mont-Royal  
Réservation: 524-7989

**ILE DE FRANCE**  
Cuisine Française  
Piano Bar  
Stationnement au sous-sol  
801 ouest, boul. de Maisonneuve  
Montréal, Québec H3A 3E5  
849-6331

**L'Pcholette**  
restaurant français  
De 11h30 à 14h40 et de 17h30 à 23h  
1020 rue St-Denis,  
843-8502  
Stationnement privé et gratuit  
Champs de Mars

**LES SOIRÉES DU ROY**  
présentent  
**Une Fantaisie Lyrique et Gastronomique**  
avec  
Micheline Camirand, directrice artistique et soprano,  
Jean-Louis Sanscartier, ténor, (sera remplacé les 22 et 29 mai par Michel Lepage, baryton) Jacques St-Jean, pianiste  
Tous les vendredis soirs jusqu'au 26 juin  
Représentations à 19h00 — \$50.00 du couvert, apéritif, taxe et service inclus.  
Restaurant «**LES FILLES DU ROY**»  
415, rue Bonsecours, Vieux-Montréal  
Possibilité de réservations pour groupes jusqu'à 40 personnes  
Stationnement Adjacent  
SALLE A MANGER  
LES FILLES DU ROY  
Sur réservations seulement 849-3535  
Métro Champ de Mars

Pour amateurs de Fruits de Mer  
**FESTIVAL DU HOMARD EN COURS**  
**Chez Pauzé**  
depuis 1862  
1657, RUE STE-CATHERINE O.  
832-6118 FERMÉ LE LUNDI

**PSAROTAVERNA CAPITAINE ZEPOS**  
RESTAURATEUR  
**FESTIVAL DU HOMARD 11.95\$**  
**TABLE D'HÔTE 10.95\$**  
Du mercredi au dimanche  
Ouverture  
Semaine 11h00 à Minuit  
Fin de semaine de 16h00 à Minuit  
Spécial "Soupe têt" de 11h30 à 18h00  
soupe maison, thé ou café inclus.  
6079-83 Sherbrooke Ouest  
Rés.: 483-1105

**Du Nouveau**  
**TABLE D'HÔTE GOURMET SERVICE DE SIX PLATS**  
Un mariage délicieux des célèbres spécialités Abacus et des recettes originales du Chef en primeur à Montréal.  
\$22.50 par personne  
Cuisine Chinoise par excellence  
**abacus**  
2144 Mackay  
933-8444

# L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, vendredi 15 mai 1987

## MONTREAL

### Les pétrolières brisent les records

Les pétrolières ont atteint un nouveau sommet hier à la Bourse de Montréal, cependant que l'indice général du marché clôturait la séance en retrait de 2,11 à 1908,21.

Le volume des échanges a gonflé, atteignant 10,890,826 actions contre 8,231,473 le jour précédent.

Le compartiment des forestières a enregistré un gain de 9,59 à 3131,59 et celui des pétrolières a monté de 5,70 à 1886,11. A l'inverse, le groupe des industrielles a reculé de 1,90 à 1468,46.

Le titre SNC, en hausse de 1-8 à \$13 7-8 s'est traité à 478,500 exemplaires. Louvern a monté de 5 cents à \$2,60 et 63,840 actions ont été négociées. Par ailleurs, Memotec a gagné \$1 3-8 à \$31 3-8, Tee Comm 1-2 à \$8, Power 1-8 à \$18 1-4 et McLean Hunter X 1-8 à \$19 3-4. Alcan a perdu 3-8 à \$41 1-4, CP 1-4 à \$24 1-2 et Co-Steel 1-4 à \$14 7-8.

Sur 683 titres mis en jeu 250 étaient gagnants, 244 perdants et 189 inchangés.

XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
1908,21 2,11	1468,46 1,90	5,36 1590,48	9,59 3131,59
SERVICES PUBLICS	MINES ET MÉTAUX	INDICE REA R.C.M.P.	VARIATION DES TITRES
6,26 1886,11	5,70 1765,41	30,08 1536,86	250 189 244

## TORONTO

### La tendance à la hausse se maintient

La tendance à la hausse s'est maintenue jeudi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fini la journée sur un gain de 3,14 points, à 3832,85.

Quelque 31,53 millions d'actions ont été échangées comparé à 32,52 millions mercredi.

Dans le secteur des industrielles, Canterra Energy a gagné 7-8 à \$7 7-8; International Thomson 1- à \$16 1-2; Inco 1-8 à \$25 7-8; Gulf Canada 5-8 à \$32 1-2, et Canadian Tire A 1-8 à \$15 7-8. Dome Petroleum a perdu six cents à \$1,32; Falconbridge 1-8 à \$23 1-8; Canadian Pacific Ltd 1-4 à \$24 1-2; Royal Bank 1-8 à \$33 3-8, et Goodyear Canada 3 à \$58.

Dans les mines, Belmorl Mines a gagné 3-4 à \$7 1-2; Jonpol Exploration 1.01 à \$3,65 et Dome Mines 1-8 à \$21 1-4. Ego Resources a cédé huit cents à \$1,55 et Dickenson A 1-8 à \$14 5-8.

Du côté des pétroles, Ranger Oil gagne 1-4 à \$8 1-8 (plus de 1,09 million d'actions échangées); Orbit Oil and Gas 34 cents à \$2,44 et Asamera Inc. 1-8 à \$15 1-8. Gulfstream Resources abandonne 12 cents à 70 cents et Numac Oil and Gas 1-8 à \$11.

TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
HAUTE TECHNOLOGIE	AURIFÈRES	PETROLE ET GAZ	VARIATION DES TITRES
			478 355 459

## NEW YORK

### La balance commerciale s'améliore

La tendance est demeurée étroitement irrégulière hier à Wall Street dans un marché calme. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a changé de direction plusieurs fois en cours de séance et a clôturé à 2,325,49 en baisse de 4,19 points.

Quelque 153 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a légèrement dépassé celui des baisses: 773 contre 760. 440 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, les milieux boursiers n'ont pas trouvé l'orientation qu'ils espéraient dans les statistiques sur la balance commerciale.

En attendant la publication de l'indice des prix de gros, vendredi, les investisseurs ont effectué des opérations à court terme dans les deux sens, ont indiqué les courtiers.

Royal Dutch a progressé de 57-8 à 134; General Mills qui fait l'objet de rumeurs de prise de contrôle, a gagné 3 1-4 à 54 1-4; Kraft a également bénéficié d'une OPA et est monté de 2 à 56. Teledyne a cédé 3 à 323; Texas Instruments a perdu 3 7-8 à 181 5-8; Monsanto est tombé de 2 1-2 à 84 1-8.

Dans les valeurs canadiennes traitées jeudi, Alcan a perdu 1-8 à \$46 1-4; Canadian Pacific 1-4 à \$18 1-4, et Seagram 1 1-4 à \$72 3-4. BCE a gagné 1-8 à \$31 1-4; Dome Mines 1-8 à \$15 7-8; Inco 1-8 à \$19 3-8; McIntyre Mines 1-4 à \$35 1-2; Ranger Oil 3-8 à \$6 1-8; TransCanada Pipelines 1-4 à \$14 7-8, et Varsity 1-4 à \$2 5-8.

DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
2325,49 4,19	0,19 873,36	8,55 976,04	203,82 1,79
S ET P 500	S ET P 400	NYSE	VARIATION DES TITRES
		0,06 165,76	769 445 776

## DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud Rand	0,6677	Hong Kong Dollar	0,1718
Afrique franco Franc CFA	0,004482	Inde Roupie	0,1063
Allemagne-Ouest Mark	0,7480	Israël Sheqels	0,8471
Antilles Angl. Dollar	0,4972	Italie Lire	0,001033
Australie Dollar	0,9547	Jamaïque Dollar	0,2482
Autriche Schilling	0,10677	Japon Yen	0,009586
Bahamas Dollar	1,3395	Liban Livre	0,01135
Belgique Franc	0,03807	Mexique Peso	0,001111
Danemark Couronne	0,1989	Norvège Couronne	0,2008
Espagne Peseta	0,010677	Nouv.-Zélande Dollar	0,7756
États-Unis Dollar	1,3395	Portugal Escudo	0,009669
Finlande Mark	0,3079	Royaume-Uni Sterling	2,2421
France Franc	0,2241	Suède Couronne	0,2141
Grèce Drachme	0,010054	Suisse Franc	0,9098
Hollande Florin	0,6636	Vénézuéla Bolivar	0,05177

LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
0,15 74,71	460,00 2,00	11,728 0,083	9,00 621,00

## Southam veut acheter des journaux et se défaire de Coles aux États-Unis

JEAN CHARTIER

La compagnie Southam souhaite se départir de son réseau de librairies Coles aux États-Unis qui a une performance insatisfaisante mais en revanche elle n'exclut plus du tout l'acquisition d'un journal américain, car ces journaux ne sont plus considérés comme une chasse-gardée nationale dans le nouveau contexte des relations canado-américaines.

C'est ce que le président de la principale compagnie éditrice au Canada, M. John Fisher, a fait savoir lors d'une rencontre improvisée avec quelques journalistes économiques, à la suite d'un exposé mené devant les analystes financiers montréalais.

La compagnie Southam a vu son bénéfice net passer de \$ 21,5 à \$ 21,7 millions du premier trimestre de 1986 au premier trimestre de 1987, ce qui n'est pas si mal, n'est-ce pas ? Le secteur de l'impression a fourni le tiers des revenus de la compagnie à \$ 117 millions mais le revenu net attribuable à ce secteur a régressé de 15 % à \$ 11 millions, en raison de la mauvaise performance de la filiale Dittler Brothers aux États-Unis.

Cette compagnie a été acquise en 1983 et elle a perdu 35 % de son chiffre d'affaires en raison de son inéligibilité nouvelle à publier des billets de loterie. Cette année, Southam a pris possession de RBW Graphics, le principal imprimeur de magazines de qualité à Owen Sound, avec des revenus annuels de \$ 60 millions.

Le chiffre d'affaires de Southam a atteint les \$ 1,9 milliards en 1986, faisant de cette compagnie née à Montréal en 1927, la plus grande compagnie de communications au Canada. Les revenus par action se sont accrues de 10 % en 1987, ce qui est l'objectif de la compagnie à long terme, a fait savoir M. Fisher. Le bénéfice net s'est situé à hauteur de \$ 71,9 millions en 1986, une hausse de 48 % sur 1985. Le bénéfice par action s'est aussi accru de 33 %, ce qui est un très bon progrès, a souligné le président de la compagnie sise à Toronto.

Southam a fourni un rendement de 17 % sur l'avois des actionnaires, ce qui n'est pas si mal comparé à l'objectif de 20 %, a mentionné M. Fisher. N'eût été de l'investissement dans le Toronto Star, le retour sur l'investissement du Toronto Star aurait atteint les 19,6 %. L'insuffisance par rapport à l'objectif d'un retour sur l'investissement de 20 % est de l'ordre de \$ 13 millions, a-t-il spécifié.

Plusieurs pertes ont été encourues par des magazines, et des fermetures ont été annoncées en fin d'année. La division de Southam Communications a pour sa part été relocalisée dans un nouvel édifice et ce

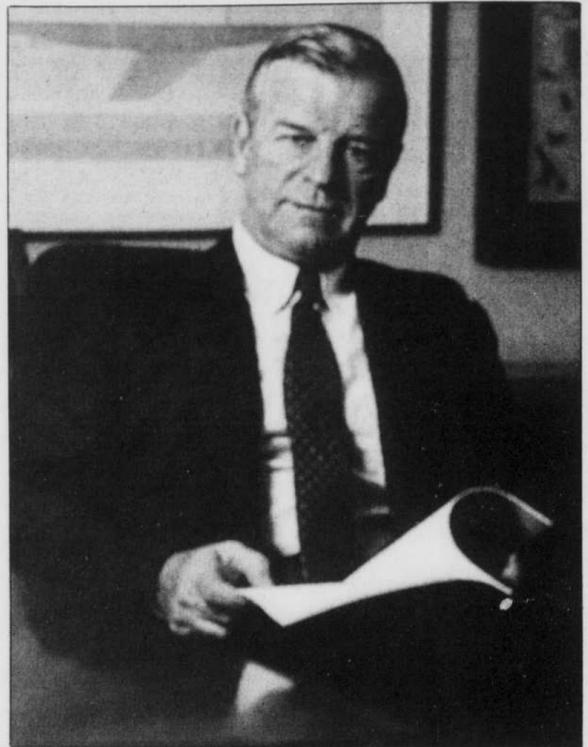
segment de la compagnie s'occupe des nouvelles commerciales quotidiennes, des publications relatives aux spectacles, des lettres d'affaires. Plusieurs acquisitions sont là dans le collimateur et les revenus de ce secteur, présentement à \$ 80 millions augmentent tout probablement de \$ 30 millions à nouveau.

Coles pour sa part est dans deux marchés. Ce réseau de librairies aura à la fin de l'année le plus grand nombre de magasins et la plus grande superficie de bouquinage de toutes les chaînes de librairies au Canada. C'est aussi le réseau qui obtient les plus hauts revenus et les meilleurs profits. Il n'en est nullement de même aux États-Unis et Southam discute présentement avec un acheteur.

Au cours de 1986, Southam a réuni quatre imprimeries pour formules mécanographiques au Québec sous le nom de Southam Paragon Graphics. Une nouvelle presse à quatre couleurs a été installée à Vancouver, une autre chez Southam Paragon et une troisième à Canadian Publishers de Winnipeg.

Southam obtient encore la moitié de ses revenus de la publication de journaux. La compagnie est de loin le principal éditeur de journaux au Canada. Les journaux ont touché un retour de 13 % sur les revenus avant paiements de l'impôt et des intérêts, tout en visant un rendement de 15 %.

L'investissement dans le Toronto Star lui fournit 30 % de son capital-actions. Southam détient aussi 35 % de Selkirk, 40 % de Publications Télémedia et 49 % du journal de Kitchener-Waterloo.



M. John P. Fisher, président la chaîne Southam.

## Le Matin a coûté \$ 1.5 million à Southam

JEAN CHARTIER

Southam a perdu entre \$ 1 et \$ 1,5 million avant impôt en raison de son aventure avec le nouveau quotidien Le Matin. Après récupération d'impôt, la perte demeure tout près du million de dollars.

C'est la précision nouvelle que le président de Southam a apporté hier devant quatre journalistes financiers à Montréal, précision qui fournit des chiffres nettement plus élevés que le montant de \$ 500,000 qui a été véhiculé voici deux semaines à la suite de l'assemblée annuelle de Southam à Toronto.

Les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles, a fait savoir M. John Fisher, résident de longue date

de la municipalité du Lac Brome. Le nouveau journal produit n'était pas à la hauteur des attentes, a-t-il fait savoir, et l'équipe de Southam s'est chargée de la faire savoir très rapidement à l'équipe de direction du journal. Dès le début, ce n'était pas le produit attendu par la direction de Southam.

La compagnie Southam s'attendait à une perte pour la première année d'opération du Matin et à une accession au seuil de la rentabilité quelque part au cours de la deuxième année de parution, mais le journal publié a enlevé tout espoir à ce sujet très rapidement. Le redressement éditorial effectué n'ayant pas été suffisant, il a été jugé inutile par Southam d'endosser une nouvelle marge de crédit qui aurait ainsi été

consentie par la banque. Il ne semble pas que la banque ait du reste perdu quoi que ce soit dans l'expérience du Matin mais Southam a jugé que cette hémorragie était suffisante après 38 numéros de parution.

M. Fisher a ajouté qu'une équipe examine le marché des journaux francophones. La Gazette ne va sûrement pas se laisser faire si un nouveau quotidien anglophone paraît sur le marché. Si un nouveau journal anglophone est lancé, la Gazette va protéger sa part de marché en lançant une édition du dimanche et il n'est pas exclu qu'elle publie éventuellement un quotidien francophone, sous sa propre équipe de direction, plutôt que sous une direction extérieure.

## La Banque de Commerce se lance à son tour dans les valeurs mobilières

SERGE TRUFFAUT

Le remue ménage financier provoqué par le projet de décloisonnement du gouvernement fédéral s'intensifie. Voilà que c'est maintenant au tour de la Banque Canadienne Impériale de Commerce de créer sa propre firme de courtage en valeurs mobilières, baptisée Société de placement CIBC Inc.

Par ailleurs, ne voulant pas rester sur la touche l'institution financière torontoise, Financial Trustco Capital a annoncé son intention de se porter acquéreur de 46 % des actions ordinaires de Walwyn, holding de la petite maison de courtage Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray Ltd. Possédant déjà 8 % dans Walwyn, ce 46 % entrainera un déboursé de \$ 30 millions, a indiqué un porte-parole de Financial.

En ce qui concerne la Banque de Commerce, le geste posé hier met d'abord fin aux bruits qui circulaient sur les trottoirs de Bay Street à l'effet que la troisième banque au pays avait l'oeil sur une ou des maisons de courtage existantes. En fait, la rumeur la plus persistante mettait Dominion Securities dans la corbeille de la Banque.

Selon M. Paul Cantor, président de la Banque d'investissement CIBC, la décision prise se base sur une étude approfondie des sociétés de placement actives sur le marché et de l'orientation que prendra celui-ci. Ainsi que l'a indiqué M. Cantor, « nous avons pris cette décision parce qu'une acquisition majeure aurait entraîné une répétition substantielle de nos opérations, ainsi que l'annexion d'un réseau supplémentaire d'établissements de détail dont nous n'avons pas besoin en plus de poser pour la banque le problème d'intégrer un organisme ayant une stratégie et des objectifs différents ».

Interrogé à savoir quelle orientation il entendait donner d'entrée de jeu à la Société de placements CIBC, son président, M. John Hunkin, a confié: « Dans le secteur des opérations de détail, nous envisageons nous consacrer immédiatement à l'établissement de services de courtiers exécutants et d'un fonds mutuel. En ce qui concerne le marché des titres de montants importants, nous continuerons d'améliorer nos services de négociations et de vente sur le marché monétaire fréquenté par les institu-

tions, nos services de négociation et de vente d'obligations et nos services de prise ferme ».

À court terme, M. Huskin a assuré que son institution n'avait pas l'intention de procéder à l'achat d'un siège à une des bourses canadiennes. Cependant, dès que « nous serons impliqués dans le courtage à escompte, nous souhaitons fermement être présents sur toutes les bourses du pays ».

Pour mieux écouler ses produits financiers, la Société de placement va bien évidemment collaborer de près avec le réseau de la Banque, « pour mettre, a poursuivi M. Hunkin, progressivement en place dans les principales succursales et dans les centres bancaires privés de la Banque des services de consultation financière et de gestion de placements ».

Des banques à charte, la Toronto-

Dominion fut la première à s'engouffrer dans la brèche fort lucrative du courtage en mettant sur pied son Services d'Investissement Ligne Verte. À la toute fin de l'année dernière, la Banque de Nouvelle-Écosse emboîta les pas en ouvrant au Québec une filiale spécialisée dans le courtage. Reste maintenant à savoir si la Banque Royale, la Banque Nationale et la Banque de Montréal vont joindre les rangs.

## Cascades investit \$ 30 millions dans sa fabrique de Jonquière

JONQUIÈRE (PC) — Chez Cascades, on cherche à rentabiliser les usines non pas en coupant des emplois, mais en faisant en sorte que la capacité de production soit augmentée. C'est pourquoi la compagnie a entrepris la modernisation de son usine de Jonquière.

C'est en fait le grand objectif des propriétaires de cette entreprise, notamment son président Bernard Lemaire qui présidait récemment un déjeuner-bénéfice au profit de l'équipe de hockey Les Cascades du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la ligue Midget AAA.

À l'occasion d'une entrevue avec Le Quotidien, le président Lemaire a mentionné que les travaux de transformation et de modernisation, qui coûteront environ \$ 30 millions et seront entrepris à la cartonnerie de Jonquière, sont essentiels.

« La viabilité de l'usine était en danger à long terme et, avec cette transformation, qui permettra la fabrication de cartons hauts de gamme, nous pourrions désormais évoluer de façon beaucoup plus confortable », a dit M. Lemaire.

Il a mentionné en outre que l'usine n'éprouve pas encore de problème sur le plan des ventes et qu'au cours des mois qui ont suivi son acquisition d'Abitibi-Price par Cascades, les résultats avaient été supérieurs à ce qu'on avait prévu.

« Jusqu'à ce jour, nous avons toujours négocié de façon aussi rapide le renouvellement de contrats de travail dans nos usines », a expliqué M. Lemaire, attribuant ces résultats à une franchise développée sans détour auprès des travailleurs par les propriétaires de l'entreprise.

Il a rappelé que c'est son frère, Laurent, vice-président de Cascades, qui a mené toutes les négociations et s'est fait constamment un devoir de se rendre sur place, à Jonquière, afin d'être bien au fait des besoins des travailleurs et de leurs argumentations. « Ils nous ont proposé des choses et, après discussions, on en a accordées parce qu'on trouvait qu'elles avaient du bon sens », a renchéri le président de Cascades.

M. Lemaire croit qu'il est important pour un propriétaire d'entreprise de favoriser une relations franche avec un syndicat, s'il veut éviter que ce dernier cherche à l'affronter. « Des choses comme on vient d'accorder aux travailleurs de Jonquière ne représentent pas toujours des coûts astronomiques et peuvent apporter du bien-être à des employés », a-t-il observé.

Par ailleurs, à Paris, le quotidien Le Monde consacrait, vendredi dernier, une pleine page de son supplément hebdomadaire Affaires à la société Cascades et à la fulgurante réussite des frères Lemaire, en France.

Sous le titre, Cascades: les Canadiens font un carton, Le Monde écrit: « Il va falloir surveiller de près ces cousins-là. Depuis plusieurs années

qu'ils sont à la tête de leur groupe papeter Cascades Inc. (...) Les trois frères Lemaire cultivent si bien l'esprit de famille qu'ils ne songent qu'à agrandir la parenté. En France surtout.

« Voilà deux ans qu'ils ont débarqué dans l'hexagone et ils ont déjà sauvé de la faillite les cartonneries savoyardes de La Rochette, le numéro un français dans les cartons dits de plein bois et racheté deux autres usines à Blendeques, dans le Pas-de-Calais.

« Aujourd'hui, le groupe est leader avec 65 % de la production nationale de carton. Une stratégie de développement industriel qui a su utiliser les ressources de la Bourse. La filiale française à 100 %, Cascades sa., a fait une entrée remarquable en octobre dernier sur le marché hors cote parisien en vendant, en une seule journée, plus de 57,000 actions au prix de 436 francs l'unité. Elles en valent actuellement plus du triple. »

« Nous sommes intéressés par tout ce qui est à vendre; en France et dans les autres pays d'Europe », déclare également, Bernard Lemaire, dans l'article du Monde.

Le filiale française de Cascades qui était, ces derniers mois, en négociation pour acquérir une usine en Espagne, doit tenir vendredi sa première assemblée générale à Paris pour présenter un bilan très spectaculaire dont les observateurs financiers ont déjà pris bonne note. L'action Cascades sa. cotait en effet 1,600 francs, en fin de semaine dernière, à la bourse de Paris.





L'ACTUALITE BOURSIERE

OPTIONS

Suite de la page 20

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

Table of stock options with columns for Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Op. en Trans., and Op. en cir.

TABLEAU DE BORD

Table with 4 columns: Item, 1987, 1986, and Variation annuelle en %.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

TORONTO

Suite de la page 19

Table of Toronto stock market data with columns for Stock Name, Price, Change, and Volume.

BENEFICES

Table of corporate earnings with columns for Company Name, Earnings, and Date.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

MAISONS DE CAMPAGNE

ST LIN, maison canadienne avec emplacement, 7 arpents, possibilité d'annexer. \$60,000. 1-439-2288

APP. ET LOG. A LOUER

BEAUPRE, Petit 4 1/2 neu, non-chauffé, 2 chambres fermées, beau éclairage. \$435. Disponible juillet. 694-0886

TERRES, FERMES

WATTON Route 255, taxes minimales, très grande maison, 3 c.c., salon, cuisine, cuisinière, s/bain, plancher, escalier armé en bois, finition et portes en chêne. Sous-sol fini avec 3 c.c., salle de toilette, salon, chambre d'enfant, atelier-garage, système de chauffage, atelier-garage, 175,000. 1-538-7571, et 674-7687

CHALET A LOUER

BROMONT: Accès aux glissades d'eau, prés golf. Grande maison 10 pièces. Location saisonnière. 769-2750, sur 766-8269

PROPRIETES A VENDRE

LAVAL le Paton, maison de ville, 6 pi, bord de l'eau, garage, piscine, déneigement, entretien de gazon, \$685, 681-0935

PROPRIETES A LOUER

BEAUPRE (1/2 de Québec), à louer pour l'été, maison ancienne, rénovation, près de la réserve faunique de Cap Tourmente, 1-418-524-5544

PROPRIETES A LOUER

LAVAL le Paton, maison de ville, 6 pi, bord de l'eau, garage, piscine, déneigement, entretien de gazon, \$685, 681-0935

PROPRIETES A LOUER

BEAUPRE (1/2 de Québec), à louer pour l'été, maison ancienne, rénovation, près de la réserve faunique de Cap Tourmente, 1-418-524-5544

PROPRIETES A VENDRE

LAVAL le Paton, maison de ville, 6 pi, bord de l'eau, garage, piscine, déneigement, entretien de gazon, \$685, 681-0935

PROPRIETES A LOUER

BEAUPRE (1/2 de Québec), à louer pour l'été, maison ancienne, rénovation, près de la réserve faunique de Cap Tourmente, 1-418-524-5544

PROPRIETES A LOUER

LAVAL le Paton, maison de ville, 6 pi, bord de l'eau, garage, piscine, déneigement, entretien de gazon, \$685, 681-0935

PROPRIETES A LOUER

BEAUPRE (1/2 de Québec), à louer pour l'été, maison ancienne, rénovation, près de la réserve faunique de Cap Tourmente, 1-418-524-5544

PROPRIETES A LOUER

LAVAL le Paton, maison de ville, 6 pi, bord de l'eau, garage, piscine, déneigement, entretien de gazon, \$685, 681-0935

LES ANNONCES CLASSES 286-1200

Voir aussi en page 21

App. et log. à louer 160

N.D.G. 8%, très propre, rénové, garage, métro, non-chauffé. 9765. Références. 481-5881.

Bureaux à louer 251

ST-JOSEPH est, 3 pièces, meublé ou non, 1er plancher, peut servir bureau, métro, 1er mai. 450. 522-8497.

App. et log. à louer 160

ST-LEONARD, grand 5%, rdc, locaux, s/sol, foyer, bar, garage, près toutes commodités. 8880. Car. 354-8240.

Bureaux à louer 251

ST-LEONARD, 5%, chauffé, s./jeu, foyer, garage, près Viau et Lavoisier. 5710. 323-2346.

App. et log. à louer 160

ST-LAMBERT 6%, complètement rénové, haut de duplex, 3 c.c., salle à manger, ensoleillé, entrée lav./séch., balcon avant et arrière. G. Manier. 456-5841. Ré/Max St-Lambert Ctr.

Bureaux à louer 251

ST-LAMBERT, Condo, maison de ville, 4 chambres + 1, salles, jeux, lavage, foyer, garage. 8850. 273-6378.

App. et log. à louer 160

ST-LAMBERT, haut duplex, 5%, triple lumineux. Idéal personne ou couple tranquille. \$525. non-chauffé. 1er juillet. 672-4594.

Bureaux à louer 251

STANLEY, en haut de Sherbrooke, 3/4 — 4%, chauffés, cuisinière, frigo. 3485 à 9550. 289-9760.

App. et log. à louer 160

STE-DOROTHÉE, Luxueux 4%, bien situé, près autoroute 13, balcon, 5255, juil. 689-5921.

Bureaux à louer 251

V.M.R. Bas duplex, récemment rénové, 3 chambres, 2 s/bain, s/s, fini, garage, foyer, jardin, etc. 5250. 334-2122.

App. et log. à louer 160

VILLE SAINT-LAURENT, luxueux maison à louer, 5 chambres à coucher, 3 s/bain, 1 foyer, sous-sol fini, garage double, disponible 1er juillet. \$1,000.00. 747-1933.

Bureaux à louer 251

BUREAU à louer, O. St-Henri, 288 pi. ca. S'adresse au 932-4474.

App. et log. à louer 160

BUREAU à sous-louer de 6 pièces, 1,450 pi. ca. St-Denis, près de St-Jacques, 374-1011 de 9h. à 16h 30.

Bureaux à louer 251

BUREAU et magasin à louer, nouvelle construction, 9199 St-Laurent, 728-8971.

App. et log. à louer 160

BUREAUX à louer, idéal pour notaire, avocat, dentiste, etc., 1 872 pi. ca. — 750 pi. ca. St-Denis, près de Sherbrooke. Possibilité de stationnement. Inf: 282-0359.

App. et log. à louer 160

CENTRE-VILLE, 6,000 pi. ca. Pour occupation immédiate. Peut être subdivisé. 878-3062, 875-0404.

Bureaux à louer 251

CÔTE-DES-NEIGES de 200 à 750 pi. ca. services compris. Prix très raisonnables. 731-3261.

App. et log. à louer 160

ETUDE D'AVOCATS dans le Vieux-Montréal, un bureau distribué pour professionnels, avec toutes les commodités. Loyer à discuter. 866-4167.

Bureaux à louer 251

MONTRÉAL-NORD. 4890, 6000, 6100, 6200, 6300, 6400, 6500, 6600, 6700, 6800, 6900, 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7500, 7600, 7700, 7800, 7900, 8000, 8100, 8200, 8300, 8400, 8500, 8600, 8700, 8800, 8900, 9000, 9100, 9200, 9300, 9400, 9500, 9600, 9700, 9800, 9900.

App. et log. à louer 160

PARIS à louer ou à échanger. Bel appartement 2 pièces, rénové, central air climat. Téléphonez au: 281-2222.

Bureaux à louer 251

VENISSE, ITALIE condo 4 pièces, 800 mètres carré, rénové, \$800.00 canadien/mois. 283-6607 juil.

App. et log. à louer 160

AUBERGE des 4 vents pension privé pour 4 à 6 personnes. La Mitraine, Nicole J. A. Beaudin (819) 274-2025.

Bureaux à louer 251

RÉSIDENCE ST-HUBERT-GOIN, 4 pièces, 8600, 1000. Complètement rénové, disponible immédiatement. Aussi, 6 bureaux terminés à réception, lendres sur le marché et Mont-Royal. \$850, 1000, 1500. Sur plateau angle Mt-Royal et St-Denis. Pour rendez-vous: 242-2908.

App. et log. à louer 160

ST-JOSEPH est, 3 pièces, meublé ou non, 1er plancher, peut servir bureau, métro, 1er mai. 450. 522-8497.

Bureaux à louer 251

ST-LEONARD, grand 5%, rdc, locaux, s/sol, foyer, bar, garage, près toutes commodités. 8880. Car. 354-8240.

App. et log. à louer 160

ST-LEONARD, 5%, chauffé, s./jeu, foyer, garage, près Viau et Lavoisier. 5710. 323-2346.

Bureaux à louer 251

ST-LAMBERT 6%, complètement rénové, haut de duplex, 3 c.c., salle à manger, ensoleillé, entrée lav./séch., balcon avant et arrière. G. Manier. 456-5841. Ré/Max St-Lambert Ctr.

App. et log. à louer 160

ST-LAMBERT, Condo, maison de ville, 4 chambres + 1, salles, jeux, lavage, foyer, garage. 8850. 273-6378.

App. et log. à louer 160

ST-LAMBERT, haut duplex, 5%, triple lumineux. Idéal personne ou couple tranquille. \$525. non-chauffé. 1er juillet. 672-4594.

Bureaux à louer 251

STANLEY, en haut de Sherbrooke, 3/4 — 4%, chauffés, cuisinière, frigo. 3485 à 9550. 289-9760.

App. et log. à louer 160

STE-DOROTHÉE, Luxueux 4%, bien situé, près autoroute 13, balcon, 5255, juil. 689-5921.

Bureaux à louer 251

V.M.R. Bas duplex, récemment rénové, 3 chambres, 2 s/bain, s/s, fini, garage, foyer, jardin, etc. 5250. 334-2122.

App. et log. à louer 160

VILLE SAINT-LAURENT, luxueux maison à louer, 5 chambres à coucher, 3 s/bain, 1 foyer, sous-sol fini, garage double, disponible 1er juillet. \$1,000.00. 747-1933.

Bureaux à louer 251

BUREAU à louer, O. St-Henri, 288 pi. ca. S'adresse au 932-4474.

App. et log. à louer 160

BUREAU à sous-louer de 6 pièces, 1,450 pi. ca. St-Denis, près de St-Jacques, 374-1011 de 9h. à 16h 30.

Bureaux à louer 251

BUREAU et magasin à louer, nouvelle construction, 9199 St-Laurent, 728-8971.

App. et log. à louer 160

BUREAUX à louer, idéal pour notaire, avocat, dentiste, etc., 1 872 pi. ca. — 750 pi. ca. St-Denis, près de Sherbrooke. Possibilité de stationnement. Inf: 282-0359.

App. et log. à louer 160

CENTRE-VILLE, 6,000 pi. ca. Pour occupation immédiate. Peut être subdivisé. 878-3062, 875-0404.

Bureaux à louer 251

CÔTE-DES-NEIGES de 200 à 750 pi. ca. services compris. Prix très raisonnables. 731-3261.

App. et log. à louer 160

ETUDE D'AVOCATS dans le Vieux-Montréal, un bureau distribué pour professionnels, avec toutes les commodités. Loyer à discuter. 866-4167.

Bureaux à louer 251

MONTRÉAL-NORD. 4890, 6000, 6100, 6200, 6300, 6400, 6500, 6600, 6700, 6800, 6900, 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7500, 7600, 7700, 7800, 7900, 8000, 8100, 8200, 8300, 8400, 8500, 8600, 8700, 8800, 8900, 9000, 9100, 9200, 9300, 9400, 9500, 9600, 9700, 9800, 9900.

App. et log. à louer 160

PARIS à louer ou à échanger. Bel appartement 2 pièces, rénové, central air climat. Téléphonez au: 281-2222.

Bureaux à louer 251

VENISSE, ITALIE condo 4 pièces, 800 mètres carré, rénové, \$800.00 canadien/mois. 283-6607 juil.

App. et log. à louer 160

AUBERGE des 4 vents pension privé pour 4 à 6 personnes. La Mitraine, Nicole J. A. Beaudin (819) 274-2025.

Bureaux à louer 251

RÉSIDENCE ST-HUBERT-GOIN, 4 pièces, 8600, 1000. Complètement rénové, disponible immédiatement. Aussi, 6 bureaux terminés à réception, lendres sur le marché et Mont-Royal. \$850, 1000, 1500. Sur plateau angle Mt-Royal et St-Denis. Pour rendez-vous: 242-2908.

App. et log. à louer 160

N.D.G. 8%, très propre, rénové, garage, métro, non-chauffé. 9765. Références. 481-5881.

Bureaux à louer 251

ST-JOSEPH est, 3 pièces, meublé ou non, 1er plancher, peut servir bureau, métro, 1er mai. 450. 522-8497.

App. et log. à louer 160

ST-LEONARD, grand 5%, rdc, locaux, s/sol, foyer, bar, garage, près toutes commodités. 8880. Car. 354-8240.

Bureaux à louer 251

ST-LEONARD, 5%, chauffé, s./jeu, foyer, garage, près Viau et Lavoisier. 5710. 323-2346.

App. et log. à louer 160

ST-LAMBERT 6%, complètement rénové, haut de duplex, 3 c.c., salle à manger, ensoleillé, entrée lav./séch., balcon avant et arrière. G. Manier. 456-5841. Ré/Max St-Lambert Ctr.

Bureaux à louer 251

ST-LAMBERT, Condo, maison de ville, 4 chambres + 1, salles, jeux, lavage, foyer, garage. 8850. 273-6378.

App. et log. à louer 160

ST-LAMBERT, haut duplex, 5%, triple lumineux. Idéal personne ou couple tranquille. \$525. non-chauffé. 1er juillet. 672-4594.

Bureaux à louer 251

STANLEY, en haut de Sherbrooke, 3/4 — 4%, chauffés, cuisinière, frigo. 3485 à 9550. 289-9760.

App. et log. à louer 160

STE-DOROTHÉE, Luxueux 4%, bien situé, près autoroute 13, balcon, 5255, juil. 689-5921.

Bureaux à louer 251

V.M.R. Bas duplex, récemment rénové, 3 chambres, 2 s/bain, s/s, fini, garage, foyer, jardin, etc. 5250. 334-2122.

App. et log. à louer 160

VILLE SAINT-LAURENT, luxueux maison à louer, 5 chambres à coucher, 3 s/bain, 1 foyer, sous-sol fini, garage double, disponible 1er juillet. \$1,000.00. 747-1933.

Bureaux à louer 251

BUREAU à louer, O. St-Henri, 288 pi. ca. S'adresse au 932-4474.

App. et log. à louer 160

BUREAU à sous-louer de 6 pièces, 1,450 pi. ca. St-Denis, près de St-Jacques, 374-1011 de 9h. à 16h 30.

Bureaux à louer 251

BUREAU et magasin à louer, nouvelle construction, 9199 St-Laurent, 728-8971.

App. et log. à louer 160

BUREAUX à louer, idéal pour notaire, avocat, dentiste, etc., 1 872 pi. ca. — 750 pi. ca. St-Denis, près de Sherbrooke. Possibilité de stationnement. Inf: 282-0359.

App. et log. à louer 160

CENTRE-VILLE, 6,000 pi. ca. Pour occupation immédiate. Peut être subdivisé. 878-3062, 875-0404.

Bureaux à louer 251

CÔTE-DES-NEIGES de 200 à 750 pi. ca. services compris. Prix très raisonnables. 731-3261.

App. et log. à louer 160

ETUDE D'AVOCATS dans le Vieux-Montréal, un bureau distribué pour professionnels, avec toutes les commodités. Loyer à discuter. 866-4167.

Bureaux à louer 251

MONTRÉAL-NORD. 4890, 6000, 6100, 6200, 6300, 6400, 6500, 6600, 6700, 6800, 6900, 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7500, 7600, 7700, 7800, 7900, 8000, 8100, 8200, 8300, 8400, 8500, 8600, 8700, 8800, 8900, 9000, 9100, 9200, 9300, 9400, 9500, 9600, 9700, 9800, 9900.

App. et log. à louer 160

PARIS à louer ou à échanger. Bel appartement 2 pièces, rénové, central air climat. Téléphonez au: 281-2222.

Bureaux à louer 251

VENISSE, ITALIE condo 4 pièces, 800 mètres carré, rénové, \$800.00 canadien/mois. 283-6607 juil.

App. et log. à louer 160

AUBERGE des 4 vents pension privé pour 4 à 6 personnes. La Mitraine, Nicole J. A. Beaudin (819) 274-2025.

Bureaux à louer 251

RÉSIDENCE ST-HUBERT-GOIN, 4 pièces, 8600, 1000. Complètement rénové, disponible immédiatement. Aussi, 6 bureaux terminés à réception, lendres sur le marché et Mont-Royal. \$850, 1000, 1500. Sur plateau angle Mt-Royal et St-Denis. Pour rendez-vous: 242-2908.

Commerces à louer 283

GARAGE ESSO 4 portes, mécanique, débosselage, poste d'essence, dépanneur, maison privée, grand terrain, route Trans-Canada, venue cause autre commerce, prix réduit, \$165,000. Acheté à temps pour la forte saison. 1-818-854-2216.

Magasins à louer 299

MAGASIN d'aliments naturels, West Island, \$18,000.00 plus inventaire. 695-7602, soir: 631-9410.

Occasion spéciale

Magasin de vente et réparation de chaussures dans un centre commercial, avec bonne clientèle. Raison: retraite. Carbone Constantino. 891-4710.

Pâtisseries-Boulangeries

CHOCOLATERIE toute équipée, prêt à fonctionner. Comptant \$35,000. Pas d'agent. 384-8861.

Restaurants à vendre

RESTAURANT à vendre, 200,000 comptant, 4621 St-Jacques ouest, 933-4510.

Restaurants à vendre

RESTAURANT à vendre, Drummondville, 140 places, cause départ à l'étranger. Appeler M. Kostas. 1-819-474-2444.

Salaisons à vendre

SALAISSON à vendre à Lachine, cause maladie, chiffre d'affaires, \$500,000. Bonne clientèle. \$50,000 + inventaire, 637-7755.

Magasins à louer 299

MAGASIN à louer, 1500 pi. ca. et 650 pi. ca., métro, chauffé, Sherbrooke est, 1500 p.c. 1er plancher. 282-9497.

Bureau à louer

BUREAU à louer, O. St-Henri, 288 pi. ca. S'adresse au 932-4474.

Bureau à sous-louer

BUREAU à sous-louer de 6 pièces, 1,450 pi. ca. St-Denis, près de St-Jacques, 374-1011 de 9h. à 16h 30.

Bureau et magasin

BUREAU et magasin à louer, nouvelle construction, 9199 St-Laurent, 728-8971.

Bureaux à louer

BUREAUX à louer, idéal pour notaire, avocat, dentiste, etc., 1 872 pi. ca. — 750 pi. ca. St-Denis, près de Sherbrooke. Possibilité de stationnement. Inf: 282-0359.

Centres-ville

CENTRE-VILLE, 6,000 pi. ca. Pour occupation immédiate. Peut être subdivisé. 878-3062, 875-0404.

Côte-des-Neiges

CÔTE-DES-NEIGES de 200 à 750 pi. ca. services compris. Prix très raisonnables. 731-3261.

Étude d'avocats

ETUDE D'AVOCATS dans le Vieux-Montréal, un bureau distribué pour professionnels, avec toutes les commodités. Loyer à discuter. 866-4167.

Montréal-Nord

MONTRÉAL-NORD. 4890, 6000, 6100, 6200, 6300, 6400, 6500, 6600, 6700, 6800, 6900, 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7500, 7600, 7700, 7800, 7900, 8000, 8100, 8200, 8300, 8400, 8500, 8600, 8700, 8800, 8900, 9000, 9100, 9200, 9300, 9400, 9500, 9600, 9700, 9800, 9900.

Paris

PARIS à louer ou à échanger. Bel appartement 2 pièces, rénové, central air climat. Téléphonez au: 281-2222.

Venisse

VENISSE, ITALIE condo 4 pièces, 800 mètres carré, rénové, \$800.00 canadien/mois. 283-6607 juil.

Auberge

AUBERGE des 4 vents pension privé pour 4 à 6 personnes. La Mitraine, Nicole J. A. Beaudin (819) 274-2025.

Résidence

RÉSIDENCE ST-HUBERT-GOIN, 4 pièces, 8600, 1000. Complètement rénové, disponible immédiatement. Aussi, 6 bureaux terminés à réception, lendres sur le marché et Mont-Royal. \$850, 1000, 1500. Sur plateau angle Mt-Royal et St-Denis. Pour rendez-vous: 242-2908.

Bureaux à louer

BUREAUX à louer, idéal pour notaire, avocat, dentiste, etc., 1 872 pi. ca. — 750 pi. ca. St-Denis, près de Sherbrooke. Possibilité de stationnement. Inf: 282-0359.

Centres-ville

CENTRE-VILLE, 6,000 pi. ca. Pour occupation immédiate. Peut être subdivisé. 878-3062, 875-0404.

Côte-des-Neiges

# AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 8

**LA REQUERANTE NAVIGATION MADELEINE INC.**, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir les permis maritimes spéciaux suivants, conformément au Règlement 17 sur le transport de passagers et de marchandises par eau:

**CLASSE 1-A:** Transport de passagers sur un navire effectuant un service régulier entre Montréal et les îles de la Madeleine et retour.

**CLASSE 2:** Transport de marchandises de toutes sortes sur un navire effectuant un service régulier entre Montréal et les îles de la Madeleine et retour, y compris un service irrégulier aux ports intermédiaires.

La requérante demande également que la décision à intervenir soit exécutoire dès que rendue, conformément aux dispositions de l'article 85 des R.P.R.I.C.T.Q.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Albert Simard, 256-5ème rue, Limoilou-Québec, G1R 2N2. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivants la date de la deuxième parution du présent avis.

1ère parution: 15 mai 1987  
2ème parution: 16 mai 1987

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-000225-871**

**COUR PROVINCIALE COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.**

Partie demanderesse VS  
Partie défenderesse

**MARTINE OGER.** Partie défenderesse

La défenderesse, Martine Oger, d'adresse inconnue, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été saisie à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, à son intention.

Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, qu'elle soit remise au greffe à l'intention de J. HANNE LABELLE, à Valleyfield, ce 8 mai 1987.

GILLERS FOREST  
Protonotaire adjoint

**DROUIN & ROBERT AIDE JURIDIQUE AVOCATS**  
265, Boul. D'Anjou #302  
CHATEAUGUAY, QC J6U 5J9

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUXHARNOIS NO. 760-04-000225-871**

**COUR SUPÉRIEURE**

Chambre de la Famille

**LORRAINE DUTIL.** Partie demanderesse VS  
Partie défenderesse

**FREDERICK COCULUZZI.** Partie défenderesse

**ORDONNANCE**

La COUR ordonne à Frederick Coculuzzi de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de cette ordonnance.

Une copie de déclaration de séparation a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure, à Valleyfield. A défaut par vous de comparaître à la Cour ou de présenter une défense dans les délais prévus, jugement pourra être rendu contre vous.

A Valleyfield, ce 8 mai 1987.

GILLERS FOREST  
Protonotaire adjoint

**DROUIN & ROBERT AIDE JURIDIQUE AVOCATS**  
265, Boul. D'Anjou #302  
CHATEAUGUAY, QC J6U 5J9

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-00014-879**

**COUR SUPÉRIEURE**

PRESENT

**PROTONOTAIRE ADJOINT HERBERT JARVIS** Partie demanderesse VS  
**JOHANNE LABELLE** Partie défenderesse

**ASSIGNATION**

ORDRE est donné à JOHANNE LABELLE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en changement de garde a été remise au greffe à l'intention de JOHANNE LABELLE.

Lieu: MONTRÉAL  
Date: 6 mai 1987

MICHEL MARTIN, P.a.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-161656-875**

**COUR SUPÉRIEURE**

PRESENT

**PROTONOTAIRE ADJOINT JOSEÉ RAMON GARCIA REYES** Partie demanderesse VS  
**PAULINE FRANCOEUR** Partie défenderesse

**ASSIGNATION**

ORDRE est donné à PAULINE FRANCOEUR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1st Notre-Dame à Montréal, PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de DAME PAULINE FRANCOEUR.

Lieu: MONTRÉAL  
Date: 6 mai 1987

MICHEL MARTIN, P.a.

**AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 mars 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JETA TEXTILES INC./TSSLS JETA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 3ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3649766.**

Ce 5ème jour de mai 1987  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

INTERPLY par acte daté le 7 avril 1987, et enregistré le 14 avril 1987 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3854484 a été vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltee/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

**AVIS** et donné que M. Georges Bernier, 25, 5ème Avenue, Terrasse Vaudreuil, Qué. détenteur du permis M-505144 D-002, région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Alain Therrien, 7, Ave. le long du Lac Connelly, Ville St-Hyppolyte région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours suivants la date de la deuxième parution du présent avis.

1ère parution: 15 mai 1987  
2ème parution: 16 mai 1987

Prenez avis que M. Joseph Lachance, 206 rue Anna, Québec, G1N 3K6 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-501818-001 qu'il détient pour la région 03, en faveur de M. Albert Simard, 256-5ème rue, Limoilou-Québec, G1R 2N2. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivants la date de la deuxième parution du présent avis.

1ère publication: 15 mai 1987  
2ème publication: 16 mai 1987

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE. NO. 500-023-00280-001. DORACO INC. PARTIE DEMANDERESSE. VS. PLOMBERIE TURB-EAU LTEE. PARTIE DEFENDERESSE. Le 27 mai 1987 à 10 00 heures, au 2070 Lakeshore, Vieux-Québec, district de LAVAL, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: PLOMBERIE TURB-EAU LTEE. sous cette cause consistant en: 1 camion Ford gris avec boîte, 1 camion Ford Econoline 350 et acc., 1 Mazda 626 et acc. et plusieurs articles de plomberie. Conditions: ARGENT COMPTANT et ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL GAUCHER, hussier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Basile, QC J3V.**

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

**AVIS**

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT**

La Commission de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le **jeudi 21 mai 1987, à 19h30**, au salon Les Saules du Centre des conférences du **Complexe Guy-Favreau 200**, boul. Dorchester ouest, niveau 00, Montréal (métro Place d'Armes).

1. Avis du ministre des Affaires municipales sur le schéma d'aménagement de la Communauté et position des municipalités
2. Modifications aux limites du parc régional du Bois-de-Liesse

Une période de questions est prévue au début de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'enregistrer entre 19h15 et 19h30.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous adresser à Nicole Lafond, secrétaire adjoint, au (514) 280-3460.

**Le secrétaire Suzanne Jalbert** Montréal, Québec Vendredi, le 15 mai 1987

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

**AVIS**

**COMMISSION DE L'ÉVALUATION, DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

La Commission de l'évaluation, des finances et du développement économique de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le **mercredi 20 mai 1987, à 19h30**, au salon Les Saules du Centre des conférences du **Complexe Guy-Favreau 200**, boul. Dorchester ouest, niveau 00, Montréal (métro Place d'Armes).

La Commission recevra l'information sur les matières suivantes et invite les citoyens à poser des questions aux spécialistes présents:

1. La fixation de la valeur marchande des propriétés
2. Causes et effets des transferts fiscaux
3. Mesures possibles d'allègement fiscal

Une période de questions est prévue au début de chaque séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'enregistrer entre 19h15 et 19h30.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous adresser à Nicole Lafond, secrétaire adjoint, au (514) 280-3460.

**Le secrétaire Suzanne Jalbert** Montréal, Québec Vendredi, le 15 mai 1987

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

**Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu**

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu requiert les services professionnels d'une firme aux fins de:

- Microfilmer à l'aide de caméras de type planétaire environ 120 000 dossiers physiques (représentant environ 4 600 000 images). Les dossiers physiques devront être transformés en jaquettes et en duplicata. Ce travail devra s'effectuer sur une période n'excédant pas cinq (5) mois.

Le cahier des charges sera disponible à compter de 10h00 heures, le 18 mai 1987, au:

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu  
À l'attention de Mme Martine Parrot  
Service du recouvrement  
1279, boul. Charest ouest, 10e étage  
Québec, QC G1N 4K7

Une réunion d'information générale sera tenue vendredi le 22 mai 1987 à 10h00 heures à la salle 2.510 du 425 St-Amable, 2ème étage, Québec.

Les offres de service devront parvenir, avec la mention prévue au cahier des charges, au plus tard, le 4 juin 1987 à 15h00 heures, à l'adresse suivante:

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu  
À l'attention de M. Jacques Thibault  
Secrétaire adjoint des comités de sélection  
Direction des ressources matérielles  
425, St-Amable, 1er étage  
Québec, QC G1R 2Z1

Toutes les offres de service reçues après le délai fixé seront retournées sans avoir été ouvertes. L'ouverture des offres de service qui s'effectuera à la salle 3.300 du 3e étage, sera publique et suivra immédiatement l'heure limite fixée pour le dépôt.

Seules seront considérées aux fins du concours, les personnes physiques, sociétés ou corporation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont une saine et adéquate expérience dans le domaine concerné.

**Monsieur Jean-Marie Lalonde**  
Sous-ministre adjoint

**Québec**

**Transports Québec**

**APPELS D'OFFRES**

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

<b>Service des Contrats</b> Ministère des Transports 700 est. boul. St-Cyrille (20 <sup>e</sup> ) Québec, Qué. G1R 4Y9 ou Téléphone: (418) 644-8848	<b>Service des Contrats</b> Ministère des Transports 255 est. Crémazie (1 <sup>er</sup> ) Montréal, Qué. H2M 1L5 Téléphone: (514) 873-6061
--	--

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

**Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.**

- Projet: 101-0102-7** — Rechargement et drainage sur une section du chemin La Montagne dans la municipalité de Hâvre-Aubert, M.R.C. des Îles-de-la-Madeleine. Longueur de 2,26 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 21 000,00 \$ ou chèque visé: 10 500,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 101-0103-7** — Rechargement et drainage sur une section du chemin Cap-Rouge dans la municipalité de Hâvre-Aubert-Maisons, M.R.C. des Îles-de-la-Madeleine, circonscription électorale des Îles-de-la-Madeleine. Longueur de 2,44 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 23 000,00 \$ ou chèque visé: 11 500,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 104-1407-7** — Traitement de surface sur revêtement bitumineux dans les municipalités de St-Simeon, Caplan et l'Ascension, M.R.C. Bonaventure et Avignon, circonscription électorale de Bonaventure. Longueur de 13,94 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 8 800,00 \$ ou chèque visé: 4 400,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 104-2603-7** — Réparation d'un pont situé au-dessus de la rivière Bonaventure dans la municipalité de Bonaventure, M.R.C. Bonaventure, circonscription électorale de Bonaventure.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 4 800,00 \$ ou chèque visé: 2 400,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 200-0101-7** — Pose de glissières de sécurité sur les routes 167, 169 et 175, dans diverses municipalités, de diverses M.R.C., de diverses circonscriptions électorales de la région du Saguenay — Lac-St-Jean. Longueur de 5,72 mètres.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 34 000,00 \$ ou chèque visé: 17 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 290-1256-7** — Rapiéçage et couche d'usure sur diverses routes dans diverses municipalités, de diverses M.R.C., de diverses circonscriptions électorales de Riverval. Longueur de 47 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 14 000,00 \$ ou chèque visé: 7 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 293-2655-7** — Réparation d'un pont sur le chemin de la Martine, dans la municipalité de St-André, M.R.C. Domaine du Roy, circonscription électorale de Lac St-Jean.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 7 000,00 \$ ou chèque visé: 3 500,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 299-2655-7** — Réparation d'un pont sur la route 113, dans la municipalité de la Baie-James Dolomieu, C.N.O., M.R.C. d'Ungava, circonscription électorale d'Ungava.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 13 600,00 \$ ou chèque visé: 6 800,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 322-0101-7** — Terrassement et structure de la chaussée sur la route 277, dans la municipalité de Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin, par., M.R.C. Les Etchemins, circonscription électorale de Bellechasse. Longueur de 1,127 km.  
Un versement de 10,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 30 000,00 \$ ou chèque visé: 15 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 9 juin 1987.
- Projet: 656-2602-7** — Réparation de trois (3) structures (viaducs) situées dans la municipalité de Longueuil, ville, M.R.C. de Champlain, circonscription électorale de Laporte.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 7 500,00 \$ ou chèque visé: 3 750,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 3 juin 1987.
- Projet: 658-2601-7** — Réparation du pont situé sur la route 343, au-dessus de la Rivière Blanche, dans la municipalité de St-Ambroise, M.R.C. Joliette, circonscription électorale de Joliette.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 10 000,00 \$ ou chèque visé: 5 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 3 juin 1987.
- Projet: 674-1404-7** — Traitement de surface sur divers chemins de diverses municipalités, diverses M.R.C., des circonscriptions électorales d'Argenteuil, Rousseau, Labelle et Prevost. Longueur de 62,09 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 30 000,00 \$ ou chèque visé: 15 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 10 juin 1987.
- Projet: 676-1407-7** — Traitement de surface de divers chemins de diverses municipalités, des M.R.C. Antoine Labelle et La Vallée de la Gatineau dans les circonscriptions électorales de Labelle et Gatineau. Longueur de 67,99 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 38 000,00 \$ ou chèque visé: 19 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 16 juin 1987.

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus haute.

**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**

Projet: Contrat de concession: Parc de conservation de la Jacques-Cartier

Des soumissions détaillées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Québec pour l'exploitation de sept (7) terrains de camping rustique, comportant quarante (40) emplacements en tout. La saison normale d'opération se situant généralement à partir de la fin du mois de mai pour se terminer à la fin du mois d'octobre.

Le contrat de concession à intervenir sera d'une durée fixe de deux (2) saisons d'opération, soit les saisons 1987 et 1988 avec la possibilité de renouvellement pour deux (2) saisons additionnelles et successives, soit les saisons 1989 et 1990.

**Qualifications requises pour soumissionner:** Seules sont admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant leur principale place d'affaires au Québec, ayant obtenu les documents nécessaires en leur nom et ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine.

**Vente des documents:** La vente des documents sera faite à l'adresse suivante le lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 heures et 16:30 heures. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service régional de l'administration, 9530, rue de la Faune, Charlesbourg (Québec) G1G 5H9.

Un montant non remboursable de 25\$ (chèque certifié ou mandat poste fait à l'ordre du Ministre des Finances) est requis pour l'obtention des documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Chaque soumission sera valable pour une période de trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions.

**Garantie de soumission exigée:** Cautionnement de soumission de 2 000 \$ au nom du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou un chèque visé de 1 000 \$ à l'ordre du Ministre des Finances.

**Réception des soumissions:** Pour être considérées, les soumissions devront être reçues le ou avant le 29 mai 1987 à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

**Ouverture des soumissions:** L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 29 mai 1987 à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

**Le Sous-ministre Pierre Bernier**

**Québec**

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

**Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu**

Le Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu requiert les services professionnels d'une firme aux fins de:

- Entretien du parc d'équipements de traitement de texte dédiés AES pour une période s'étendant de juin 87 jusqu'au 31 mars 1989.

Le cahier des charges sera disponible sur les heures de bureau, à compter de 10 heures, le 19 mai 1987, au:

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu  
à l'attention de M. Claude Carignan  
Direction des ressources informationnelles  
425, St-Amable, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Une réunion d'information générale sera tenue jeudi le 21 mai à 10:00 heures à la salle 3.105B du 425 St-Amable, 3<sup>e</sup> étage, Québec.

Les soumissions devront parvenir, avec la mention prévue au cahier des charges, au plus tard, le 1er juin 1987 à 15:00 heures, à l'adresse suivante:

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu  
À l'attention de M. Jacques Thibault  
Secrétaire adjoint des comités de sélection  
Direction des ressources matérielles  
425, St-Amable — 1er étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Toutes les offres de service reçues après le délai fixé seront retournées sans avoir été ouvertes. L'ouverture des offres de service qui s'effectuera à la salle 3.105B du 3<sup>e</sup> étage, sera publique et suivra immédiatement l'heure limite fixée pour le dépôt.

Seules seront considérées aux fins du concours, les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui ont une saine et adéquate expérience dans le domaine concerné.

**Jean Pronovost**  
Sous-ministre

**Québec**

# SPORTS

## Championnats canadiens de gymnastique artistique

### Cathy Giancaspro a passé un premier test

WINNIPEG (PC) — Cathy Giancaspro, du club Gymnix de Montréal, a passé le premier test des championnats canadiens de gymnastique artistique avec grande distinction. Une quatrième place aux exercices

imposés, en catégorie senior féminine haute performance, avait de quoi la faire sourire, bien sûr, mais surtout la rassurer.

« Cathy a été victime de muscles déchirés aux deux genoux, il y a un

environ. Ce qu'elle vient de réussir aux imposés aujourd'hui (hier), est en quelque sorte la résultante d'un an de travail ardu pour reprendre la forme et la confiance. Elle a d'ailleurs son entraîneur, Bernard Petiot, en analysant la performance de sa protégée, au départ des championnats canadiens de Winnipeg.

La jeune gymnaste québécoise de 16 ans, a inscrit un total de 38,00 points (à un dixième de point seulement de la seconde place) aux quatre appareils (saut de cheval, barres asymétriques, poutre et sol) pour notamment devancer l'une des favorites de la compétition, Janine Rankin, de l'Ontario, qui elle a présenté un total de 37,95 points. Ce sont trois Ontarioises qui détiennent par contre les trois premières places alors que dans l'ordre on retrouve Monica Covacci, Christine Macdonald et Lori Strong, ces deux dernières à égalité en deuxième position.

#### Un peu nerveuse

Giancaspro l'avoue, elle était un peu nerveuse avant d'entrer en scène, notamment aux barres asymétriques, sa spécialité.

« Lors du court trente secondes d'échauffement avant l'épreuve officielle, c'est là que tu peux prévoir ta performance réelle. J'ai alors

manqué mon entrée aux barres et subitement j'ai senti une petite nervosité m'envahir. Mais finalement, tout a bien fonctionné. J'avais un objectif de 38,00 points; je l'ai atteint. J'ai fait, je pense, ce que je devais faire. »

Si ce dernier parlait de satisfaction suite à la quatrième place de Cathy Giancaspro, il s'est montré quelque peu déçu de cette 27e position méritée par Yannick Giguère, surtout que la gymnaste de Sainte-Dorothée avait récolté une brillante deuxième position aux derniers Jeux du Canada de Sydney. « Yannick a commis je pense une grave erreur, celle de trop vouloir bien faire », soulignait Petiot.

Surprise de taille par contre, alors que Andréa Conway a pris la 13e place au total des épreuves. Amélie Major a également fort bien fait en inscrivant une 19e place alors qu'on lui concédait une 24e position. « C'est un signe évident de progression dans son cas », de rappeler son entraîneur.

Enfin, Caroline Olivier et Daphné Vallières ont terminé respectivement 25e et 21e au total des épreuves.

Aujourd'hui, ces mêmes gymnastes passeront à la deuxième étape, celle des exercices optionnels.

## Quinze retraits au bâton à Jacksonville

### Des balles à 90 m/h

RICHARD MILO

(PC) — Il est encore trop tôt pour vendre la peau de l'ours, mais le grand gaucher Randy Johnson semble avoir le talent requis pour devenir la prochaine super-vedette des Expos.

Johnson, 23 ans, a retiré 15 frappeurs au bâton en lançant des balles rapides qui filaient à plus de 90 milles à Jacksonville (AA), mercredi. Il totalise 58 retraits sur des prises en 41 manches depuis le début de la saison.

« Il n'est pas impossible qu'on fasse appel à lui mais on m'a dit qu'il doit avoir un meilleur contrôle de ses lancers », a révélé Buck Rodgers, hier.

L'an dernier, Johnson, qui mesure six pieds et 10 pouces, a alloué 94 buts sur balles en 120 manches à West Palm Beach (A) tout en retirant 133 frappeurs au bâton. Sa balle rapide atteignit jusqu'à 95 milles à l'heure, ce qui le place dans la catégorie des Nolan Ryan et Lee Smith.

Johnson ne serait pas le premier lanceur des Expos à faire le saut du AA aux ligues majeures. David Palmer, Bill Gullickson, Scott Sanderson, Charlie Lea et Steve Rogers n'ont pas évolué (ou peu) dans le AAA mais leur contrôle était à point.

Le dossier de Johnson s'établit à 5-0 à Jacksonville. Il n'a accordé que deux coups sûrs en sept manches, mercredi.

## Les Wings pourront marcher la tête haute

EDMONTON (PC) — Pour la première fois de sa carrière vieille de quatre ans dans la Ligue nationale de hockey, Steve Yzerman pourra marcher la tête haute au cours de l'été.

Yzerman, une future grande vedette dans la LNH, pourra dire fièrement qu'il est un membre des Red Wings de Detroit. Il ne pouvait le faire dans le passé parce que les Wings formaient une des pires équipes de toute la ligue.

« Nous pourrions passer un été beaucoup plus agréable, a dit le jeune capitaine des Red Wings après que son équipe eût été éliminée par les Oilers d'Edmonton en finale de la conférence Campbell. Nous pourrions nous promener sur la rue la tête haute et même porter un T-Shirt des Red Wings. »

Les Red Wings étaient la risée de la ligue au cours des dernières années. Ils sont devenus une des meilleures équipes.

Après que le propriétaire Mike Ilitch eût dépensé une fortune pour acquérir des joueurs autonomes, l'équipe n'a amassé que 40 points en 80 matches l'an dernier. À la fin de la saison, les joueurs pointaient du doigt certains membres de la direction. Le directeur-gérant Jimmy D'Vellano a sauvé son poste, mais l'entraîneur-chef Brad Park a été congédié.

C'est alors que les Red Wings ont posé un geste qui allait être lourd de conséquences pour eux. Ils ont dé-



Photo PC Les Red Wings de Detroit ont effectué de l'excellent travail défensif durant la série finale de la conférence Clarence-Campbell. Wayne Gretzky n'a jamais eu l'occasion de démontrer son grand talent.

boursé \$1.1 million pour cinq ans pour mettre sous contrat l'entraîneur Jacques Demers.

Ce dernier a apporté de la stabilité et surtout de la discipline au sein de l'équipe. Detroit a terminé la saison avec 78 points, soit presque le double de la saison précédente.

Les Red Wings ont balayé de leur passage les Blackhawks de Chicago lors de la première ronde de séries avant d'éliminer les Maple Leafs de Toronto en sept matches. Ils se sont inclinés 4-1 contre les Oilers en finale de conférence.

« Il y avait beaucoup de doute au cours des saisons précédentes, a admis Ilitch. Je n'étais pas très fier de dire que j'étais propriétaire de la pire équipe de la LNH. »

Mais l'avenir semble brillant pour les Wings. Ils ont de bons jeunes joueurs, des choix au repêchage pleins les poches et des vétérans encore capables d'offrir quelques bonnes saisons.

## Internationaux de tennis de Rome Nystrom sort Lendl

ROME (AFP) — Les nerfs du numéro un mondial, le Tchèque Ivan Lendl, ont lâché de manière surprenante face au Suédois Joakim Nystrom, hier, à Rome, dans un match comptant pour les huitièmes de finale des internationaux de tennis d'Italie.

Lendl, qui avait déjà rencontré à quatre reprises le Suédois sans jamais perdre un set, n'est pas arrivé cette fois à développer son jeu habituel. Un coup droit défaillant, une première balle de service qui n'a pas atteint 40 pour cent de réussite et des erreurs impardonnables à la volée lors de ses rares montées au filet, le tout devant un public bruyant et indiscipliné, ont poussé Lendl à la colère.

« Je me suis aperçu dès le premier set que Lendl n'était pas dans un bon jour, a confié Nystrom. Cela n'a fait qu'amplifier mon désir de gagner et il y a environ un an que je n'avais pas joué aussi bien. »

Battu dans le premier set 6-4, Lendl avait pourtant bien réagi dans la deuxième manche en s'imposant 6-2. Mais c'est dans le troisième et dernier set que la régularité de Nystrom, parfait dans son jeu de fond de court, allait déranger le plus le Tchèque, qui ne parvenait pas une seule fois à remporter son service. Sans vraiment donner l'impression de lutter, Lendl s'inclinait 6-4, 2-6 et 6-3 et quittait le central du Foro Italico le visage crispé.

#### « Totallement désorienté »

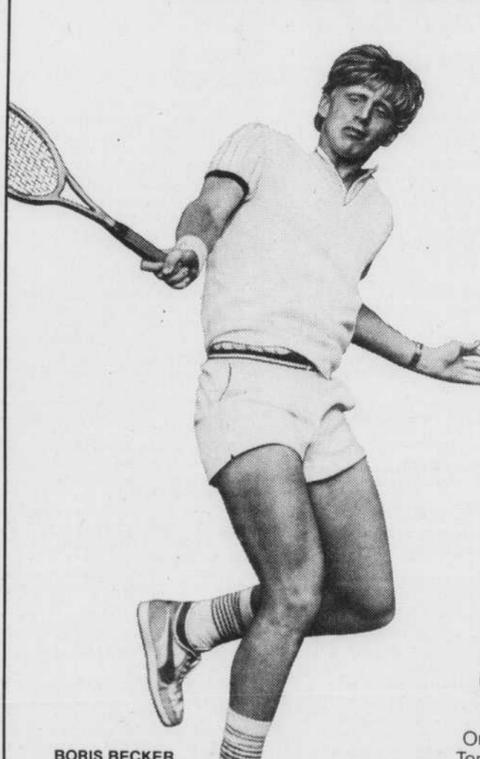
« J'ai été incapable de jouer mon véritable tennis car la lenteur du jeu de mon adversaire m'a totalement désorienté », a simplement expliqué le Tchèque, qui, après un peu de repos, reprendra l'entraînement dans quelques jours avec Tony Roche.

L'autre surprise a été la victoire aisée en fin de journée du Suisse Claudio Mezzadri (162e joueur mondial) contre le Suédois Ulf Stenlund (23e mondial) au pointage de 6-0 et 6-2 tandis que l'Américain John McEnroe, sixième favori, a vaincu Aaron Krickstein en trois sets 4-6, 6-3 et 7-5.

## HOCKEY

<b>Ligue nationale</b>	<b>Jeudi, 7 mai</b>	<b>Mercredi</b>
<b>FINALES DE CONFÉRENCE</b>	Edmonton 4, Detroit 1	Edmonton 6, Detroit 3
	<b>Vendredi, 8 mai</b>	<b>Hier</b>
	Phil'phie 4, Montréal 3	Philadelphie à Montréal
	<b>Samedi</b>	<b>Samedi</b>
	Edmonton 2, Detroit 1	Montréal à Philadelphie*
	<b>Dimanche</b>	(* si nécessaire)
<b>Lundi, 4 mai</b>	Phil'phie 6, Montréal 3	
<b>Mardi, 5 mai</b>	Edmonton 3, Detroit 2	
<b>Detroit 3, Edmonton 1</b>	<b>Lundi</b>	
<b>Mercredi, 6 mai</b>	Edmonton 3, Phil'phie 2	<b>Les meneurs</b>
<b>Montréal 5, Phil'phie 2</b>	Montréal 5, Philadelphie 2	(Partie d'hier non comprise)
		<b>b a pts</b>
		Messier, Edm... 10 13 23
		Gretzky, Edm... 3 20 23
		Anderson, Edm... 10 12 22
		Nastlund, Mtl... 7 13 20
		Eklund, Phi... 6 13 19
		Kurri, Edm... 7 11 18
		Nilsson, Edm... 6 12 18
		Yzerman, Det... 5 13 18
		Robinson, Mtl 2 16 18
		Propp, Phi... 5 9 17
		Smith, Mtl... 8 9 17
		Kurri, Edm... 10 6 16
		P. Stastny, Qué... 6 9 15
		Goulet, Qué... 9 5 14
		Og'g'nic, Qué... 9 4 13
		Kerr, Phi... 8 5 13
		Trotter, Is... 8 5 13
		Gallant, Det... 7 6 13
		Toochet, Phi... 7 6 13
		Haw'chuk, Win... 5 8 13
		Lemieux, Mtl... 4 9 13
		Chelios, Mtl... 4 9 13
		Crossman, Phi... 3 10 13

## RÉSERVEZ VOS BILLETS DE SÉRIE MAINTENANT ET ÉPARGNEZ 20%!



**Billets de série: réservez avant le 1er juin et épargnez 20%!**  
Les Internationaux Player's 1987 vous offrent la meilleure façon d'admirer les étoiles mondiales du tennis. Ne manquez pas cette occasion!

**Salon des Champions: épargnez 43 \$!**  
Un siège de choix tout près du court pour la totalité du tournoi. En plus, l'accès au Salon des Champions (bar, restaurant, télé en circuit fermé).  
**Seulement 175 \$.**

Commandez dès maintenant: (514) 273-1515  
Cartes AMERICAN EXPRESS, VISA et MASTERCARD acceptées.

La participation des compétiteurs à ces championnats est régie par le MIPTC (Conseil international des joueurs de tennis professionnels).

Organisé par Tennis Canada

Tournoi officiel du GRAND PRIX NABISCO

**Du 8 au 16 août Stade de tennis Jarry Montréal**

## Les Internationaux Player's CHAMPIONNATS DE TENNIS

Marque de commerce - Imperial Tobacco Limited

## Grand prix belge de Formule un Un circuit exigeant attend Prost

SPA-FRANCORCHAMPS, Belgique (AFP) — Bataille dans les Ardennes. Le grand prix de Belgique de Formule un, troisième manche du

championnat du monde, constituera dimanche, sur le circuit de Spa-Francorchamps, un nouvel épisode de l'affrontement entre le Français

Alain Prost, le tenant du titre au volant de la Marlboro McLaren TAG, et ses deux grands rivaux, le Britannique Nigel Mansell et le Brésilien Nelson Piquet, les deux pilotes de l'écurie Williams-Honda.

À Rio, le 12 avril dernier, pour l'ouverture de la saison, Prost s'était imposé magistralement. À Imola, il y a deux semaines, le double champion du monde devait abandonner en raison d'une panne de générateur électrique, laissant ainsi le champ libre à Mansell, qui prenait seul la tête du championnat du monde. Autant dire que sur le circuit de Spa-Francorchamps (4,312 milles), dans le cadre verdoyant des Ardennes belges, ce sont une nouvelle fois les Williams (Mansell, Piquet) et les McLaren (Prost) et le Suédois Stefan Johansson, qui s'annoncent comme les voitures à battre, malgré le progrès de la Lotus-Honda du Brésilien Ayrton Senna et des Benetton-Ford de l'Italien Teo Fabi et du Belge Thierry Boutsen.

À Spa, Prost n'a jamais gagné depuis qu'il pilote la McLaren. Vainqueur il y a quatre ans au volant d'une Renault, le Français a accumulé les malheurs par la suite, notamment l'an dernier lorsqu'il fut victime d'un accrochage avec l'Autrichien Gerhard Berger dès le premier virage du circuit. Un paradoxe, quand on sait que le tenant du titre mondial affectionne le circuit belge et estime sa monoplace très compétitive sur un tel tracé.

Si Prost peut envisager un nouveau succès en Belgique, qui lui permettrait de rejoindre l'Écossais Jacky Stewart au gotha des grands prix (27 victoires), les deux pilotes des Williams-Honda ont les moyens de viser aussi haut. Car, Mansell, vainqueur l'an passé à Spa, et Piquet bénéficient du moteur Honda, très à l'aise sur le rapide circuit belge, « peut-être le plus exigeant de la saison », selon le directeur de l'écurie Frank Williams.

Senna, lui aussi, possède le moteur japonais dans sa monoplace. Mais les techniciens de Lotus ont fait le pari d'une nouveauté technologique, la « suspension active », qui n'est pas encore parvenue à son dernier stade de développement. Il n'empêche que les voitures de Senna et de son coéquipier, le Japonais Satoru Nakajima, ont progressé depuis Rio et qu'elles peuvent surprendre...

## BASEBALL

<b>Ligue nationale</b>	Chicago, Maddux (2-2) à Houston, Darwin (2-2), 20 h 35	cago, Dotson (1-1), 20 h
<b>Mercredi</b>	St. Louis 7, San Francisco 6	Boston, Hurst (4-3) au Minnesota, Anderson (0-0), 20 h 05
<b>Cincinnati 12, Montréal 6</b>	Pittsburgh 9, San Diego 5	Milwaukee, Nieves (2-1) à Kansas City, D. Jackson (1-5), 20 h 35
<b>Atlanta 10, Philadelphie 5</b>	Houston 2, New York 1	Baltimore, Bell (4-1) en Californie, Sutton (2-4), 22 h 35
<b>Los Angeles 5, Chicago 0</b>		Toronto, Johnson (1-3) à Oakland, Plunk (1-1), 22 h 35
<b>Hier</b>		New York, Hudson (5-0) à Seattle, Morgan (3-3), 22 h 35
<b>San Diego à Pittsburgh</b>		
<b>Cincinnati à Montréal</b>		
<b>Atlanta à Philadelphie</b>		
<b>New York à Houston</b>		
<b>Aujourd'hui</b>		
<b>Atlanta, Puleo (0-0) à Pittsburgh, Taylor (0-0), 19 h 05</b>		
<b>Los Angeles, Valenzuela (4-1) à Montréal, Tibbs (3-4), 19 h 35</b>		
<b>San Francisco, Krukow (1-3) à New York, Fernandez (4-2), 19 h 35</b>		
<b>San Diego, Whitson (4-4) à Philadelphie, Rawley (2-2), 19 h 35</b>		
<b>Ligue américaine</b>		
<b>Mercredi</b>	Oakland 8, Milwaukee 2	Texas 8, New York 6
<b>Hier</b>	Kansas City 8, Baltimore 7	Seattle 5, Boston 4
<b>Aujourd'hui</b>	Detroit 10, Californie 7	Cleveland 7, Chicago 5
<b>Atlanta, Swindell (2-3) à Detroit, King (2-2), 19 h 35</b>		
<b>Texas, Witt (1-1) à Chi-</b>		



<b>LIGUE NATIONALE</b>	
<b>Section Est</b>	<b>moy. diff.</b>
ST. LOUIS..... 18 13 .581	—
CHICAGO..... 18 15 .545	1
MONTRÉAL..... 15 17 .469	3 1/2
PITTSBURGH..... 14 16 .467	3 1/2
NEW YORK..... 14 17 .452	4
PHILADELPHIE..... 11 20 .355	7
<b>Section Ouest</b>	
CINCINNATI..... 21 12 .636	—
SAN FRANCISCO..... 21 13 .618	1/2
LOS ANGELES..... 20 15 .571	2
HOUSTON..... 18 14 .563	2 1/2
ATLANTA..... 17 16 .515	4
SAN DIEGO..... 8 27 .229	14
<b>LIGUE AMÉRICAINE</b>	
<b>Section Est</b>	<b>moy. diff.</b>
MILWAUKEE..... 20 11 .645	—
NEW YORK..... 21 12 .636	—
TORONTO..... 19 12 .613	1
BALTIMORE..... 15 18 .455	6
BOSTON..... 15 18 .455	6
DETROIT..... 13 19 .406	7 1/2
CLEVELAND..... 11 22 .333	10
<b>Section Ouest</b>	
KANSAS CITY..... 17 13 .567	—
SEATTLE..... 19 15 .559	—
CALIFORNIE..... 18 16 .529	1
MINNESOTA..... 17 16 .515	1 1/2
OAKLAND..... 16 17 .485	2 1/2
TÉXAS..... 14 16 .467	3
CHICAGO..... 10 20 .333	7

<b>Les frappeurs</b>	<b>(Partie d'hier non comprise)</b>
Brooks..... 11 1 0 0 0 0 0 0 0 0	
Candaele..... 111 34 5 0 306	
Engle..... 36 8 2 1 222	
Fitz'ald..... 45 8 2 1 178	
Foley..... 58 15 9 2 221	
Gallarraga..... 103 35 21 2 340	
Johnson..... 23 4 2 0 174	
Law..... 111 33 15 5 297	
Nichols..... 38 9 5 1 237	
Raines..... 45 16 10 3 356	
Ried..... 30 4 4 0 133	
Shines..... 8 2 0 1 250	
Stefero..... 44 10 3 1 227	
Wallach..... 109 31 23 5 284	
Webster..... 124 35 13 2 282	
Win'gham..... 38 7 3 0 184	
<b>Buts volés:</b> Webster 9, Foley, Raines 4, Candaele, Wallach, 2, Engle, Fitzgerald, Johnson, Law, Shines, Winningham, 1.	
<b>Les lanceurs</b>	
Burke..... 9-9 ml pm rb mpm	
Heaton..... 3-2 47 1 26 27 4 94	
Heredia..... 0-1 4 0 3 9 0 0	
McClure..... 1-1 14 0 9 8 5 79	
McGaffigan..... 0-0 24 0 3 25 1 13	
Sebra..... 2-4 34 1 17 27 4 46	
Smith..... 1-0 12 2 10 10 7 14	
Sorenson..... 2-1 21 2 5 8 2 08	
St. Claire..... 2-1 11 10 13 4 22	
Tibbs..... 3-4 46 2 24 27 4 64	
Youmans..... 1-2 25 2 16 19 5 81	
<b>Victoires préservées:</b> McGaffigan 5, St. Claire 4, Burke 2.	